



Public Inquiry Into Foreign Interference in Federal
Electoral Processes and Democratic Institutions

Enquête publique sur l'ingérence étrangère dans les
processus électoraux et les institutions démocratiques
fédéraux

Public Hearing

Audience publique

**Commissioner / Commissaire
The Honourable / L'honorable
Marie-Josée Hogue**

VOLUME 31

INTERPRÉTATION FRANÇAISE

Held at :

Library and Archives Canada
Bambrick Room
395 Wellington Street
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Wednesday, October 9, 2024

Tenue à :

Bibliothèque et Archives Canada
Salle Bambrick
395, rue Wellington
Ottawa, Ontario
K1A 0N4

Le mercredi 9 octobre 2024

INTERNATIONAL REPORTING INC.

<https://www.transcription.tc/>

(800)899-0006

II Appearances / Comparutions

Commission Lead Counsel / Procureure en chef de la commission	Shantona Chaudhury
Commission Counsel / Avocat(e)s de la commission	Gordon Cameron Erin Dann Matthew Ferguson Hubert Forget Leila Ghahhary Benjamin Herrera Howard Krongold Hannah Lazare Jean-Philippe Mackay Kate McGrann Emily McBain-Ashfield Hamza Mohamadhossen Lynda Morgan Siobhan Morris Annie-Claude Poirier Gabriel Poliquin Natalia Rodriguez Guillaume Rondeau Nicolas Saint-Amour Daniel Sheppard Maia Tsurumi
Commission Research Council / Conseil de la recherche de la commission	Geneviève Cartier Nomi Claire Lazar Lori Turnbull Leah West
Commission Senior Policy Advisors / Conseillers principaux en politiques de la commission	Paul Cavalluzzo Danielle Côté

III

Appearances / Comparutions

Commission Staff / Personnel de la commission	Annie Desgagné Casper Donovan Hélène Laurendeau Michael Tansey
Ukrainian Canadian Congress	Donald Bayne Jon Doody
Government of Canada	Gregory Tzemenakis Barney Brucker
Office of the Commissioner of Canada Elections	Christina Maheux Luc Boucher Sébastien Lafrance Nancy Miles Sujit Nirman
Human Rights Coalition	David Matas Sarah Teich
Russian Canadian Democratic Alliance	Mark Power Guillaume Sirois
Michael Chan	John Chapman Andy Chan
Han Dong	Mark Polley Emily Young Jeffrey Wang
Michael Chong	Gib van Ert Fraser Harland

IV Appearances / Comparutions

Jenny Kwan

Sujit Choudhry

Mani Kakkar

Churchill Society

Malliha Wilson

The Pillar Society

Daniel Stanton

Democracy Watch

Wade Poziomka

Nick Papageorge

Canada's NDP

Lucy Watson

Conservative Party of Canada

Nando De Luca

Chinese Canadian Concern Group on
The Chinese Communist Party's
Human Rights Violations

Neil Chantler

David Wheaton

Erin O'Toole

Thomas W. Jarmyn

Preston Lim

Senator Yuen Pau Woo

Yuen Pau Woo

Sikh Coalition

Balpreet Singh

Prabjot Singh

Bloc Québécois

Mathieu Desquilbet

Iranian Canadian Congress

Dimitri Lascaris

V
Table of Content / Table des matières

	PAGE
MR. DANIEL ROGERS, Affirmed/Sous affirmation solennelle	1
MS. NATHALIE G. DROUIN, Affirmed/Sous affirmation solennelle	2
MR. JOHN HANNAFORD, Sworn/Assermenté	2
MS. JODY HAZEL THOMAS, Sworn/Assermentée	2
MS. JANICE CHARETTE, Sworn/Assermentée	2
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Shantona Chaudhury	2
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Fraser Harland	105
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Guillaume Sirois	119
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Prabjot Singh	133
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Preston Lim	147
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	156
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. David Matas	164
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gregory Tzemenakis	172
MS. ZITA ASTRAVAS, Sworn/Assermentée	181
Examination in-Chief by/Interrogatoire en-chef par Ms. Erin Dann	181
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Gib van Ert	210
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Sujit Choudhry	226
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Noah Lew	240
Cross-Examination by/Contre-interrogatoire par Mr. Brendan van Niejenhuis	247
Re-Examination by/Ré-interrogatoire par Ms. Erin Dann	251

VI
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
WIT0000116	Interview Summary: Privy Council Office (John Hannaford, Nathalie G. Drouin, Daniel Rogers, Janice Charette, Jody Thomas & Stephen de Boer)	3
WIT0000116.FR	Résumé d'entrevue : Bureau du Conseil privé (John Hannaford, Nathalie G. Drouin, Daniel Rogers, Janice Charette, Jody Thomas et Stephen de Boer)	4
WIT0000150	In Camera Examination Summary: John Hannaford and Nathalie G. Drouin	4
WIT0000151	In Camera Examination Summary: Privy Council Office Former Senior Officials	4
WIT0000152	In Camera Examination Summary: Deputy Clerk National Security and Intelligence Advisor and Deputy National Security and Intelligence Advisor	4
CAN.DOC.000036	Part C Institutional Report For The Privy Council Office	7
CAN044228_R01_0001	Deputy Minister Committee for Intelligence Response (DMCIR) Meeting Minutes	43
CAN030999_0001	DM FI (Justice, RCMP, GAC, PS, CSIS, PCO NSIA)	48
CAN031488_0001	RE: RRM Canada within SITE - need to evolve based on changing mandates	59
CAN021740	Canadian Intelligence Prioritization Processes, Background and Analytic Aids	64
CAN027789_0001	The Future of Open-Source Intelligence (OSINT) in the Canadian intelligence Community	65
CAN033456_0001	Enhancing Federal Engagement with Provinces and Territories on National Security Issues	68
CAN047007_0001	Transmittal Note	77
CAN019500	[Handwritten Notes of B. Clow]	83
CAN008242	MD on Accountability	105

VII
Exhibit List / Liste des pièces

No.	DESCRIPTION	PAGE
CAN027809	Steps Taken to ensure Awareness of Intelligence Reports Related to Members of Parliament	108
CAN003787_R01	China's Foreign Interference Activities	110
CAN011049_0001	IAS Report on China's Foreign Interference Activities	112
COM0000363	NSICOP Special Report on Foreign Interference in Canada's Democratic Processes and Institutions	118
RCD0000020	Tenet Youtube videos	119
RCD0000082	Department Of Public Safety And Emergency Preparedness	124
TSC0000001	Foreign Interference Intimidation, Disinformation, and Undermining Canadian Institutions	136
CAN023483	Briefing to Member of Parliament	147
CCC0000015	CSIS documents reveal Chinese strategy to influence Canada's 2021 election	149
COM0000364	NSIRA Report - Review of the dissemination of intelligence on PRC political foreign interference, 2018-2023	161
WIT0000157	Interview Summary: Ms. Zita Astravas	181
WIT0000158	In Camera Examination Summary: Zita Astravas	181
CAN.SUM.000029	CSIS Warrant Application Process	186
EOT0000014	CSIS warned this cabinet minister could be a threat. Ontario disagreed	241

Ottawa, Ontario

--- L'audience débute le mercredi 9 octobre 2024 à 9 h 31

LE GREFFIER: À l'ordre, s'il vous plaît.

Cette séance de la Commission sur l'ingérence étrangère est en cours. La Commissaire Hogue préside.

Il est 9 h 33.

COMMISSAIRE HOGUE: Bonjour tout monde.

Bonjour, Maître Chaudhury.

Alors, vous pouvez commencer. On a une longue journée aujourd'hui alors je suggère qu'on s'y mette.

Me SHANTONA CHAUDHURY: Parfait. Merci Madame la Commissaire.

Nos témoins ce matin sont des hauts fonctionnaires anciens et présents du Bureau du Conseil privé. Est-ce que l'on peut confirmer les témoins?

LE GREFFIER: Je vais commencer avec monsieur Rogers.

Alors, Monsieur Rogers, pouvez-vous donner votre nom complet?

M. DANIEL ROGERS: Daniel Rogers, R-O-G-E-R-S.

--- DANIEL ROGERS, Sous affirmation solennelle:

LE GREFFIER: Ensuite avec Madame Drouin.

Madame Drouin, pourriez-vous s'il vous plaît indiquer votre nom complet et épeler votre nom de famille pour la transcription sténographique.

Mme NATHALIE G. DROUIN: Mon nom est Nathalie G. Drouin - D-R-O-U-I-N.

1 **LE GREFFIER:** Parfait. Merci.

2 **--- Mme NATHALIE G. DROUIN, Sous affirmation solennelle:**

3 **LE GREFFIER:** Merci.

4 Et Monsieur Hannaford, pouvez-vous donner
5 votre nom complet et épeler votre nom de famille, s'il vous
6 plaît?

7 **M. JOHN HANNAFORD:** John Hannaford, H-A-N-N-
8 A-F-O-R-D.

9 **LE GREFFIER:** Très bien, merci.

10 **--- M. JOHN HANNAFORD, Assermenté:**

11 **LE GREFFIER:** Merci. Et maintenant, Madame
12 Thomas, pouvez-vous donner votre nom complet et épeler votre
13 nom de famille?

14 **Mme JODY THOMAS:** Jody Hazel Thomas, T-H-O-M-
15 A-S.

16 **LE GREFFIER:** Merci.

17 **--- Mme JODY HAZEL THOMAS, Assermentée:**

18 **LE GREFFIER:** Et enfin, Madame Charette, est-
19 ce que vous pouvez déclarer votre nom au complet et épeler
20 votre nom de famille?

21 **Mme JANICE CHARETTE:** Je m'appelle Janice
22 Charette, C-H-A-R-E-T-T-E.

23 **LE GREFFIER:** Merci.

24 **--- Mme JANICE CHARETTE, Assermentée:**

25 **LE GREFFIER:** Vous pouvez procéder.

26 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF BY Me SHANTONA CHAUDHURY:**

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Les témoins
28 commenceront avec les points logistiques routiniers.

1 Je comprends qu'il y a une correction à
2 ajouter à un résumé d'entretien. Sinon, je vais demander
3 qu'on survole rapidement et demander à tout le monde de
4 confirmer que vous avez revu les résumés dans lesquels vous
5 avez été impliqués, vous confirmez leur véracité et que ça
6 fait partie intégrante de votre preuve devant la Commission.

7 Alors, on va commencer avec le résumé
8 d'entretien, WIT116.FR. Puis, il y a le résumé d'examen,
9 WIT151. Alors, WIT150, WIT149. Donc, je vais vous demander
10 toutes et tous de confirmer que vous avez examiné ces
11 documents et que vous êtes satisfait qu'ils fassent partie de
12 votre preuve.

13 Monsieur Rogers?

14 **M. DANIEL ROGERS:** Oui.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Drouin?

16 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Hannaford?

18 **M. JOHN HANNAFORD:** Oui.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Thomas?

20 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Charette?

22 **Mme JANICE CHARETTE:** Oui.

23 **--- PIÈCE No. WIT0000116 EN:**

24 Interview Summary: Privy Council
25 Office (John Hannaford, Nathalie G.
26 Drouin, Daniel Rogers, Janice
27 Charette, Jody Thomas & Stephen de
28 Boer)

1 --- PIÈCE No. WIT0000116 FR:

2 Résumé d'entrevue : Bureau du Conseil
3 privé (John Hannaford, Nathalie G.
4 Drouin, Daniel Rogers, Janice
5 Charette, Jody Thomas et Stephen de
6 Boer)

7 --- PIÈCE No. WIT0000150:

8 In Camera Examination Summary: John
9 Hannaford and Nathalie G. Drouin

10 --- PIÈCE No. WIT0000151:

11 In Camera Examination Summary: Privy
12 Council Office Former Senior
13 Officials

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et celui qui a besoin
15 d'une correction, c'est WIT152. Alors, si on peut
16 l'afficher, s'il vous plaît.

17 Alors, c'est l'examen à huis clos qui
18 impliquait madame Drouin et monsieur Rogers.

19 Alors, Madame Drouin,

20 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui. Donc, c'est au
21 paragraphe 1 où ça indique à la dernière phrase que « She's
22 also the Associate Secretary to the Cabinet », je n'occupe
23 plus cette position depuis que j'ai été nommée NSIA.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** OK. Parfait.

25 On va noter ça pour le procès-verbal et
26 continuer.

27 --- PIÈCE No. WIT0000152:

28 *In Camera Examination Summary: Deputy*

1 *Clerk National Security and*
2 *Intelligence Advisor and Deputy*
3 *National Security and Intelligence*
4 *Advisor*

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, je vais vous
6 demander de vous présenter maintenant et de le faire par
7 rapport à vos rôles actuels, vos rôles durant la période
8 d'examen, qui est de 2018 au présent, et tout autre rôle ou
9 poste que vous auriez pu avoir de par le passé qui serait
10 pertinent au mandat de la Commission et des discussions qu'on
11 va avoir aujourd'hui.

12 Alors, je commence avec vous, Madame
13 Charette.

14 **Mme JANICE CHARETTE:** Merci beaucoup.

15 Alors, en remontant dans le temps, j'ai servi
16 comme greffière du Conseil privé à deux reprises. J'ai été
17 nommée par le Premier ministre Harper en octobre 2014. J'ai
18 pris mon poste en tant que greffière jusqu'en janvier 2016.
19 Et j'étais la greffière adjointe du BCP pendant quatre ans
20 avant cela.

21 Puis, j'ai servi comme haut-commissaire
22 canadienne au Royaume-Uni entre septembre 2016 jusqu'en mars
23 2021. Le poste de haut-commissaire est le titre qu'on donne
24 à un ambassadeur dans un pays du Commonwealth. Donc, c'est
25 un rôle d'ambadrice. Et je suis revenue en tant que
26 greffière intérimaire du Bureau du Conseil privé à la demande
27 du Premier ministre Trudeau en mars 2021. J'ai servi
28 jusqu'en mai 2022 à ce poste et, à ce stade, j'ai été nommée

1 comme greffière, non plus intérimaire, jusqu'à ma retraite en
2 juin 2023.

3 Et un autre point pertinent, c'est que
4 lorsque j'étais greffière intérimaire durant cette période de
5 mars 2021 à mai 2022, j'ai également été présidente du Panel
6 des cinq dans le protocole de réaction aux incidents
7 critiques.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Thomas?

9 **Mme JODY THOMAS:** J'ai été nommée comme sous-
10 ministre de la Défense nationale en 2017 et j'ai servi dans
11 ce rôle jusqu'en 2022. Et j'ai été la conseillère nationale
12 de sécurité et du renseignement du Premier ministre de
13 janvier 2022 à janvier 2024, où j'ai pris ma retraite.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

15 Monsieur Hannaford?

16 **M. JOHN HANNAFORD:** Alors, actuellement
17 greffier du Conseil privé depuis juin de l'an dernier. Avant
18 ça, j'étais sous-ministre des Ressources naturelles, et avant
19 ça, j'étais sous-ministre du Commerce.

20 J'ai essentiellement travaillé dans des rôles
21 de politique internationale. J'étais l'ambassadeur du Canada
22 en Norvège de 2009 à 2012, puis au bureau du Conseil privé
23 comme étant essentiellement le conseiller en politique
24 étrangère sous Harper et Trudeau.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Drouin?

26 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je suis conseillère
27 en sécurité nationale depuis janvier 2004 ainsi que sous-
28 greffière. J'ai été nommée sous-greffière au Conseil privé en

1 2021. Au préalable, j'étais sous-ministre à la Justice, j'ai
2 été sous-ministre à la Justice de 2017 à 2021. Dans le cadre
3 de ces fonctions, j'ai travaillé en étroite collaboration
4 avec CSIS et j'ai aussi été un membre du Panel of 5. Avant de
5 joindre la fonction publique fédérale, j'ai été sous-ministre
6 à la Justice pour le gouvernement du Canada, et au début de
7 ma carrière, pendant 15 ans, j'ai travaillé en lutte contre
8 les crimes économiques.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Rogers?

10 **M. DANIEL ROGERS:** Merci. J'ai passé la
11 majorité de ma carrière dans... au CST, dans les signaux
12 étrangers. En 2018, je suis devenu sous-ministre adjoint
13 responsable de ce programme au sein du CST. En 2022, je suis
14 devenu chef adjoint du CST, un poste que j'ai eu pendant un
15 an avant de passer au Bureau du Conseil privé comme
16 secrétaire adjoint pour la préparation d'urgences, où
17 j'appuyais le ministre de la Sécurité et de la préparation
18 d'urgence. Et peu de temps après, j'ai été nommé conseiller
19 national de sécurité et du renseignement du premier ministre,
20 où j'ai appuyé madame Thomas et madame Drouin.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci.

22 Je vais demander qu'on affiche CAN.DOC.36.

23 **--- PIÈCE No. CAN.DOC.000036:**

24 Part C Institutional Report For The
25 Privy Council Office

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, vous n'êtes
27 pas les premiers à témoigner du Bureau du Conseil privé, donc
28 on n'a pas besoin de commencer avec toutes les bases, mais il

1 y a quand même quelques questions générales sur comment le
2 BCP fonctionne.

3 Donc, je vais commencer avec vous, Monsieur
4 Rogers. Si on peut descendre à la page 2 de ce document.
5 J'aimerais que vous expliquiez ici, Monsieur Rogers..

6 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** L'écran ne
7 fonctionne pas.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** L'écran ne fonctionne
9 pas? Je m'excuse.

10 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Le mien... je peux
11 regarder l'autre, mais...

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** (Non interprété)

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété)

14 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui, on...

15 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Excusez-moi.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Non, non.

17 C'est important de s'assurer que vous
18 puissiez suivre. On va prendre deux minutes. On va prendre
19 le temps qu'il faut pour tenter de résoudre le problème.

20 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

21 Cette séance de la Commission est maintenant
22 suspendue jusqu'à 9 h 45.

23 --- L'audience est suspendue à 9 h 43

24 --- La séance est reprise à 9 h 45

25 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

26 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
27 étrangère est de retour en session.

28 Il est 9 h 45.

1 --- M. DANIEL ROGERS, Sous la même affirmation:

2 --- Mme NATHALIE G. DROUIN, Sous la même affirmation:

3 --- M. JOHN HANNAFORD, Sous le même serment:

4 --- Mme JODY THOMAS, Sous le même serment:

5 --- Mme JANICE CHARETTE, Sous le même serment:

6 --- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY (suite):

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bien, l'écran
8 fonctionne maintenant?

9 **Mme JANICE CHARETTE:** Oui, merci.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, Monsieur
11 Rogers, j'étais sur le point de vous demander deux termes
12 qu'on entend concernant le rôle du BCP, ce sont ses fonctions
13 de remise en question et son rôle de rassemblement, à la fois
14 au niveau de création de politiques et de coordination. Est-
15 ce que vous pouvez expliquer ce que ça veut dire?

16 **M. DANIEL ROGERS:** Bien sûr.

17 Alors, le premier que vous mentionnez comme
18 fonction de contestation, de remise en question, c'est
19 souvent le rôle du BCP pour s'assurer que les points
20 politiques et d'autres plans opérationnels, dans notre cas,
21 sont appropriés. Le BCP fixera le programme du Cabinet et,
22 dans ce cadre, on va travailler avec les ministères et
23 agences pour s'assurer que les documents présentés aux
24 ministres ont toutes les considérations appropriées pour le
25 Conseil des ministres et indiquera tous les détails
26 pertinents. Donc, on va remettre en question les ministères,
27 les guider. C'est souvent plus un processus de guidage.

28 Et pour ce qui est de notre fonction de

1 rassemblement, les questions de sécurité nationale et de
2 renseignement sont complexes et impliquent souvent plus d'un
3 ou deux ministères. Et donc, comme agence centrale, le BCP,
4 surtout dans la direction du Conseil national de sécurité, va
5 rassembler les agences et ministères pertinents pour parler
6 des questions de politiques complexes et s'assurer que la
7 variété d'opinions au sein du gouvernement sont résumés pour
8 produire le meilleur conseil.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. En effet, on
10 va se concentrer sur le rôle du BCP dans la communauté de la
11 sécurité nationale. Si on peut descendre à la page 3.
12 Alors, on peut s'arrêter ici où ça parle du Conseil national
13 et du greffier adjoint.

14 Ici, ça décrit essentiellement le rôle du
15 CNSR.

16 Madame Drouin, est-ce que vous pouvez nous
17 expliquer un petit peu c'est quoi le rôle de la NSIA?

18 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui, donc, le NSIA
19 est responsable de donner des avis au Premier ministre. Pour
20 ce faire, il est supporté par différents secrétariats, dont
21 le secrétariat qui fait l'analyse du renseignement, le
22 secrétariat qui est responsable du Conseil de la sécurité
23 nationale, le secrétariat qui est responsable de la politique
24 étrangère et de la politique en matière de défense, et tout
25 récemment également d'un secrétariat qui est responsable de
26 supporter les travaux de cette Commission.

27 Donc, comme l'a expliqué plus tôt mon
28 collègue, l'un des « principal » rôles, c'est en ce qui

1 concerne toute la question du développement de la politique
2 publique, donc donner des avis une fois avoir reçu les
3 informations des différents ministères, d'avoir posé des
4 questions sur l'appropriation ou l'adéquation, si vous
5 voulez, des différentes mesures qui sont proposées.

6 Il y a aussi toute la question de la
7 réception et de la circulation de l'intelligence à
8 l'intérieur du Bureau du Conseil privé et aussi auprès du
9 Premier ministre.

10 Finalement, il y a toute la question des avis
11 relativement, comme je l'ai dit, aux politiques étrangères et
12 à la défense.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait. Merci.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Le conseiller
15 national adjoint, Madame Charette, c'est un rôle créé sous
16 votre mandat. Est-ce que vous pouvez expliquer d'où vient ce
17 rôle?

18 **Mme JANICE CHARETTE:** Merci. L'idée d'avoir
19 un conseiller national adjoint en sécurité et renseignement,
20 c'est pas la première fois que ce poste a été établi et
21 occupé. Lorsqu'il fut créé et que monsieur Rogers fut nommé
22 à ce moment-là, c'était vraiment le reflet de la charge de
23 travail auquel étaient confrontés le conseiller national.

24 Je crois que vous aurez entendu le contexte
25 dans lequel les événements que vous envisagez avaient lieu.
26 Un environnement géopolitique très complexe de... un
27 environnement de sécurité nationale complexe et beaucoup
28 d'exigences pour le conseiller national. Non seulement

1 d'opérer au Canada, mais aussi de faire partie de réunions
2 internationales avec certains de nos alliés et partenaires
3 les plus proches, accompagner le Premier ministre pour
4 certaines de ses obligations internationales.

5 Et, étant donné le volume de travail,
6 l'importance des questions, je me suis dit que ce serait
7 approprié qu'il y ait un adjoint nommé pour que le travail de
8 cette fonction de contestation de la coordination ne soit pas
9 mis en attente lorsque le conseiller national est en
10 déplacement, que ce travail puisse se poursuivre et que les
11 deux travailleraient de concert avec les deux qui appuient le
12 conseiller national.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et, Monsieur Rogers,
14 vous avez expliqué le rôle, donc, c'est de soutenir la NSIA?

15 **M. DANIEL ROGERS:** C'est ça.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Charette, vous
17 avez parlé des flux d'information.

18 Est-ce qu'on peut avoir le document WIT151,
19 s'il vous plaît?

20 Ça, c'est l'examen à huis clos, un résumé des
21 fonctionnaires. Et si on peut commencer avec la mécanique de
22 comment on fournit l'information au NSIA.

23 Alors, est-ce que vous pouvez expliquer
24 comment ça se passait pendant votre période? Et ensuite,
25 Madame Drouin l'expliquera. Alors, Madame Thomas, est-ce que
26 vous pouvez commencer? Ça a commencé au paragraphe 20. Ça
27 pourrait être utile.

28 **Mme JODY THOMAS:** Eh bien, merci beaucoup.

1 Quand je suis devenue la conseillère à la sécurité et au
2 renseignement, je recevais des renseignements tous les jours.
3 Il y avait un bulletin quotidien qui était créé. Et il y
4 avait, donc, des renseignements de nos collègues des cinq, le
5 Groupe des cinq, et aussi des renseignements produits par nos
6 propres agences. Et il y avait l'Ukraine, l'Haïti, là où il
7 y avait les troupes canadiennes. La Chine, la Russie, la
8 Corée du Nord, c'était aussi une préoccupation. Et il y
9 avait aussi tout un intérêt pour l'Arctique.

10 Donc, c'est ce qui peut intéresser... nous
11 intéresser dans la trousse de renseignements. Donc, j'avais
12 noté des extrémismes motivés par des idéologies, ce genre de
13 choses, je recevais dans ma trousse.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété).

15 **Mme JODY THOMAS:** Alors, le volume
16 aujourd'hui pour la lecture, eh bien, ça pouvait varier. Il
17 pouvait y avoir une centaine de documents par jour de
18 différentes tailles. C'était volumineux, c'était beaucoup.
19 Donc, il a fallu chercher des choses précises, mais ça
20 pouvait être très volumineux.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, comment est-ce
22 que vous pouviez traiter cette 100 pages?

23 **Mme JODY THOMAS:** Eh bien, mon équipe me
24 préparait. J'avais une heure, une heure et demie de lecture à
25 tous les jours avant que les choses soient occupées. Si je
26 n'avais pas terminé, je notais là où j'étais et mon équipe
27 pouvait m'indiquer s'il y avait des choses urgentes.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Drouin, est-ce

1 qu'il y a eu des changements entre la période où madame
2 Thomas était là?

3 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Au niveau des
4 similarités, l'information que je reçois provient de CSIS, de
5 CSE, peut provenir de DND également, c'est vraiment... le CRO,
6 vous avez déjà entendu cet acronyme-là, donc la Regulation
7 Officer qui nous apporte de l'information. Les thèmes sont
8 variants selon ce qui se passe à travers le monde. Mais sous
9 le leadership de mon collègue, on a instauré un système de
10 traçabilité pour savoir quelle information était reçue à
11 l'intérieur de PCO, à quel moment et par qui.

12 Donc, ce système-là nous permet de s'assurer
13 que les différents joueurs aient accès à l'information
14 pertinente.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** OK. Parfait.

16 L'information passée de la conseillère, on va
17 s'assurer que le Premier ministre soit informé.

18 Donc, si on peut dérouler jusqu'au paragraphe
19 24.

20 Madame Thomas, je vais vous demander comment
21 ça fonctionnait pendant votre période en tant que
22 conseillère.

23 **Mme JODY THOMAS:** Il y avait des documents
24 pour le Bureau du Premier ministre et ils avaient des
25 renseignements, tout comme Nathalie vient d'expliquer. Ils
26 avaient aussi des séances d'information à chaque semaine. Et
27 il y avait également des... s'il y avait des questions, je
28 pouvais noter des choses dans ma trousse que la greffière et

1 que le Bureau du Premier ministre devaient voir. Si c'était
2 envoyé à la greffière, elle pouvait voir des choses,
3 connaissant le calendrier du Premier ministre, et elle savait
4 quoi lui passer. Donc, si vous allez lire quoi que ce soit
5 aujourd'hui, il faut que ce soit telle chose.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc pour s'assurer
7 qu'on a bien compris, ça c'était donné directement du IAS par
8 le PMO?

9 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et il y avait peut-
11 être plus d'informations?

12 **Mme JODY THOMAS:** Oui, il y avait plus de
13 choses qu'il ne fallait. Moi, je voyais des renseignements
14 qu'ils n'avaient pas besoin de voir. Un exemple, c'est que
15 je pouvais voir beaucoup de renseignements qui montraient des
16 preuves longitudinales et latitudinales par rapport à quel
17 serait le mouvement en Ukraine. Le Premier ministre, ni le
18 Bureau du Premier ministre, n'a pas besoin de le voir.

19 C'est important pour nous, en tant que
20 communauté des sous-ministres, par rapport à ce qui se
21 passait dans la guerre, mais c'était pas forcément nécessaire
22 pour le Premier ministre d'être au courant.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Drouin,
24 Monsieur Rogers, est-ce que vous pouvez expliquer des
25 changements qui ont été faits par rapport à comment le
26 renseignement va au Bureau du Premier ministre?

27 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Permettez-moi de
28 commencer en disant que, et madame Thomas en a parlé

1 préalablement, le volume de documents de renseignement est
2 absolument incroyable, on parle de plus de 70 000 documents
3 par année. Et la chose qui est la plus précieuse pour un
4 premier ministre et son bureau, c'est son temps.

5 Donc, il faut être capable d'envoyer au
6 Bureau du Premier ministre des choses qui sont pertinentes,
7 et cette pertinence-là est évaluée sur plusieurs critères.
8 D'abord, les évènements qui se passent dans le monde, les
9 évènements auxquels le Premier ministre va assister, par
10 exemple s'il est sur le point d'assister à une conférence ou
11 à un sommet à l'international, s'il est sur le point d'avoir
12 une conversation avec un autre leader d'un autre pays, si
13 l'information doit être soumise à son attention parce que des
14 actions doivent être prises de façon immédiate, et si
15 l'information a aussi un aspect qui est nouveau, c'est-à-dire
16 qu'il n'a jamais entendu parler de cette information-là.

17 Dans le but, comme je l'ai dit plus tôt, de
18 pouvoir mieux tracer ce que le Premier ministre et son
19 bureau, ainsi que le Greffier ont lu et n'a pas lu, mon
20 associé Dan et moi avons mis en place un système où il n'y a
21 que notre bureau qui détermine ce qui s'en va dans le *package*
22 hebdomadaire du Premier ministre. Évidemment, on va recevoir
23 les recommandations de nos partenaires, de CSIS et CSE, s'ils
24 croient que quelque chose doit être soumis à l'attention du
25 Premier ministre, mais nous faisons l'évaluation de ce qui
26 doit être envoyé, selon les critères que je viens de vous
27 donner, et aussi pour assurer une meilleure traçabilité.

28 Donc, les documents de IAS sont inclus ou

1 peuvent être inclus dans le document ou le *binder*
2 hebdomadaire que le Premier ministre reçoit.

3 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Très bien. Pour
4 reprendre quelques points, moi j'utilise... c'est le secré...
5 IAS, c'est le secrétariat du renseignement. Donc, ça passe
6 par votre bureau, ça ne va pas directement du IAS au Bureau
7 du Premier ministre?

8 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** C'est ça.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pour reprendre, au
10 niveau du volume, vous avez parlé du fait qu'il y avait plus
11 de 70 000 produits de renseignement. Est-ce que vous pouvez
12 nous expliquer ce renseignement produit, est-ce que c'est par
13 la communauté de la sécurité nationale et les agences ici au
14 Canada ou est-ce que ça vient du Groupe des cinq aussi?

15 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Nous recevons cette
16 information par le CRO. Et il y a évidemment, le SCRS et le
17 CST ont des relations avec nos partenaires, comment dire,
18 général, le Groupe des cinq. Et nous recevons des
19 informations de les Forces armées canadiennes et aussi de la
20 Défense nationale. Et ils ont des capacités de
21 renseignement.

22 Nous avons aussi chez nous la responsabilité
23 au niveau de l'évaluation quand il s'agit de terrorisme et de
24 violence extrême. Donc, tout ça est reçu au BCP.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je... donc, ça revient
26 à peu près à 1 000 par... plus de 1 000 documents par semaine.

27 **M. DANIEL ROGERS:** Oui. Ça peut fluctuer.
28 Mais c'est un volume. Il y a des dizaines de milliers, oui.

1 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Alors, par rapport à
2 toute la variété de sujets, eh bien évidemment, on met
3 l'accent sur l'ingérence étrangère. C'est un sujet
4 important. Mais on peut aussi avoir des informations sur les
5 situations géopolitiques, que ce soit au Moyen-Orient ou en
6 Ukraine, sur la répression transnationale, sur le sabotage,
7 sur la sécurité. Donc, c'est vraiment très vaste, les
8 sujets.

9 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, en partie, le
10 rôle du NSIA, c'est de faire le tri pour donner au Premier
11 ministre ce qui est nécessaire. Alors, il y a des
12 discussions qui ont eu lieu lors des audiences de la
13 Commission. Alors, peut-être qu'on pourrait... on doit... et on
14 a suggéré qu'il faudrait formaliser ce poste du NSIA et que
15 ça doit être légiféré, qu'il faudrait une lettre de mandat.

16 Madame Thomas, pour commencer avec vous,
17 qu'en pensez-vous de l'idée de formaliser ce rôle?

18 **Mme JODY THOMAS:** C'est difficile de parler
19 d'un poste qu'on avait de cette façon-là, mais je ne vois pas
20 de valeur par rapport à la légifération du rôle. Je ne sais
21 pas si on peut légiférer le jugement.

22 Le rôle du NSIA, ça change. Ça dépend du
23 gouvernement et des attentes du Premier ministre à votre
24 avis. Et ça dépend de ce qui se passe dans le monde. Et il
25 y a certains conseillers qui ont été très occupés, d'autres,
26 c'était un peu moins. Ça dépendait de où on en était en tant
27 que pays, où sont situés nos troupes et aussi, ça dépendait
28 de la situation géopolitique.

1 Alors, je ne suis pas forcément d'accord que
2 ce serait utile ou nécessaire d'avoir une législation.
3 L'idée de faire en sorte que madame Drouin, qu'elle soit
4 sous-greffière, c'était très utile. Ça peut élever le poste
5 et ça donne davantage de force, si vous voulez. Et je pense
6 qu'une lettre de mandat, ça peut être très utile.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, Monsieur
8 Hannaford, je pense que l'idée d'avoir un sous-gref, je
9 c'était pendant que vous étiez en poste.

10 **M. JOHN HANNAFORD:** Oui, c'était la décision
11 du Premier ministre, mais c'était pendant que j'étais en
12 poste. Et comme madame Thomas vient de suggérer, c'était
13 pour signifier que le rôle a une importance. En ce moment,
14 il y a des défis géopolitiques et il y a des véritables
15 pressions sur le Canada de différentes sources. Alors,
16 reconnaitre que le rôle du Conseil de la sécurité en
17 renseignement, c'est très important. Et élever le rôle à
18 sous-greffière, ça donnait le signal que c'était important et
19 ça a été accompagné de différents leviers. Du fait d'être
20 sous-greffière, madame Drouin, madame Fox et moi-même, on a
21 travaillé ensemble pour voir qui devrait s'occuper de quels
22 travaux pendant... et donc ça, c'est un rôle très important.
23 C'est-à-dire gérer la communauté des sous-ministres.

24 Et madame Drouin est aussi ce qu'on appelle
25 le Comité des hauts fonctionnaires qui est responsable pour
26 faire l'évaluation d'autres sous-ministres également et de
27 leur rendement. Et, encore une fois, c'est pour montrer que
28 ce rôle, c'est d'une importance centrale.

1 Pour reprendre ce que disait madame Thomas,
2 ce qu'elle venait de dire, le défi avec la législation est en
3 deux points. Ça peut parfois être tellement général que ça
4 ne va pas rajouter grand-chose. Vous pouvez tout simplement
5 décrire le titre de façon très générale par rapport à ce
6 qu'on peut faire dans ce rôle.

7 Et ça, ça ne va pas être très utile et ça ne
8 va pas avoir un effet dans la façon que le rôle dans le poste
9 est exécuté. Et le... si on décrit trop... de façon trop
10 détaillée, ensuite, on ne peut pas faire des ajustements aux
11 circonstances lorsqu'il y a des changements.

12 Ayant observé le travail fait par différentes
13 personnes, l'époque, c'est important par rapport à comment le
14 travail doit se faire. Donc, c'est important de reconnaître
15 que ce changement, eh bien, ça fait partie du rôle. Donc, il
16 ne faut pas être coincé dans une façon de faire qui peut être
17 pertinente à un moment, mais qui ne fonctionne pas forcément
18 par la suite.

19 Et la lettre de mandat, ça, on en a beaucoup
20 discuté. Il y a toute une... il y a un mérite, mais je pense
21 que c'est pas forcément nécessaire, car le travail se fait
22 très bien sans qu'il y ait une lettre de mandat, mais ça peut
23 aussi être d'une valeur de savoir précisément ce que
24 cherchent le Premier ministre. C'est communiqué de
25 différente façon maintenant sans lettre de mandat, mais ça,
26 c'est mon avis par rapport à cet instrument.

27 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci, c'est très
28 utile.

1 Sur le sujet du flux de l'information, on va
2 parler de deux produits qui ont été soulevés dans différents
3 examens lors des audiences. Alors, restons avec 151. Est-ce
4 qu'on pourrait dérouler au paragraphe 35, s'il vous plaît?

5 On va commencer avec le document avec le
6 rapport spécial du BCP. Alors, c'était un produit IAS, une
7 évaluation de l'ingérence étrangère. Et c'était un document
8 qui a été préparé avant que vous soyez en poste, Madame
9 Thomas, mais est-ce que vous pouvez nous expliquer la genèse
10 de ce document et comment vous l'avez reçu?

11 **Mme JODY THOMAS:** Eh bien, j'étais au courant
12 du document dans les premières réunions bilatérales pour le
13 secrétariat du renseignement... de l'analyse du renseignement.
14 Donc, ça a été commandité par mon prédécesseur qui voulait
15 voir tous les renseignements que nous avons sur l'ingérence
16 étrangère de la RPC et que ce soit rassemblé.

17 Et monsieur Morrison l'avait lu, et moi, on
18 m'a... comme j'ai dit, on me l'a donné plus tôt. Je l'ai lu.
19 J'avais des questions que j'ai renvoyées au Secrétariat IAS.
20 Et quand on m'a posé des questions encore, monsieur Green m'a
21 posé des questions, j'ai suggéré que ça passe par la
22 gouvernance normale.

23 Quand il s'agit de gouvernance, c'est un
24 élément essentiel du processus dans le BCP et dans le monde
25 du renseignement pour s'assurer que les produits produits ont
26 été examinés par les pairs. Il y a des comités au niveau des
27 directeurs généraux et au niveau des sous-ministres adjoints
28 pour réviser ces documents avant qu'ils passent.

1 Et il y a bien des documents qui ne vont pas
2 plus loin. Ils vont être diffusés par les canaux normaux et
3 la gouvernance. L'examen par les pairs est absolument
4 essentiel pour s'assurer que tout le monde est d'accord avec
5 l'évaluation et avec les renseignements qui sont utilisés
6 pour appuyer l'évaluation.

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que vous avez
8 compris que monsieur Green attendait votre approbation?

9 **Mme JODY THOMAS:** Non.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que IAS aurait
11 la possibilité de diffuser le rapport s'il le voulait?

12 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je pense que monsieur
14 Green a dit qu'il ne voudrait pas faire quoi que ce soit de
15 plus avec le rapport du fait du renseignement de nature très
16 sensible et qu'il faudrait que le SCRS soit un participant.
17 Est-ce que c'est vrai ou est-ce que ça devrait passer par
18 vous aussi?

19 **Mme JODY THOMAS:** Ça ne voulait pas pour dire
20 que ça ne doit pas forcément passer par moi. Le SCRS est
21 d'accord avec le produit, comment ça va être produit et
22 comment ça va être diffusé, mais c'est fait sous l'autorité
23 du IAS.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et pourquoi?

25 **Mme JODY THOMAS:** Car ils sont indépendants
26 et ils font des rapports au NSIA, mais tout est diffusé avec
27 la signature des sous-secrétaires pour s'assurer qu'il n'y
28 ait pas une influence politique ou une influence, si vous

1 voulez, par rapport aux évaluations qui sont faites. Donc,
2 IAS a l'autorité de publier de façon indépendante. Ça, ça
3 fait partie du système.

4 **Mme JODY THOMAS:** Oui, absolument.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Quand il s'agit de
6 voir ce qui fait en sorte que le rapport spécial soit
7 spécial, ce que monsieur Green nous a dit, c'est que c'était
8 un produit novatrice et cette... ça pouvait... ça faisait la
9 combinaison des renseignements national et international. Et
10 qu'est-ce qui est novatrice dans cette façon d'accumuler les
11 deux?

12 **Mme JODY THOMAS:** Eh bien, on a tendance à
13 travailler dans des silos. Et... ou à l'international ou au
14 national. On aurait pu appeler ça un rapport conjoint,
15 rapport mixte.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et ça, c'est devenu
17 une partie du Secrétariat, la façon de faire. Ils font ça
18 beaucoup plus souvent. Monsieur Rogers, Monsieur [sic]
19 Drouin, vous êtes d'accord?

20 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui.

21 **M. DANIEL ROGERS:** Oui.

22 **Mme JANICE CHARETTE:** Est-ce que vous allez
23 finir?

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si vous avez quelque
25 chose à rajouter?

26 **Mme JANICE CHARETTE:** Oui, j'allais ajouter
27 que justement j'étais dans le rôle de greffier par intérim.
28 C'est monsieur Morrison qui a préparé ce produit et madame

1 [sic] Morrison l'a reçu.

2 Donc, je pense qu'on sortait à peine de la
3 campagne électorale, des élections de 2021. Monsieur
4 Morrison était conseiller pendant cette période, et je me
5 souviens aussi du panel du Groupe des cinq.

6 Alors, il y a eu beaucoup de produits
7 individuels qui portaient sur les activités de la République
8 populaire de Chine en ce qui concerne l'ingérence étrangère,
9 ou plutôt les tentatives d'ingérence. Dans les conversations
10 avec monsieur Morrison, ce dont il était question, c'était
11 justement de comprendre non seulement quelles étaient les
12 capacités, mais aussi ce qui arrivait au niveau de l'impact.
13 Est-ce que c'était efficace? Quelles sont les ressources
14 déployées?

15 Et le Secrétariat de l'évaluation du
16 renseignement au Bureau du Conseil privé a fait, je crois, un
17 excellent travail pour nous. Et monsieur Green et d'autres
18 sont très fiers du travail accompli. Je crois que, ça, c'est
19 un bon exemple. On tentait de répondre, de donner suite à
20 des questions qui provenaient du conseiller national sur le
21 renseignement et la sécurité pour mieux comprendre.

22 Et ça, c'est le rôle du Secrétariat de
23 l'évaluation. C'est-à-dire que on examine toute une gamme de
24 produits pour évaluer, pour fournir une meilleure
25 compréhension. Qu'est-ce que tout ça veut dire au bout du
26 compte? Or, ce travail était en cours et, avec le processus
27 de revue par les pairs, cet examen, on mettait à profit de
28 l'expertise dans toute la fonction publique. On voulait

1 s'assurer de la rigueur et de la valeur du produit.

2 En parallèle, il y avait cette répartition
3 des tâches au niveau de la gouvernance pour accélérer, si
4 vous voulez, l'examen dans l'ensemble de la communauté. Mais
5 le Secrétariat s'est vu confier aussi, si je me souviens
6 bien, d'autres tâches plutôt importantes en raison du fait
7 qu'à la même période - on parle de janvier-février 2022 - à
8 la même période, donc, le convoi est arrivé dans la capitale
9 nationale. On a vu les frontières fermer, on en a déjà
10 parlé. Donc, ça commençait à brasser pas mal et il y a eu
11 les plans d'invasion de l'Ukraine par la Russie. Donc, le
12 Secrétariat et le directeur devaient coordonner leurs efforts
13 pour conseiller le Premier ministre à l'égard de tous ces
14 enjeux.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Je pose ces questions
16 en général à l'un d'entre vous, mais si vous avez quelque
17 chose de pertinent à ajouter, n'hésitez pas s'il vous plaît.

18 Alors, à moins que vous n'ayez autre chose à
19 ajouter, je vais passer au document suivant.

20 Maintenant, document de ciblage. Au
21 paragraphe 42 du même document, toutefois, pour l'instant.
22 Donc, document de ciblage. Il s'agit d'un document produit
23 par le SCRS. Au départ, ça a été produit en 2021 pour
24 expliquer les activités d'ingérence étrangère de la
25 République populaire de Chine auprès d'acteurs canadiens.
26 Alors, c'est une question d'ingérence.

27 Et ce document a été préparé, comme je le
28 disais au départ, en 2021, mais n'a été publié pour toutes

1 sortes de raisons qu'en 2023. Donc, pourriez-vous nous dire
2 ce que vous pensez... ce dont vous vous souvenez, quand ce
3 document a-t-il été porté à votre attention, Madame Thomas.

4 **Mme JODY THOMAS:** Oui. Ça faisait partie des
5 documents qui m'étaient fournis. Et en le lisant, deux ou
6 trois choses m'ont préoccupé. Premièrement, je me suis dit,
7 on parlait de distribution assez large. Et, à l'époque, il y
8 avait des questions de renseignement qui se posaient. Il y
9 avait des fuites et on ne connaissait pas l'origine. Donc,
10 je pense que la liste était très étendue. Or, est-ce que ces
11 gens-là avaient tous besoin d'être au courant de cette
12 information? Parce qu'on sait que en ce qui concerne l'accès
13 au renseignement, il y a une question de cote de sécurité et
14 de besoin de savoir.

15 Donc, je me suis dit, pourquoi ne pas être
16 très agressif? Et est-ce que ce n'est pas un peu trop large
17 comme distribution dans le système en général? Donc, j'ai eu
18 des questions à poser au sujet de ce rapport et au sujet de
19 la liste de distribution.

20 Deuxièmement, quand il y a normalement un nom
21 qui est mentionné, un individu, qu'il s'agisse d'un simple
22 citoyen ou d'un politicien, on ne voit pas les noms dans les
23 rapports du SCRS. Or, ici, ce n'était pas le cas. On voyait
24 les noms. Je voulais savoir pourquoi.

25 Et, encore une fois, comme il était question
26 de fuite, écoutez, ça aurait été très sérieux s'il y avait eu
27 une fuite partielle ou si les noms avaient été révélés.

28 Troisièmement, je me posais aussi des

1 questions. Est-ce que l'on parle d'ingérence ou d'influence?
2 Évidemment, c'est très gris comme zone. Ce n'est pas
3 toujours noir ou blanc. Mais, quand il est question
4 d'influence, parfois, on traverse la ligne de démarcation.

5 Et, quand ce n'est plus transparent, quand
6 c'est clandestin, ça devient de l'ingérence. Donc, j'ai
7 réuni des sous-ministres pour discuter de cette question.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et qu'est-il advenu
9 de cette discussion? De quoi a-t-il été question?

10 **Mme JODY THOMAS:** Les mêmes enjeux ont été
11 mentionnés par les sous-ministres. Et on a dit au SCRS qu'il
12 fallait resserrer le langage, encore une fois, masquer les
13 noms. Et ensuite, on a distribué.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, une version
15 plus normalisée, plus courte du document. Maintenant,
16 qu'est-ce qu'on était censé faire, selon vous, de ce
17 document? Ou, plus précisément, est-ce que c'était destiné
18 au Premier ministre?

19 **Mme JODY THOMAS:** À la sortie de cette
20 réunion, je n'ai pas eu l'impression que c'était prévu de le
21 faire parvenir au Premier ministre. Il faut se souvenir que,
22 quand il est question de documents présentés au Premier
23 ministre, il y a tout un écosystème. Comme madame Drouin l'a
24 dit, il y a des milliers, 7 000 documents chaque année.
25 Donc, 71 000 documents, c'est impossible pour une seule
26 personne de tout voir ça.

27 Il y a des experts dans tel ou tel domaine,
28 mais quand on gravit des échelons dans le système, la

1 question d'accès et la possibilité de lire toute cette
2 information, tous ces renseignements, ça s'élargit, bien sûr,
3 d'une certaine façon. Mais ça se rétrécit aussi d'une autre
4 perspective. Et il y a des adjoints qui travaillent pour
5 moi. Le greffier en voit moins que moi, et le Premier
6 ministre encore moins.

7 Donc, on ne fait pas parvenir tous les
8 renseignements qui nous parviennent. Et, de toute façon, il
9 n'a pas besoin d'être au courant de tout cela. Ce qu'il
10 faut, c'est que, bon, les ministres qui, eux, ont des comptes
11 à rendre, doivent être mis au courant.

12 Dans ce cas-ci, on parle de 2023 et non pas
13 de 2021. Si ça avait été rendu public en 2021, une décision
14 différente aurait peut-être été prise. Mais en 2023, je me
15 suis dit, c'est important, c'est bien fait, tous les
16 documents sont toujours bien faits. Mais ici, pour les
17 ministres et les sous-ministres, il fallait pouvoir s'en
18 servir pour donner des conseils en matière de politique.

19 Qu'est-ce que ça voulait dire, ce document?
20 Quel était le contenu? Qu'est-ce qui en ressortait? Et,
21 maintenant, quel était l'impact sur le Canada? Quelles
22 étaient les décisions concernant le Parlement, par exemple?

23 Donc, je ne m'attendais pas à ce que le
24 Premier ministre reçoive ce document. En tout cas, pas par
25 défaut. Et on attendait une deuxième version.

26 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Avez-vous reçu cette
27 deuxième version?

28 **Mme JODY THOMAS:** Pas pendant que j'étais en

1 poste comme conseillère à la sécurité nationale.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On dit que vous avez
3 décidé de ne pas fournir cette version nettoyée au Premier
4 ministre, est-ce exact?

5 **Mme JODY THOMAS:** Non. Écoutez, je n'ai pas
6 eu de communication avec le NSIRA ou le NSICOPS dans les deux
7 cas. Et après ma retraite, ça a été différent, mais la
8 conclusion que vous mentionnez était incorrecte.

9 **Mme JANICE CHARETTE:** Pouvez-vous... pourrais-
10 je ajouter quelque chose? Parce que j'ai participé à la
11 réunion convoquée par madame Thomas. Il y a eu toutes sortes
12 de réunions pour les sous-ministres pour coordonner les
13 enjeux concernant l'ingérence étrangère.

14 Et quand on parle de document de ciblage,
15 c'est le terme qui me préoccupe parce que ça laisse une
16 certaine impression. Or, si je me fie à mon expérience
17 personnelle comme haute commissaire, j'ai vu ça aussi dans le
18 contexte des priorités canadiennes quand on travaillait
19 auprès de parlementaires dans d'autres pays.

20 Alors, quand on parle de cible, ici on parle
21 d'une liste de personnes qu'on tente d'influencer. Or, vous
22 savez, quand on négociait l'Accord de continuité avec le
23 Royaume-Uni après la sortie de l'Union européenne par le
24 Royaume-Uni, donc, c'est passé par le parlement britannique.

25 Et comme haute commissaire, j'avais une liste
26 de parlementaires. Et je tentais de les informer de la
27 position du Canada. Je savais que certains étaient opposés,
28 ils étaient préoccupés. Donc, on avait des listes. Les gens

1 qui étaient pour, les gens qui étaient contre. Et on se
2 disait que peut-être qu'avec plus d'informations,
3 l'information appropriée et des conversations, on pourrait
4 leur faire changer de position, obtenir leur appui.

5 Donc, on parle d'une liste de parlementaires
6 dans cette liste de ciblage, ce document de ciblage. Et,
7 encore une fois, les pays avec lesquels nous avons des
8 relations diplomatiques, ben, parfois, il y a ces efforts
9 pour influencer qui se déroulent ici et là. Mais il faut
10 être prudent, donc, quand il est question de ce terme en
11 particulier et de ce que cela revêt.

12 Maintenant, est-ce que c'est de l'ingérence
13 ou de l'influence? Une simple liste de noms que des
14 diplomates étrangers tentent d'aborder en public,
15 ouvertement, ben, écoutez, qu'est-ce qu'on en fait de cette
16 liste? Est-ce qu'on s'en sert de façon clandestine? Y a-t-
17 il des parlementaires qui sont menacés? Parce que là, on
18 tombe dans la sphère de l'ingérence. Et c'est pour ça que
19 les sous-ministres se réunissaient et ont fait appel à
20 l'expérience, aux connaissances de toute la communauté pour
21 tenter de tirer les choses en clair.

22 Autre chose que j'ajouterais, pour revenir à
23 ce que madame Thomas a dit au sujet de l'identité masquée.
24 Quand on regarde l'ingérence étrangère, ce que nous voulons,
25 c'est bien comprendre quels ont... quels sont les actes
26 hostiles par les acteurs étatiques. Qui tente de s'attaquer
27 aux intérêts du Canada? Quel est l'objectif ultime? Et sur
28 qui est-ce que l'on concentre les efforts?

1 Ça, à moins, comme je le disais, qu'il n'y
2 ait une menace physique envers l'individu ou sa famille, ce
3 n'est pas ça, notre but. Ce qu'il faut, c'est analyser
4 l'ingérence par l'acteur, et que peut faire le Canada pour
5 contrer, pour dissuader de telles initiatives?

6 Alors, il faut mettre l'accent sur ce qui est
7 important. On surveille, on décèle. Est-ce qu'on le fait de
8 façon adéquate et est-ce qu'on fait ce qu'il faut pour
9 atténuer? Donc, c'est ça, le but.

10 Et, finalement, comme madame Thomas l'a dit,
11 en mai 2023, nous étions dans un environnement où il y avait
12 beaucoup, beaucoup d'informations dans les médias. Et je
13 pense que, comme madame Thomas et comme d'autres, nous avons
14 beaucoup de conversations dans le Bureau du Premier ministre,
15 avec le Bureau du Premier ministre, quant au contenu de
16 l'information dans les médias, qu'est-ce qu'on connaissait,
17 qu'est-ce qui était vrai, qu'est-ce qui n'était pas précis
18 dans les rapports qui étaient publiés. Et chaque fois qu'il
19 était question d'un enjeu, on avait une conversation. On
20 disait, est-ce qu'il faut absolument que le Premier ministre
21 soit au courant? Parce que dans toutes les conversations,
22 étant donné les documents rendus publics, les informations
23 rendues publiques, on avait de telles conversations.

24 Et comme madame Thomas l'a dit, quand j'ai
25 quitté cette réunion, je ne croyais pas que ce produit-là en
26 particulier, une fois qu'il aurait été assaini et que les
27 réponses auraient été trouvées, qu'il serait destiné au
28 Premier ministre.

1 **Mme JODY THOMAS:** Si vous me permettez
2 d'ajouter quelque chose au sujet de la circulation de
3 l'information, le NSIA, donc le Conseiller sur la sécurité
4 nationale et le renseignement, fournit des renseignements.
5 Et l'imputabilité, ce concept est très, très, très important
6 dans le contexte.

7 En ce qui concerne la communauté du
8 renseignement, il y a énormément de rencontres très
9 fréquentes, on y reviendra. Peut-être que c'est trop
10 fréquent, mais on discute fréquemment des produits, on débat
11 des mérites, du contenu, etcetera. Et tous les membres de
12 cette communauté, à l'agence, on a des... un sous-ministre, par
13 exemple, qui n'est pas d'accord avec le consensus. Alors,
14 comme responsable, je peux communiquer directement avec le
15 ministre et dire « il y a des accords ». Et à ce moment-là,
16 il y a imputabilité à l'égard du Premier ministre chez le
17 ministre en ce qui concerne l'activité de son ministère.
18 Donc, il faut faire intervenir le ministre en pareilles
19 circonstances.

20 Et, dans ce cas-ci, je l'ai déjà dit, mais en
21 2023, je dirais que deux ministres, la ministre Joly et le
22 ministre LeBlanc, auraient été intéressés quant à la façon
23 dont cela pouvait les aider dans leur travail pour contrer
24 l'ingérence étrangère, par exemple, dans leur communication
25 avec les équipes diplomatiques, les ambassadeurs, etcetera,
26 qui sont au Canada.

27 **M. JOHN HANNAFORD:** Deux choses. Vous nous
28 avez invités à intervenir, alors je le fais.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Écoutez, je vais
2 peut-être le regretter.

3 **M. JOHN HANNAFORD:** Bon, deux choses.
4 Premièrement, pour revenir sur la genèse des observations
5 portant sur la ligne entre l'influence et l'ingérence. Parce
6 que, écoutez, tous nos commentaires nous ramènent au fait
7 qu'il y a quelque chose de très spécifique dans le contexte
8 de cette enquête-ci. C'est très rare, en fait, si je me fie
9 à mon expérience, qu'il y ait justement une ligne de
10 démarcation très claire. Il faut fouiller.

11 Or, qu'est-ce que ça signifie, cette
12 situation? C'est que pour évaluer un ensemble de faits,
13 compte tenu de notre gouvernance, le type de gouvernance,
14 c'est d'importance critique. Il faut toutes sortes de
15 perspectives pour évaluer l'information dont nous disposons
16 et pour voir qu'il y a quelque chose d'important, quelle est
17 l'importance réelle de toute cette information. Or, ça,
18 c'est un document où le contexte est très important.

19 En corolaire, dans le mandat du conseiller à
20 la sécurité nationale et au renseignement, c'est justement le
21 but d'être rigoureux et de porter tout cela à l'attention de
22 ses supérieurs. Il y a toutes sortes de façons de le faire.
23 Et Jody a parlé, par exemple, de la possibilité de faire
24 participer les ministres directement. Bien sûr, les sous-
25 ministres sont imputables auprès de leur ministre respectif.
26 Il y a toujours, dans cette communauté des sous-ministres,
27 dans ce monde, des réalités de ce genre. Et c'est
28 l'occasion, justement, de partager l'information.

1 Merci.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Bouclons la
3 boucle. Alors, pourrait-on passer au paragraphe 50 du résumé
4 des témoignages, 50 et 51.

5 Donc, alors, c'est plutôt mécanique, ce qui
6 se serait passé. Il y a eu une liste de distribution révisée
7 qui était censée être préparée, et les analystes n'ont jamais
8 reçu cette liste. Vous avez déjà dit que, à ce moment-là, la
9 mise à jour, etcetera, n'aurait pas relevé de vous?

10 **Mme JODY THOMAS:** Non. Ça demeure quelque
11 chose qui est au SCRS.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Thomas, vous
13 avez parlé de cela. En fait, vous vous êtes entretenue au
14 comité au sujet de la restructuration de ces 10 comités,
15 celui-ci en particulier. Et ici, on en a déjà discuté avec
16 vos collègues du renseignement. Et on ne va pas revenir là-
17 dessus, mais, Monsieur Rogers, pourriez-vous nous donner un
18 aperçu de ce processus et où en sommes-nous maintenant?

19 **M. DANIEL ROGERS:** Très certainement. Merci.

20 Oui, on a parlé un peu de gouvernance. Et
21 c'est important de signaler que la gouvernance, c'est l'outil
22 pour la communauté quand il est question de discuter d'enjeux
23 très complexes. Et comme je le disais, au Bureau du Conseil
24 privé, j'ai un rôle pour convoquer et, quand il y a un enjeu
25 compliqué, ben, c'est normal de mettre à profit beaucoup de
26 ministres et de ministères au niveau de l'imputabilité.

27 Habituellement, il y a des comités au niveau
28 des sous-ministres. Il y a aussi des comités sous-jacents

1 pour discuter de tous ces enjeux. Et il faut déterminer
2 quelle est la portée de chacun de ces comités et viser
3 l'efficience idéale compte tenu de la gamme des enjeux
4 débattus et abordés.

5 Maintenant, il y a toutes sortes de comités
6 qui ont été mentionnés, y compris celui du comité des sous-
7 ministres sur le renseignement. Qu'est-ce qu'on fait quand
8 on reçoit du renseignement? Quelle est la suite à donner?

9 Il y a aussi la coordination des opérations
10 au niveau des sous-ministres. Et, encore une fois, de façon
11 hebdomadaire, on discute des enjeux prééminents. Et toute la
12 communauté de la sécurité nationale discute des options. Il
13 y a un groupe plus large de sous-ministres et de ministères
14 qui sont contactés.

15 Donc, ce qui est devenu évident, puisque de
16 plus en plus d'enjeux étaient portés à notre attention et des
17 enjeux de plus en plus complexes - en plus, la situation
18 évoluait - et, comme on l'a dit précédemment, il y avait des
19 rencontres de plus en plus fréquentes, mais c'était le même
20 nombre de sous-ministres qui se réunissaient.

21 Bien sûr, c'était efficace pour s'attaquer à
22 divers enjeux, parce qu'on en discutait régulièrement, mais
23 on s'est rendu compte du même coup qu'il y avait des
24 efficacités à réaliser si on changeait les structures. Par
25 exemple, il se pourrait qu'on discute à des tables
26 différentes des mêmes enjeux en raison de la diversité des
27 mandats. Or, si on pouvait tout unifier, ben, ça réduirait
28 la charge de travail.

1 J'ai demandé au Secrétariat de l'évaluation
2 du renseignement de nous présenter des options et, bien sûr,
3 on nous a donné une série d'options qui étaient plutôt de
4 nature provocatrice. Et on nous a dit, bon, ben, on va
5 arriver à des recommandations. Et on s'est dit qu'avec un
6 secrétariat plus centralisé, par exemple, on aurait peut-être
7 plus de prévisibilité au niveau de l'ordre du jour afin de
8 pouvoir faire participer d'autres comités inférieurs pour
9 appuyer mieux les sous-ministres et avoir une réponse plus
10 systémique pour certains enjeux et pour d'autres questions.

11 Ce processus a progressé et il y a eu
12 différentes réunions de sous-ministres pour parler de ce
13 nouveau mandat. Maintenant, on a presque finalisé tout cela
14 et ce mandat va bientôt être renvoyé à la communauté pour
15 approbation. Et on cherche à réduire le nombre de comités,
16 un plus petit nombre, y compris un pour gérer les opérations,
17 un pour gérer la politique; on a toujours le comité sur la
18 sécurité. Et on envisage d'avoir un ou deux de plus selon le
19 volume de travail, la sécurité économique, la politique
20 étrangère, qu'on finalise.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'est
22 essentiellement un processus de nettoyage?

23 **M. DANIEL ROGERS:** Oui.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quand pensez-vous que
25 cette nouvelle structure sera en place?

26 **M. DANIEL ROGERS:** Je pense que c'est une
27 bonne question. Et je devrais tout d'abord dire que c'est un
28 exercice qu'on a tous entrepris dans l'esprit d'amélioration

1 continue. Lorsqu'il y avait des raisons opérationnelles
2 d'ajuster rapidement, on l'a fait. C'est pourquoi des choses
3 comme le comité de sous-ministres sur la réaction au
4 renseignement a été fait avant que cet exercice soit fini et
5 pourquoi nous avons des réunions ad hoc sur certains sujets.

6 Nous n'avons jamais fait ce processus
7 d'examen comme une question urgente, mais plutôt comme une
8 question d'amélioration continue. Ce qui pourrait expliquer
9 pourquoi ça a pris du temps. C'est un choix délibéré. Moi,
10 je m'attendrais, même si c'est madame Drouin et d'autres qui
11 finaliseront, que d'ici quelques semaines ou peu de mois, ça
12 sera finalisé.

13 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Depuis qu'on s'est
14 rencontrés au mois d'aout, les sous-ministres se sont
15 entendus sur les comités qu'ils aimeraient avoir. On
16 développe des... un mandat. On a accepté d'avoir un
17 secrétariat centralisé situé au BCP. Donc, on avance vers
18 cela.

19 Il y a une chose qui est importante de noter,
20 c'est que notre gouvernance interne doit être agile et
21 flexible. Il y a quatre ans, ou même encore il y a deux ans,
22 on ne parlait pas à ce niveau-là de protection de nos
23 représentants élus. Maintenant, nous avons un comité de
24 sous-ministres dédié à cela à cause du niveau de menace qui
25 est différent. Donc, il faut pouvoir s'ajuster et être sûr
26 de créer ces comités afin de voir la menace et développer les
27 mesures appropriées.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Le prochain sujet que

1 je voudrais couvrir dans la rubrique de la restructuration de
2 la gouvernance de sécurité nationale, je vais demander qu'on
3 affiche CAN.DOC.36, paragraphe 6. Alors, cette innovation,
4 c'est le Conseil national de sécurité nationale. Voilà.

5 Alors, on comprend que c'est un nouveau
6 comité du Cabinet qui se dédie spécifiquement à la question
7 de la sécurité nationale. Alors, Monsieur Hannaford ou
8 madame Drouin, si vous voulez répondre à cette question pour
9 expliquer ce qu'est la sécurité nationale, pourquoi elle a
10 été créée et ce qu'elle ajoute ce système.

11 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Si vous me
12 permettez, j'aimerais que le greffier et l'ancien greffier
13 parlent des origines et puis ensuite comment je fais
14 fonctionner.

15 **M. JOHN HANNAFORD:** Alors, la sécurité... le
16 Conseil de sécurité nationale est important pour différentes
17 raisons. Il nous donne une autre couche de gouvernance pour
18 traiter des défis géopolitiques qu'on a mentionnés ce matin.
19 Et l'aspect fondamental de cela, c'est que ça rassemble le
20 monde du renseignement et de la politique pour qu'il y ait
21 une logique quant aux stratégies qu'on va mettre en place et
22 les résultats qu'on va avoir.

23 Donc ça, c'est un mouvement qui va avoir lieu
24 sous l'égide du Premier ministre avec tous les ministres et
25 hauts fonctionnaires autour de la table avec ce cadre
26 stratégique en tête et en puisant dans tous les aspects de la
27 communauté de la sécurité du renseignement pour avoir cette
28 cohérence.

1 C'est inspiré par quelques expériences. Le
2 gouvernement a utilisé, continue d'utiliser des groupes de
3 réaction à des incidents pour traiter d'une crise. Ce sont
4 des réunions de ministres haut placés ou du Premier ministre
5 qui... pour un évènement qui demande ce niveau d'attention.

6 L'une des méthodes était d'inclure dans ce
7 dialogue pas juste les ministres mais les hauts représentants
8 autour de la table pour avoir une réponse cohérente à la
9 crise dont on traite. Et puis ensuite, c'est systématisé
10 dans le contexte du Conseil de sécurité nationale avec un
11 ordre du jour prédéterminé et comme étant un survol
12 stratégique continu. Et ça permet également d'avoir une
13 approche au cas par cas du travail que l'on fait, pour que
14 les questions puissent revenir au Conseil de sécurité
15 nationale et voir le progrès qui a été effectué.

16 L'autre aspect, et ça revient au rôle du
17 CNSR, madame Drouin est également secrétaire à ce comité, et
18 en plus des points de levier que j'ai mentionnés plus tôt, ce
19 rôle de secrétariat est très important à nouveau comme point
20 d'intégration au sein du BCP pour tout le système.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Madame Charette, est-
22 ce que vous alliez en parler aussi?

23 **Mme JANICE CHARETTE:** Alors, ce Conseil fut
24 mis sur pied lorsque monsieur Hannaford était en rôle du
25 greffier, mais je dirais qu'il y a eu quelques expériences où
26 on utilisait le groupe de réaction aux incidents par rapport
27 à la situation géopolitique en évolution. On peut penser à
28 la situation de l'appui du Canada à l'Ukraine par rapport à

1 l'invasion russe, ou la situation d'Haïti difficile, ou ce
2 que le Canada ferait pour contribuer aux efforts de
3 stabilisation.

4 L'IRG tente à être mieux adaptée, c'est notre
5 expérience, aux inondations, aux incendies, à des urgences
6 tactiques, alors que c'est moins bien adapté à une
7 conversation stratégique. Par exemple, qu'est-ce que l'on
8 voit comme étant des menaces, quels sont les autres acteurs,
9 quelles sont les considérations, et surtout à l'étranger.

10 Donc je crois que le Conseil national de
11 sécurité permet cette approche plus stratégique et mieux
12 comprendre les intérêts canadiens et les opportunités
13 canadiennes d'être impliqué de façon plus cohérente. Et ça
14 permet, je dirais, l'établissement de priorités doubles.
15 L'information peut être remontée au Premier Ministre et à son
16 groupe de dirigeants pour qu'ils prêtent attention à un
17 problème, mais aussi le Premier Ministre et ses ministres
18 peuvent envoyer des messages jusqu'à la communauté concernant
19 ce qui est important pour eux et où ils veulent concentrer
20 leurs efforts dans un monde de ressources limitées et de
21 priorités en concurrence.

22 Donc, je pense que c'est important et je suis
23 ravi de le voir en œuvre.

24 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Merci. Peut-être
25 concrètement, la différence entre le Cabinet et le Conseil de
26 sécurité national, d'abord, les deux sont présidés par le
27 Premier ministre.

28 Le Cabinet, de façon plus routinière, va

1 prendre connaissance d'un mémoire au Cabinet en lequel il y a
2 des options. Il va prendre une décision spécifique. Est-ce
3 qu'on introduit par exemple telle législation ou pas? Ou si
4 on introduit telle législation, quelle sera les différentes
5 propositions?

6 Le Conseil de sécurité nationale, lui, va
7 plus regarder des enjeux à un autre niveau. Et les décisions
8 vont être des décisions d'orientation. Qu'est-ce qu'on doit
9 faire, par exemple, pour améliorer nos relations avec tel
10 pays? Qu'est-ce qu'on doit faire pour solidifier notre
11 sécurité économique? Qu'est-ce que l'on doit faire pour
12 regarder par exemple les enjeux de notre chaîne
13 d'approvisionnement? Donc, il y a différentes mesures qui
14 vont être prises, mais c'est pas des décisions spécifiques.

15 Ensuite, à la fin de la dé... à la fin d'une
16 réunion, par exemple, du Conseil de sécurité nationale,
17 chacun des ministres va repartir avec ses devoirs et
18 développer la mesure en question pour éventuellement la faire
19 approuver par le Cabinet.

20 Donc, c'est vraiment une instance, pardon,
21 qui exerce au niveau stratégique et qui donne des décisions
22 d'orientation plutôt que des décisions, si je peux permettre
23 d'utiliser cette expression, transactionnelles.

24 L'autre différence, comme l'a dit le
25 greffier, c'est que les ministres sont équipés d'un breffage
26 sur le renseignement. Donc, ça fait vraiment partie des
27 différentes étapes d'une réunion. On détermine les sujets.
28 Les sujets sont déterminés à l'avance. On développe un

1 document de politique, non pas un document... non pas un
2 mémoire au Cabinet. On cueille l'ensemble du renseignement
3 qui est pertinent pour ce sujet-là. On donne un breffage au
4 ministre. Et ensuite, on a la discussion avec, comme le
5 disait le greffier, les hauts fonctionnaires présents à la
6 table, ayant l'opportunité de partager leur expertise et leur
7 opinion.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Qui sont les membres
9 du...

10 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui, je peux... donc,
11 les membres officiels, à part le Premier ministre, bien sûr,
12 qui agit comme président, il y a le ministre de la Sécurité
13 publique, le ministre de la Défense, le ministre... ou, la
14 ministre des Finances, le ministre de l'Innovation, la
15 ministre des Affaires étrangères, le ministre de la Justice
16 et le ministre responsable de la Sécurité civile et de la
17 gestion des urgences. Mais, selon les sujets, il y a aussi
18 des invitations ad hoc qui sont données à certains ministres.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Parfait. Et c'est
20 quoi la fréquence des réunions?

21 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** On essaie de le
22 faire aux 5 à 6 semaines.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** (Non interprété)... de
24 la sécurité soit encouragé ou développé ces redditions
25 ministérielles de compte à laquelle madame Thomas parlait
26 précédemment?

27 **M. JOHN HANNAFORD:** Je crois que oui. Ça
28 renforce bien les rôles des ministres individuels, mais ça

1 reconnaît aussi qu'il y a des questions transcendantes qui
2 demandent une coordination au sein des zones de
3 responsabilité, donc, au plus haut niveau du gouvernement.
4 C'est l'occasion de s'assurer qu'il y a de la cohérence et
5 que les mandats sont mis en œuvre.

6 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, dans le
7 prochain sujet, on va explorer cette idée de coordination
8 autour de l'ingérence étrangère. Et je vais demander que
9 l'on affiche CAN44228.

10 **--- PIÈCE No. CAN044228 R01 0001:**

11 Deputy Minister Committee for
12 Intelligence Response (DMCIR) Meeting
13 Minutes

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, madame Thomas,
15 ces questions seront pour vous. Ce sont des notes, une
16 ébauche d'un procès-verbal d'une réunion du 12 octobre 2023
17 de sous-ministres. C'est ressorti plusieurs fois dans les
18 travaux de la Commission, mais je voudrais que vous parliez
19 de certains points spécifiquement. Alors, vous avez présidé
20 cette réunion?

21 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous vous en souvenez
23 donc?

24 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

25 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on descend à la
26 page 2. Je survolerai ce qui est un peu dans le document et
27 vous demanderez d'expliquer un peu la discussion, d'après
28 votre souvenir.

1 La présidente a demandé qui mène la
2 coordination stratégique sur l'ingérence étrangère. Si ce
3 n'est pas le coordinateur d'ingérence étrangère, il y a des
4 suggestions de la GRC que le mot coordination ne devrait pas
5 dire une baisse de conflit.

6 Là, on parle des ballons à haute altitude.

7 Ensuite, on dit que :

8 « La présidente a accepté lorsque le
9 SCRS a noté qu'alors que le travail
10 de l'enquête publique avance, ça
11 révèle plus de choses, que ça
12 révélera que la communauté du
13 renseignement a eu du mal à faire
14 face à l'ingérence étrangère. Le
15 SCRS en appelle à des explications
16 claires sur qui fait quoi. Et la
17 présidente indique que le Canada n'a
18 pas de stratégie claire. » (Tel
19 qu'interprété)

20 Si on descend à la prochaine page. Alors,
21 Monsieur Rogers, c'était vous, le CSNR?

22 **M. DANIEL ROGERS:** (Non interprété)

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** « ... s'entend sur le
24 besoin d'une stratégie ». Pardon, le CSNR adjoint. À part
25 d'amener ça dans les catégories limitées et à suggérer que le
26 rôle serait mieux au niveau de la Sécurité publique. Puis,
27 on parle d'une conversation avec le greffier.

28 Donc, je reconnais que c'est en octobre 2023.

1 Madame Thomas, est-ce que vous pouvez nous dire votre
2 souvenir de ce qui passait ici? Et Monsieur Rogers, vous
3 pouvez contribuer. Et où est-ce que cette question s'est
4 retrouvée?

5 **Mme JODY THOMAS:** Alors, merci. C'était une
6 conversation très utile. On essayait de faire rentrer le
7 coordonnateur d'IG, d'ingérence étrangère. On voulait savoir
8 si ce serait la Sécurité publique ou au BCP. On a décidé que
9 ce serait la Sécurité publique. Mais il y avait toujours des
10 questions en suspens concernant une fonction de coordination.
11 Est-ce que c'est mieux au BCP? Je crois que la conclusion
12 que c'est à la Sécurité publique est la bonne conclusion,
13 mais c'était une discussion utile à avoir.

14 L'autorité de politique et la coordination
15 politique est principalement au sein de la Sécurité publique
16 pour l'ingérence étrangère. Et cette politique est ensuite
17 disséminée au sein du gouvernement et adoptée au niveau des
18 redditions de comptes des différents ministres.

19 Au bout de six mois, c'est ressorti assez
20 clair que les dirigeants autour de cette table avaient toutes
21 des attentes différentes par rapport à ce que le coordinateur
22 d'ingérence étrangère allait faire. Et ça rendait ça très
23 difficile pour l'individu de réussir. Mais ça, c'était pas
24 juste pour quiconque d'essayer de satisfaire les attentes de
25 tous les sous-ministres et des agences qu'il y avait à Ottawa
26 si on a tous des attentes différentes. Monsieur Rogers et
27 moi pensions qu'il y aurait la production de stratégies
28 d'ingérence étrangère. La Sécurité publique pensait qu'on

1 avait déjà ça dans les différentes actions entreprises.

2 Donc, c'était le genre de dialogue qu'on
3 avait. Et ça nous a ramené à un niveau de base d'où on est,
4 ce qui a besoin d'être fait, et il faut qu'on parle d'établir
5 et vraiment comprendre le mandat et le cadre pour ce nouveau
6 poste de coordinateur, parce que c'était fondamental par
7 rapport à ce qu'on essayait de faire. Donc, on a décidé
8 d'avoir une conversation avec le greffier là-dessus. Nous
9 l'avons fait. Et puis le travail de C-70 a véritablement
10 commencé. Le coordinateur a rempli cet espace.

11 **M. DANIEL ROGERS:** Je veux pas répéter ce que
12 madame Thomas a dit, mais je crois que ceci nous ramène à la
13 conversation dont on a parlée autour de la gouvernance, où ce
14 qu'on avait durant cette période était un coordinateur
15 d'ingérence étrangère qui a pris un rôle qui était déjà
16 occupé, dans un sens, par la communauté. On avait déjà des
17 tables pour la coordination opérationnelle, le Secrétariat de
18 politique, des groupes qui faisaient de la politique sur
19 l'ingérence étrangère.

20 Donc, intervenir dans un espace occupé
21 soulève beaucoup de questions quant au mandat spécifique et
22 la responsabilité, comme madame Thomas l'a dit, concernant un
23 individu en particulier et comment c'est lié aux autres
24 structures de la communauté. Est-ce qu'il faut une stratégie
25 ou est-ce qu'on a déjà une stratégie? Ça dépend un peu de ce
26 qu'on veut dire par stratégie.

27 Et cette réunion était utile pour que les
28 sous-ministres s'alignent dans l'utilisation du terme,

1 comment on utilise certains rôles afin de mieux comprendre ce
2 que l'on attend les uns des autres alors que l'on continue de
3 faire face à un problème.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, où est-ce que
5 ce dialogue a atterri par rapport au rôle du coordinateur?

6 **M. DANIEL ROGERS:** Je suis d'accord avec
7 madame Thomas que le coordinateur d'ingérence étrangère
8 trouvait son rôle dans le ministère de la Sécurité publique
9 qui est approprié et qui suit beaucoup le travail de
10 politique et de coordination qu'il doit faire avec les
11 parties prenantes. Les collègues de Sécurité publique ont
12 parlé de cela hier et je suis d'accord avec ce qu'ils ont
13 dit.

14 **M. JOHN HANNAFORD:** Si je peux aussi ajouter
15 d'autres points, il y a souvent une discussion à savoir si
16 quelque chose devrait être au BCP ou dans un autre ministère
17 aligné, et le contexte ici amène la considération suivante.
18 Le BCP, dans l'ensemble, ne mène pas la politique. Le BCP a
19 un rôle de coordination, un rôle de rassemblement et de
20 remise en question. Et c'est logique dans le contexte dont
21 on a parlé ici que ce coordinateur ait cette fonction de
22 politique avec le ministère, au final, qui serait Sécurité
23 publique. Donc, c'est la raison pour laquelle c'est placé
24 comme ça. Il y a une certaine logique.

25 Je crois que le terme coordinateur peut nous
26 amener dans un espace un peu perturbant, parce qu'on
27 reconnaît que le BCP joue un rôle de coordination, mais
28 Sécurité publique aussi. Parce que Sécurité publique a cette

1 fonction car elle peut jouer un rôle de supervision par
2 rapport aux agences qui font partie de son domaine. Donc, il
3 y a une corrélation naturelle ici.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, juste avant
5 qu'on quitte ce sujet de la gouvernance de sécurité
6 nationale, il y a un autre document que je veux soulever,
7 peut-être plus pour contexte à ce stade, mais CAN30999, s'il
8 vous plaît.

9 **--- PIÈCE No. CAN0030999 0001:**

10 DM FI (Justice, RCMP, GAC, PS, CSIS,
11 PCO NSIA)

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** On revient à cette
13 idée de responsabilité ministérielle. Ce sont des notes
14 d'une réunion du comité des MFI, comité des sous-ministres
15 sur l'ingérence étrangère, d'avril 2023. C'était sous madame
16 Charette et monsieur [sic] Thomas?

17 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Si on descend un
19 petit peu pour qu'on puisse voir que le CNSR a mentionné la
20 veille. Qu'elle, Sécurité publique, le greffier et le sous-
21 greffier ont une discussion sur l'ingérence étrangère. Ça
22 faisait partie du processus d'ISR. Et :

23 « ... ce qui devient plus évident,
24 c'est qu'il y a des lacunes sur
25 comment l'ingérence étrangère est
26 gérée entre les élections. Quelle
27 est la reddition de compte
28 ministérielle sur l'ingérence

1 étrangère de façon plus globale? »
2 (Tel qu'interprété)
3 « Le CNSR a demandé au BCP d'établir
4 une cartographie du processus. » Tel
5 qu'interprété)

6 Comment le renseignement est distribué?
7 Comment les ministres sont informés? Et on a dit que ça
8 marche mieux au niveau des officiels, mais où est-ce que les
9 ministres entrent en jeu?

10 Est-ce que vous pouvez nous parler un peu
11 plus de cet aspect au printemps 2023?

12 **Mme JODY THOMAS:** Oui, comme vous l'avez dit,
13 c'est la réunion des MFI. Alors là, on discutait des
14 connaissances, si tout le monde avait la même connaissance
15 entre les élections et ce qu'on fait avec les élections
16 partionnelles [sic] et comment on peut s'assurer qu'il y a
17 une même continuité pour comprendre quelles sont les
18 activités d'ingérence étrangère. Et comment est-ce que les
19 ministres étaient renseignés? Surtout les ministres de la
20 Justice, de Sécurité publique et le ministre des Affaires
21 extérieures sur les activités d'ingérence étrangère où leurs
22 ministères sont responsables?

23 Donc, nous voulons nous assurer qu'on lisait
24 pas tout simplement les renseignements. Il faut faire
25 quelque chose avec le renseignement. Et donc, ça veut dire
26 que les ministres doivent comprendre ce qui se passe et ils
27 doivent donner des directives à leurs ministères. C'est pas
28 simplement informer et puis c'est fait, c'est fini. C'est

1 absolument essentiel qu'il y ait des directives de politique
2 qui suivent.

3 Et la période entre les élections par rapport
4 à l'ingérence étrangère dans les institutions démocratiques,
5 c'est de ça qu'il s'agissait dans ces discussions.

6 **Mme JANICE CHARETTE:** Je pourrais rajouter
7 deux points. Le contexte dans lequel il y avait cette
8 discussion, c'est important. Nous avons des discussions au
9 niveau des sous-ministres par rapport au soutien, par rapport
10 au rapporteur spécial et l'information qui serait... qui leur
11 serait donnée pour qu'ils puissent faire leur travail. Et on
12 a passé beaucoup de travail avec le rapporteur spécial pour
13 expliquer le Panel des cinq, entre autres.

14 Et dans le contexte de son travail, on
15 arrivait au point où il y avait une très bonne compréhension
16 sur la période électorale, mais il fallait donner davantage
17 d'information par rapport à la période entre la période entre
18 les élections, où il y avait des responsabilités
19 ministérielles et que le gouvernement était en place. Donc,
20 ça, ça aide à pouvoir comprendre tout ça.

21 Et le résultat de cette discussion, ça aussi,
22 c'est pertinent. Nous, étant donné l'époque dans laquelle
23 nous vivons, il y a beaucoup d'informations dans les médias
24 par rapport aux allégations d'ingérence étrangère et des
25 questions à savoir si les élections avaient été libres et
26 justes.

27 Et il y avait plusieurs élections partielles
28 qui arrivaient et le résul... les conclusions des discussions,

1 c'était des propositions qui ont été faites pour s'assurer
2 que le premier ministre et ses ministres avaient des conseils
3 par rapport à ce qui pouvait être fait par rapport aux
4 élections partielles. Tout en reconnaissant que le Panel et
5 le protocole critique étaient en place pour les élections
6 générales, mais est-ce qu'il y avait quelque chose à faire
7 pour s'assurer que les Canadiens puissent avoir confiance
8 dans les élections partielles? Et, étant donné toute
9 l'information qu'il y avait dans le public.

10 Donc, nous avons parlé au cours du processus
11 d'entrevue par rapport aux étapes qui ont été entreprises
12 pour soutenir la surveillance et l'attention aux affaires
13 d'ingérence étrangère. Et ça, c'est ce qui est ressorti de
14 ces discussions.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, tout ça,
16 c'était fait pour les élections partielles qui ont eu lieu
17 depuis 2023. Et puisqu'il n'y avait pas le Panel des cinq,
18 il y avait DM CIR auquel ils faisaient leurs rapports.

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que vous
20 pouvez nous expliquer la distinction?

21 **Mme JANICE CHARETTE:** Quand nous sommes en
22 période électorale, lors des élections, nous sommes dans une
23 période où le gouvernement n'agit pas, à moins qu'il y ait
24 des circonstances exceptionnelles, pour ne pas lier les mains
25 d'un gouvernement futur.

26 Donc, l'idée, c'était que, bon, le
27 gouvernement mettrait en place le protocole pour... en cas
28 d'incident critique. Et il devait faire ça pendant la

1 période électorale pour avoir à identifier des efforts par
2 nos adversaires, par des acteurs hostiles, pour affecter les
3 processus démocratiques d'une façon qui pouvait affecter les
4 élections pour les Canadiens et Canadiennes.

5 Donc, ça, c'est un rôle assez inhabituel pour
6 la fonction publique, qu'ils aient à faire des annonces
7 publiques pendant une campagne. On a parlé beaucoup de ça
8 dans les premières parties de vos... des travaux de la
9 Commission. Et c'est important pour... mais c'est seulement
10 quand... c'est seulement dans le cadre de période électorale
11 que ça se ferait, car c'était une décision.

12 Alors, dans les élections partielles, eh
13 bien, les ministres sont en place, ils ont leurs
14 responsabilités. Et donc, la première étape, c'est d'être
15 capable de faire la surveillance nécessaire pour détecter
16 quoi que ce soit. Donc, le groupe de travail SITE était...
17 faisait ça. Et les agences devaient aussi aller de l'avant.
18 Donc, il fallait faire des rapports.

19 On a pensé qu'il faudrait aller au Panel de
20 cinq, mais la fonction du Panel de cinq, c'était pour être
21 capable de faire une annonce publique. Et ce ne serait pas
22 capable quand vous avez un gouvernement en place et des
23 ministres qui ont leurs responsabilités. Donc, on est allé
24 par rapport... c'était le comité qui pouvait identifier ce qui
25 venait du groupe de travail SITE pour faire des
26 recommandations pour le Premier ministre au besoin à savoir
27 si on devait faire quelque chose s'il y avait quelque chose
28 qui s'était passé par rapport à l'ingérence étrangère.

1 Et enfin, suite à une élection, il y a un
2 rapport qui s'est fait par le groupe de travail SITE. Et ça,
3 c'est publié. Alors, s'il y avait été... il y avait eu quoi
4 que ce soit qui était fait dans le contexte des élections
5 partielles, c'était tout pour s'assurer que les Canadiens
6 puissent avoir confiance que nos élections sont libres,
7 qu'ils sont justes et que les élections, c'est une partie
8 importante de notre démocratie. Il faut que le public soit
9 capable d'avoir confiance.

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que ce serait un
11 bon moment pour prendre une pause. On peut prendre une pause
12 de vingt minutes. On va revenir à 11 h 15.

13 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

14 Cette séance de la Commission est maintenant
15 suspendue jusqu'à 11 h 15.

16 --- La séance est suspendue à 10 h 57

17 --- La séance est reprise à 11 h 17

18 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

19 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
20 étrangère est de retour en session.

21 Il est 11 h 17.

22 **--- M. DANIEL ROGERS, Sous la même affirmation:**

23 **--- Mme NATHALIE G. DROUIN, Sous la même affirmation:**

24 **--- M. JOHN HANNAFORD, Sous le même serment:**

25 **--- Mme JODY THOMAS, Sous le même serment:**

26 **--- Mme JANICE CHARETTE, Sous le même serment:**

27 **Me NATHALIA RODRIGUEZ:** Madame la
28 Commissaire, nous avons eu une demande des interprètes et de

1 la transcription de rappeler qu'il faut ralentir le discours
2 et un rappel, si vous voulez, de parler lentement, de façon
3 générale.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Oui, alors,
5 je suis peut-être coupable.

6 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me SHANTONA CHAUDHURY (suite):**

7 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, on a arrêté en
8 pensant du groupe de travail SITE. Et c'est là que je
9 voudrais reprendre.

10 Nous comprenons qu'il y a des mises à jour
11 qui sont... qui font l'objet de discussions maintenant, des
12 plans pour protéger la démocratie canadienne. Alors, les
13 questions sont pour vous, Madame. Alors, ce qu'on a entendu,
14 c'est tout d'abord que le... ce groupe de travail SITE serait
15 permanent et qu'il y a un secrétariat au BCP. Est-ce que
16 vous pouvez expliquer ces discussions?

17 **M. JOHN HANNAFORD:** Oui. Par rapport à la
18 permanence, eh bien c'est un format qui est très utile
19 d'avoir consolidé les conseils des différentes agences qui
20 font les évaluassements [sic]... les évaluations d'ingérence
21 étrangère. Donc, ce groupe de travail SITE. Et je dois
22 dire, ça a été très actif depuis une certaine période
23 dernièrement, car il y a ces deux choses qui ont prouvé la
24 valeur du modèle.

25 Alors à l'avenir, on peut s'attendre... on peut
26 avoir un rythme de travail que ça doit être permanent. Je
27 n'ai pas de questions. C'est clair que c'est important et
28 que ça soutient notre travail.

1 Mais peut-être par rapport à la question sur
2 le Bureau du Conseil privé, eh bien, on ne peut pas imaginer
3 d'avoir cette fonction chez nous. Nous avons d'autres
4 fonctions, d'autres secrétariats. Évidemment, ça, ça fait
5 partie de ce qu'on fait. Le défi, ce serait la possibilité
6 qu'il y ait des inefficacités. On pourrait avoir une
7 structure qui existe au BCP et ailleurs. Donc, ça pourrait
8 reproduire les mêmes fonctions qui existent déjà. Alors, il
9 y a la possibilité d'avoir des inefficacités, mais c'est une
10 discussion qui est en cours. Et vous pouvez vous imaginer
11 que ça pourrait continuer d'une façon ou d'une autre.

12 Mais ce qui est important, de façon générale,
13 le groupe de travail SITE existe pour la période non-
14 électorale, mais le Panel de cinq pendant la période
15 électorale. Et ce que nous avons pris comme méthode de
16 travail, suite aux conseils qui ont été reçus suite à
17 différentes évaluations des élections passées, eh bien, c'est
18 l'importance du Panel des cinq. C'est important que ça soit
19 un travail rigoureux, qu'ils puissent faire leur travail dans
20 une période où ils n'ont pas strictement à suivre leurs
21 fonctions. Ça, ça veut dire que nous, on peut continuer à
22 nous réunir en tant que Panel des cinq et pour recevoir
23 l'information du groupe de travail SITE par rapport à la
24 situation de façon générale au Canada et par rapport aux
25 situations précises pendant les périodes d'élections
26 partielles.

27 Mais ce qui est important, ce n'est pas que
28 nous devons jouer le rôle du panel. Ça, ce serait le cas

1 quand on sera en période du gouvernement intérimaire. Mais
2 il faut que nous soyons prêts et que nous ayons passé en
3 revue des exercices, des scénarios pour nous préparer pour le
4 genre de situation qui pourrait arriver, que nous sommes bien
5 informés avec les séances d'information du groupe de travail
6 SITE et d'autres. Et que nous avons des communications avec
7 la société civile et tout ça pour bâtir notre base de
8 connaissances pour être le plus efficace possible pendant la
9 période électorale.

10 La raison d'être de cet exercice, c'est de
11 renforcer la confiance des Canadiens et Canadiennes dans
12 leurs élections. Et pour qu'ils soient assurés que le
13 gouvernement est au courant des différents types de risques
14 auxquels le pays fait face étant donné le contexte
15 géopolitique. Et nous avons des processus en place pour
16 tenir compte de ces défis pendant la période électorale et de
17 façon générale.

18 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'est comme une
19 formation pour le rôle que le panel va avoir à jouer?

20 **M. JOHN HANNAFORD:** C'est ça.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Dans les discussions
22 auparavant, vous avez parlé de l'importance du Panel. Et
23 vous, vous êtes le président actuel du Panel des cinq. On a
24 mentionné que le rôle du Panel, c'est l'annonce. L'annonce
25 n'est pas le seul rôle du Panel. Est-ce que vous pouvez nous
26 expliquer tout ça?

27 **M. JOHN HANNAFORD:** Eh bien, le protocole
28 indique que le Panel doit agir quand il y a une menace à une

1 élection juste et libre au Canada, que ce soit au niveau
2 fédéral ou au niveau local. Mais c'est une seule fonction
3 qui peut être exécutée pendant la période électorale.

4 Le groupe de ministres qui sont dans le Panel
5 des cinq, ce sont les plus hauts sous-ministres au
6 gouvernement. Et ils apportent des responsabilités qu'ils
7 ont du fait de leur propre poste. Donc, s'il y a une
8 situation, par exemple, où il semblerait avoir une mission
9 étrangère qui a des activités qui ne... qui est préoccupante
10 mais qui n'est pas une menace pour une élection juste et
11 libre, eh bien, le ministre a déjà les possibilités de s'en
12 occuper avec les canaux diplomatiques.

13 Le Panel des cinq peut jouer un rôle pour
14 s'assurer que notre réaction soit cohérente et voir quelles
15 seraient les mesures appropriées pour en tenir compte sans
16 forcément faire une annonce si la situation ne le mérite pas.

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, ça devient une
18 instance de coordination opérationnelle? Et l'idée étant que
19 les agences et les ministères peuvent exercer leur propre
20 pouvoir et ce serait au Panel de décider s'il doit y avoir
21 une annonce publique, s'il y avait quelque chose de grave.

22 **Mme JANICE CHARETTE:** Oui.

23 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Une autre question
24 dont on a parlé, peut-être que vous pouvez nous l'expliquer
25 un peu plus, Monsieur Hannaford. Le Panel des cinq, c'est...
26 il y a une stratégie de communication. Son rôle, c'est pour
27 communiquer avec les Canadiens sans aller jusqu'à une annonce
28 finale qu'il y a quelque chose de terrible qui s'est passé,

1 quelque chose de grave pendant une période électorale.

2 **M. JOHN HANNAFORD:** Nous avons essayé de
3 voir comment on peut communiquer le travail que nous faisons.
4 Comme vous dites, c'est inhabituel pour des hauts
5 fonctionnaires d'avoir une stratégie de communication par
6 rapport à notre travail. Mais c'est inhabituel, le rôle que
7 nous jouons dans ce contexte.

8 La raison d'être du Panel, c'est pour que les
9 Canadiens, le public général, puissent avoir confiance dans
10 leurs institutions. Et ça veut dire, donc, qu'il faut
11 comprendre nos travaux, ce que nous faisons, et quelles sont
12 les protections en place pour tenir compte des différents
13 défis qui peuvent apparaître. Et donc, c'est notre
14 responsabilité de l'expliquer.

15 Et vous répondre maintenant, c'est une
16 occasion de communiquer ce message. Et c'est important pour
17 nous de positionner le travail que nous faisons en tant que
18 Panel à l'avance d'un évènement démocratique, en partie pour
19 s'assurer que la première fois que quelqu'un entend le Panel,
20 ce n'est pas quand nous allons comparer pour dire qu'il y a
21 un problème grave avec le protocole.

22 Donc, il faut que les Canadiens soient surs
23 que le travail se fait. Ils vont pouvoir comprendre les
24 informations qui vont sortir dans une période électorale.
25 Mais il faut aussi qu'ils comprennent que s'il n'y a pas de
26 communication pour une période électorale, c'est pas qu'il y
27 a pas de travail qui est fait et qu'on ne fait pas preuve de
28 vigilance.

1 pour examiner les mandats avec SITE
2 pour... par rapport à notre
3 responsabilité de surveillance et
4 enlever la surveillance nationale du
5 MRR. » (Tel qu'interprété)

6 Alors, l'idée que la surveillance en ligne
7 doit être faite par quelqu'un d'autre à part le MRR Canada.

8 **M. JOHN HANNAFORD:** Eh bien, je peux
9 commencer. Eh bien, c'était une initiative canadienne, le
10 MRR, suite au moment où on était hôte du G7 il y a un certain
11 nombre d'années. L'intention, c'était de faire en sorte de
12 mettre en place un mécanisme pour faire une surveillance des
13 activités en ligne, mais avoir une coordination entre les
14 partenaires du G7. Et c'est resté un défi permanent.

15 Donc, prenons un pas de recul. L'une des
16 choses dont nous nous sommes rendu compte avec le groupe, le
17 Panel des cinq, c'est que l'ingérence étrangère se présente
18 sous diverses formes. Il y a d'abord les contacts de
19 personne à personne, qu'on parle d'espionnage, peu importe le
20 terme. Alors, c'est la vieille école en matière d'ingérence
21 étrangère.

22 Et puis, il y a ce qui se passe en ligne.
23 Alors, les activités, dans un premier temps, en ce qui
24 concerne la communauté du renseignement et de la sécurité,
25 ben, ce sont des méthodes traditionnelles pour faire le
26 travail. Et souvent, ce sont des questions très délicates.
27 Protection, sécurité, protection de l'information, entre
28 autres.

1 Par contre, le défi en ligne peut évidemment
2 porter sur des activités clandestines. Mais souvent, en
3 raison même de la nature, c'est très transparent. Ça fait
4 partie, justement, de cette réalité. On veut être le plus
5 public possible. On publie, on dissémine des messages.

6 Or, c'est un fait, mais c'est aussi une
7 occasion à saisir, peut-être. Le fait que nous ne soyons pas
8 limités, par conséquent, aux fonctions du gouvernement qui
9 exige de la protection, ben, cela veut dire que nous pouvons
10 songer à cela comme un défi pour l'ensemble de la société,
11 plutôt que pour le gouvernement seulement.

12 Par conséquent, nous avons travaillé avec des
13 groupes de la société civile. Le Panel des cinq a rencontré
14 des experts de McGill et de l'Université de Toronto, dans le
15 but de prendre connaissance de ce qui se fait là-bas pour le
16 contrôle des activités en ligne pour voir ce qu'ils peuvent
17 porter comme jugement sur la circulation de l'information et
18 des messages envoyés. Parce que c'est d'une importance
19 critique d'avoir une résilience totale vis-à-vis de la
20 désinformation et de la mésinformation dans notre société.

21 Donc, le MRR a un rôle critique à jouer pour
22 le gouvernement dans ce domaine. Et on regarde de quelle
23 façon on pourrait justement donner plus d'ampleur à cette
24 fonction. Parce que jusqu'à maintenant, le Mécanisme de
25 réponse rapide se concentre surtout sur les sources
26 étrangères. Or, peut-être que changer l'optique serait
27 important. Et dans le document que vous mentionnez, c'est
28 justement indiqué, cette option.

1 Par contre, ce n'est pas un rôle qui incombe
2 seulement au gouvernement. Encore une fois, comme je le
3 disais, on discute avec la société civile, mais aussi avec
4 nos partenaires à l'international. Qu'est-ce qu'on a vécu
5 comme expérience? Il faut absolument tirer des leçons dans
6 le cas des processus électoraux ailleurs. Et quels sont les
7 environnements, si vous voulez, dans lesquels la
8 désinformation présente des défis?

9 L'un des aspects qui nous a permis d'en
10 apprendre beaucoup, c'est celui qui concerne non seulement
11 les questions du contenu de l'information, mais aussi
12 l'authenticité du message. En France, par exemple, leur
13 système est fort intéressant dans ce domaine. Il existe là-
14 bas un groupe qui ne se penche pas nécessairement sur un
15 ensemble de messages quant à leur exactitude ou pas. On
16 tente de déterminer plutôt si on a affaire à des robots ou à
17 des gens en chair et en os comme origine du message. Et ça
18 peut faire partie de l'évaluation. Est-ce qu'il s'agit
19 d'amplifier un phénomène qui pourrait poser problème et qui,
20 par conséquent, devrait être porté à l'attention du grand
21 public canadien dans le contexte de l'information qui est
22 diffusée?

23 Alors ça, ça fait partie des efforts que nous
24 menons. Quelles sont les implications de structures de ce
25 genre pour nous? Et je vais demander à mon collègue de
26 compléter.

27 **Mme JODY THOMAS:** Ben, écoutez, je crois que
28 ce que vous avez dit est très complet, mais j'ajouterais

1 peut-être une petite chose. Le document est fort
2 intéressant, effectivement. Et on ne tire pas de conclusion,
3 comme vous l'avez dit. Par contre, il y a une certaine
4 complexité pour ce qui est d'identifier au départ ce qui est
5 interne canadien et ce qui vient de l'extérieur.

6 Parce que dans le document, on dit, bon,
7 d'après l'analyse, on va pouvoir conclure si c'est le cas
8 intérieur ou extérieur. Et je ne suis pas certain que l'on
9 puisse tirer cette conclusion. C'est-à-dire, est-ce que les
10 messages n'ont pas l'impression... ne donnent pas l'impression
11 qu'ils sont d'origine interne alors qu'ils proviennent de
12 l'externe? Alors, il faut absolument coopérer, non
13 seulement, comme vous le disiez, au sein des gouvernements,
14 mais avec la société civile aussi.

15 Et, comme le greffier l'a dit, si on parle
16 des diverses étapes, par exemple, l'attribution et
17 l'authenticité de tel ou tel comportement et la valeur des
18 messages pour déterminer ces facteurs, ça, c'est quelque
19 chose qu'il faut prendre en compte.

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, on en a déjà
21 traité ici à la Commission. Premièrement, le danger si un
22 gouvernement assume la responsabilité d'être l'arbitre de la
23 vérité. Donc, non seulement au niveau de l'authenticité,
24 mais aussi du contenu.

25 Et dans les observatoires, dans l'écosystème,
26 on nous a dit, en ce qui concerne le CDMRN, évidemment, on se
27 souvient, alors, c'est le réseau de surveillance de ce qui se
28 passe dans les médias au Canada. Et cet organisme aurait un

1 rôle à jouer à l'avenir pour évaluer ces entreprises et pour
2 compléter le travail du Panel des cinq.

3 Donc, on est revenu à ce sujet. Et pour
4 revenir sur ce que vous aviez dit, Monsieur Rogers, au sujet
5 du contrôle ou de la vérification de ce qui se fait en ligne
6 et de la capacité pour le gouvernement, quand il est question
7 des sources ouvertes d'information au sens large, il y a eu
8 des discussions, et Monsieur Rogers [sic], vous avez dit, il
9 y a des lacunes dans la capacité intérieure du gouvernement à
10 cet égard.

11 Et ici, je vais peut-être demander à madame
12 Thomas de nous fournir des réponses, parce qu'à l'époque où
13 vous étiez en poste, c'est peut-être là que ça a fait
14 surface.

15 Alors, tout d'abord, pourrait-on nous montrer
16 21740, page 48.

17 **--- PIÈCE No. CAN021740:**

18 Canadian Intelligence Prioritization
19 Processes, Background and Analytic
20 Aids

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, il s'agit de
22 la définition de ce qu'on entend par source ouverte,
23 renseignement de source ouverte.

24 Donc, je pense que c'est une bonne
25 description. Alors, renseignement de source ouverte.
26 Pourriez-vous nous dire de quoi il s'agit? Qu'est-ce qu'on
27 entend par cette expression, renseignement de source ouverte?

28 **Mme JODY THOMAS:** Oui, comme on dit ici, ce

1 sont des renseignements qui sont accessibles au public. Et
2 il y a une distinction entre ça et la collecte d'autres
3 renseignements. Par exemple, les méthodes spécialisées,
4 etcetera. Alors, il ne s'agit pas nécessairement de secrets
5 que voudrait protéger une entité étrangère, un gouvernement
6 étranger. Il s'agit plutôt de compléter le travail de la
7 communauté du renseignement ici au Canada et de la sécurité.

8 Alors, dans une bonne partie, en raison du
9 volume de données maintenant disponible en ligne, évidemment,
10 ça peut éclairer nos activités. Et ça, c'est une
11 conversation qui a cours et les sources ouvertes sont un
12 aspect très important de ce que nous considérons au niveau
13 des recommandations pour la marche à suivre.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Pouvez-vous
15 maintenant nous montrer 27789?

16 --- PIÈCE No. CAN0027789 0001:

17 The Future of Open-Source
18 Intelligence (OSINT) in the Canadian
19 intelligence Community

20 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Merci. Et on peut
21 voir un peu plus. Alors, c'est un document Secrétariat de
22 l'évaluation du renseignement, avril 2023. Donc, je crois,
23 Madame Thomas, que c'est à l'époque où vous étiez en poste,
24 n'est-ce pas? Je ne sais pas si vous connaissez ce document-
25 ci, si ça vous rappelle quelque chose, mais pourriez-vous
26 nous dire ce qu'il en est, quelles conversations ont entouré
27 ces notions et quelle en est la genèse?

28 **Mme JODY THOMAS:** Oui. C'est le Secrétariat

1 de l'évaluation du renseignement qui a préparé ce document
2 dans un effort pour mieux comprendre le processus au Canada,
3 c'est-à-dire qui possédait les pouvoirs au Canada, parce
4 qu'il y a dans ce domaine, évidemment, la protection des
5 renseignements personnels qui prend beaucoup d'importance
6 vis-à-vis des sources ouvertes, comment former, quels outils
7 utiliser et pour voir ce qui se passe dans ce domaine et ce
8 qu'on doit faire à l'avenir.

9 Ce que nous savions, et ce que nous savons
10 toujours, c'est que dans divers ministères, il y a des
11 capacités à cet égard. Par contre, il n'y a pas un
12 Secrétariat de l'évaluation pour ce qui se fait au Canada
13 dans ce domaine par rapport aux renseignements étrangers.
14 Donc, on voulait tout regrouper dans un même document.

15 Et cet enjeu était particulièrement pertinent
16 à l'époque du convoi des camionneurs parce qu'on se servait
17 de ces outils pour la communication. Et c'est d'une
18 importance critique que de bien comprendre comment la société
19 a de la cohésion, quels sont les impacts sur les institutions
20 et le processus démocratique à confiance de la population à
21 l'égard de la question.

22 On le voit dans les médias sociaux. Comment
23 est-ce qu'on peut exploiter cette réalité? Évidemment,
24 comprendre et respecter les limites en matière de protection
25 de la vie privée. Et ça, c'est d'une importance critique.
26 Et on a réalisé des progrès, parce qu'on a, par exemple, des
27 ateliers. On se penche sur Twitter, on examine ce qui se
28 fait sur toutes les plateformes. Et je ne veux pas vous dire

1 qu'à part Twitter, je ne connais pas grand-chose. Alors,
2 autrement, on fait des analyses, on examine l'information et
3 on prépare des breffages pour les sous-ministres et les
4 ministres.

5 Évidemment, il faut être très prudent. Et il
6 faut avoir une instance d'évaluation qui examine et tire des
7 conclusions. Et ça, c'était une première tentative.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Rogers, oui?

9 **M. DANIEL ROGERS:** Écoutez, moi, je connais
10 plutôt un peu le document et les efforts. Mais ce que
11 reflète ce document aussi, c'est l'importance du
12 renseignement de source ouverte pour la communauté en ce qui
13 concerne les activités des diverses agences. Et dans ce
14 document, ce qu'on tente de faire, c'est de coordonner une
15 approche, de regrouper les possibilités.

16 Comme madame Thomas l'a dit, nous sommes dans
17 une situation où pratiquement tous les membres de la
18 communauté utilisent ces outils, que ce soit le SCRS dans le
19 cadre d'une enquête ou encore le Centre de sécurité des
20 télécommunications qui examine la situation internationale
21 des télécommunications.

22 Donc, c'est un effort pour identifier là où
23 ces activités se produisent, quelles sont les améliorations
24 apportées pour avoir une meilleure cohésion au sein du
25 gouvernement, pour identifier aussi les possibilités
26 d'amélioration, changement de politique, changement aux lois.
27 Ou même les obligations et les risques en matière de loi,
28 puisqu'il y a des choses qui étaient, au niveau des

1 renseignements, moins utiles, moins utilisées dans le passé.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Oui, ce sont des
3 enjeux complexes qui sont tous débattus à l'heure actuelle?

4 **Mme JODY THOMAS:** Absolument.

5 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bon, on peut passer à
6 un autre document et un autre sujet.

7 L'ingérence étrangère, on l'apprend, ça ne
8 concerne pas seulement le fédéral. Il y a aussi les paliers
9 inférieurs d'administration. Alors, pour les prochaines
10 questions, je voudrais savoir quels sont les contacts, quels
11 sont les engagements pris par le fédéral auprès des provinces
12 et des territoires, entre autres.

13 Alors, Monsieur le Registraire, pourriez-vous
14 nous présenter le document 33456, s'il vous plaît?

15 **--- PIÈCE No. CAN033456 0001:**

16 Enhancing Federal Engagement with
17 Provinces and Territories on National
18 Security Issues

19 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, c'est une note
20 de service à monsieur Hannaford en ce qui concerne
21 l'engagement à l'égard de la sécurité nationale auprès des
22 autres paliers. Alors, à la page 2. Arrêtons ici.

23 Donc, c'est ni plus ni moins une
24 introduction. On dit qu'il y a :

25 « ... des menaces de sécurité nationale
26 qui sont en convergence, ingérence
27 étrangère, recherche économique,
28 cybersécurité, extrémisme violent. »

1 (Tel qu'interprété)

2 Et là, on parle des réponses et on dit
3 comment, directement et indirectement, les premiers ministres
4 ont demandé justement à participer, les premiers ministres
5 provinciaux.

6 Et à la deuxième page, dernier paragraphe de
7 la page suivante. Alors, on ne va pas entrer dans les
8 détails, mais on dit que :

9 « Une tribune d'échange en matière
10 d'enjeux de sécurité nationale,
11 fédérale, provinciale, territoriale,
12 faciliterait l'engagement et le
13 positionnement des provinces et
14 territoires pour se doter d'une
15 meilleure expertise. » (Tel
16 qu'interprété)

17 Et ensuite, on dit « voilà les mesures qui
18 pourraient être prises dans l'immédiat ».

19 Alors, pourriez-vous nous dire ce qu'il est
20 advenu au niveau des débats entre ces instances pour parler
21 de sécurité nationale?

22 **M. JOHN HANNAFORD:** Ben, écoutez, je vais
23 demander à mes collègues de compléter parce qu'il y a
24 beaucoup, beaucoup de conversations en cours déjà à l'heure
25 actuelle.

26 Et, en partie, en passant, madame Charette
27 pourrait parler de ces conversations à l'époque où elle était
28 aussi greffière. Moi, j'ai continué. Et nous avons eu,

1 donc, plusieurs très bonnes conversations à mon niveau dans
2 le but d'avoir une démarche, une approche plus cohérente. Et
3 il y a toutes sortes d'enjeux à tous les paliers de
4 gouvernement.

5 Comme vous le disiez, c'est une réalité pour
6 toute la société. Dans un système fédéral, il faut bien sûr
7 être conscient de ce que décrit la constitution au niveau des
8 champs de compétences. Mais pour nous, au fédéral, pour
9 nous, ce que nous avons tenté de faire, c'est de sensibiliser
10 nos parties prenantes à l'égard des enjeux et ainsi créer de
11 meilleures possibilités de réseautage, de partage de
12 l'information, dans toute la mesure du possible, pour
13 justement utiliser les tribunes dont nous disposons afin de
14 bien discuter de cet ensemble d'enjeux.

15 Alors, des exemples concrets. Il y a eu en
16 juillet une réunion avec les secrétaires du Conseil des
17 ministres de tout le pays. Il y a eu des breffages très
18 poussés concernant l'ingérence étrangère, entre autres, et
19 les autres défis connexes dans ce qui touche la sécurité, la
20 façon dont la géopolitique a une incidence sur l'ensemble de
21 la société.

22 On a parlé aussi de désinformation, bien sûr.
23 Et nous avons encouragé le recours aux cotes de sécurité. Et
24 nous avons dit que les dirigeants politiques et les hauts
25 fonctionnaires devraient avoir des cotes de sécurité pour
26 faciliter la conversation. Et on a voulu aussi assurer la
27 sécurité de nos réseaux de communication pour, encore une
28 fois, faciliter le partage de l'information.

1 À l'heure actuelle, et ce qui fournit à tout
2 le moins une très bonne occasion de progresser, c'est qu'il
3 existe déjà un réseau de bureaux au niveau des ministères où
4 nous avons des réseaux sécurisés.

5 Donc, dans le passé, on s'en est servi pour
6 que les fonctionnaires provinciaux participent à la
7 conversation sans devoir se déplacer les uns les autres. Et
8 nous voulons améliorer encore ces réseaux sécurisés de façon
9 que les dirigeants, les hauts fonctionnaires aient accès dans
10 leur propre bureau à de l'information de ce genre. Et le
11 débat est en cours.

12 Autre aspect du même enjeu, les conversations
13 qui se produisent à d'autres niveaux. Parce que, en ce qui
14 concerne le respect des champs de compétences, évidemment,
15 c'est très important. Et la société aussi a intérêt à
16 s'assurer que la résilience est au rendez-vous. Donc, avoir
17 justement des tribunes pour entrer dans les détails pour
18 l'étude de certains enjeux, avoir des canaux de communication
19 pour vraiment discuter en profondeur si telle ou telle
20 préoccupation fait surface, voilà sur quoi nous nous sommes
21 concentrés depuis un certain temps.

22 **Mme JANICE CHARETTE:** Si vous me permettez
23 d'intervenir, je pense qu'il s'agit là d'un excellent exemple
24 de la façon dont on a une approche globale quand il est
25 question de questions complexes de sécurité nationale, et pas
26 seulement l'enjeu entourant les processus démocratiques et
27 l'ingérence étrangère. Tout ça a beaucoup évolué. Pourquoi?
28 Parce que la menace elle-même a beaucoup évolué.

1 Et comme John l'a dit, alors, quand j'étais
2 greffière et on a parlé de mésinformation, de désinformation,
3 et mes contreparties, mes homologues étaient inquiets de
4 l'impact que ça avait sur le discours public. Et dans cette
5 note, vous voyez, en avril 2023 à Ottawa, dans une salle
6 sécurisée, il y avait le conseiller du renseignement et les
7 dirigeants du SCRS et du Centre de sécurité des
8 télécommunications qui ont fait un bon travail, qui ont fait
9 un breffage sur la nature de l'environnement dans lequel on
10 évolue. Évidemment, à l'époque, il y avait des contraintes.
11 Mais maintenant, grâce à C-7 [sic], on peut partager
12 l'information avec les provinces et les territoires. Et je
13 crois que ça, ça va enrichir la portée de la conversation.

14 Encore une fois, si les agences du
15 renseignement au niveau fédéral se rendent compte de quelque
16 chose qui concerne les municipalités ou les provinces, est-ce
17 qu'on peut vraiment informer les autres paliers de ce qui se
18 passe? Tout ça, je crois, découle des efforts de John et de
19 ses homologues pour en arriver à une infrastructure
20 autorisant cela. C'est très important pour avoir un système
21 résilient. Donc, les actes démocratiques partout au Canada
22 doivent être protégés et leur équité protégée.

23 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui. Et le fait
24 qu'on communique avec les provinces et les territoires
25 prouve, à mon avis, que la conversation est prise très au
26 sérieux et que toute la société évolue en ce sens qu'on peut
27 maintenant en discuter.

28 Maintenant, pour ce qui est de toutes ces

1 initiatives que le greffier et l'ancienne greffière ont
2 mentionnées, on se sert de C-70 et des pouvoirs qui en
3 découlent pour breffer les provinces, pour déterminer les
4 priorités. Et on a dit, on va justement communiquer surtout
5 avec les provinces où il y a des élections à l'horizon. On
6 va se servir aussi du comité sur les réactions pour élaborer
7 un programme commun, un ordre du jour commun, parce que nous
8 pensons que toutes les provinces doivent avoir les mêmes
9 moyens de protection et être sur un pied d'égalité, même si
10 les niveaux de menaces diffèrent. Par exemple, en ce qui
11 concerne le nord. Donc, il y aura, pour certains
12 intervenants, des séances de breffage particulières.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, on parle, au
14 fait, de donner de l'information aux provinces et territoires
15 détenue par le gouvernement fédéral et qu'elle partagera avec
16 les provinces et territoires.

17 Mais une autre question qui tombe sous cette
18 rubrique, et Monsieur Hannaford, vous l'avez peut-être
19 mentionné déjà, ce sont les questions de compétence, la
20 capacité des différents niveaux de gouvernement.

21 Une chose dont on a beaucoup parlé dans cette
22 Commission, c'est l'idée de bâtir une société résiliente,
23 notamment face à la désinformation ou la mésinformation. Une
24 éducation finalement des médias commence au plus bas niveau.
25 Est-ce qu'il y a des conversations qui se font entre le
26 gouvernement fédéral et les provinces sur cet aspect
27 spécifique du système éducatif? En comprenant que c'est un
28 domaine complexe et que c'est une compétence provinciale,

1 est-ce que ça fait partie de la discussion?

2 **M. JOHN HANNAFORD:** Je dirais que la séance à
3 laquelle je faisais référence en juillet, ce point a été
4 soulevé spécifiquement. Et je crois qu'on reconnaît, comme
5 vous le dites, que c'est une partie importante de
6 l'établissement d'une société résiliente.

7 Au niveau fédéral, ce que nous n'avons pas
8 encore mentionné, je crois que vous avez reçu des témoignages
9 sur le travail qui a été fait par Patrimoine Canada sur la
10 citoyenneté numérique, parce que cette initiative s'aligne
11 avec ce que l'on essaie de faire de façon générale.

12 Et ça, c'est pour faire prendre conscience
13 des différents usages de désinformation qui peuvent être
14 retrouvés dans les médias sociaux et travailler avec les
15 organisations de la société civile, que ce soit les
16 universités, collèges, organisations médias, pour encourager
17 cette prise de conscience face aux défis auxquels on peut
18 être confrontés collectivement. Et je crois que l'éducation
19 peut absolument jouer un rôle fondamental dans tout ça. Et
20 ça doit faire partie de notre conversation globale.

21 Mais, à nouveau, je voudrais dire que l'on
22 reconnaît que le gouvernement fédéral a certaines
23 responsabilités, ainsi que les provinces, et elles sont
24 clairement définies. Et il faut qu'on travaille dans ce
25 cadre. Mais il y a des domaines de collaboration où on peut
26 avoir cette compréhension partagée. Et c'est pas juste
27 limité au système fédéral. Ça inclut le travail avec la
28 société civile en général, le secteur privé, et d'autres

1 aspects de notre société. Parce que nous répondons à la
2 géopolitique, pas en tant que gouvernement, mais en tant que
3 société.

4 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors on va laisser
5 les provinces et territoires de côté pour le moment, et
6 revenir au Parlement en tant que tel. Prochain sujet que je
7 vais couvrir, ce sont les briefings aux parlementaires.

8 Et je veux juste faire allusion au fait que
9 dans le rapport NSICOP, une des questions qui est examinée,
10 ce sont les briefings non classifiés aux parlementaires. Une
11 suggestion qui a été soulevée en 2018 - et pour différentes
12 raisons, on va en parler avec d'autres témoins - ne s'est pas
13 matérialisée jusqu'à beaucoup plus tard.

14 La question que je vais vous poser, c'est au
15 niveau de l'autorité de donner ces briefings, qui sont des
16 briefings de sécurité non classifiés sur l'ingérence
17 étrangère aux parlementaires. Qui a l'autorité de leur
18 donner ça? Est-ce que c'est le SCRS seul? Est-ce que la
19 Chambre, le Sénat s'implique? Est-ce que c'est l'autorité du
20 Premier ministre qui est nécessaire? Est-ce que vous pouvez
21 nous aider à comprendre?

22 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui, je vais essayer
23 de clarifier un peu la chose.

24 Il est clair que j'ai l'autorité de
25 déclencher un briefing, surtout non classifié, aux
26 parlementaires. Ça ne veut pas dire que ça sera fait par
27 moi. Par exemple, les séances d'information qui ont eu lieu
28 en juin 2024, la coordination a été effectuée par le

1 coordinateur d'ingérence étrangère.

2 Il a aussi travaillé avec les deux chambres,
3 le Sénat et la Chambre des communes, afin d'avoir accès à
4 tous les membres des différents caucus. Et bien sûr, le SCRS
5 va aider à appuyer les informations qu'on partage. Le Comité
6 des sous-ministres va aussi chercher à identifier ce qui est
7 pertinent et ce qui doit être communiqué aux différents
8 caucus.

9 Juste pour être clair, le Premier ministre
10 m'a dit à plus d'une reprise que j'ai l'autorité de
11 déclencher ces séances d'information.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Et Madame Drouin,
13 désolée si je l'ai raté, mais avez-vous mentionné si les
14 chambres du Parlement elles-mêmes doivent être impliquées
15 dans le Parlement?

16 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui. Et, par
17 courtoisie, on ne va pas communiquer directement avec le
18 caucus, on va coordonner la logistique avec la Chambre des
19 communes. Et je devrais ajouter qu'il y a certains organes
20 qui peuvent donner des briefings de sécurité à leurs membres.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous avez mentionné
22 qu'en juin 2024, il y a eu des séances d'information. Qui a
23 coordonné ces séances?

24 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Alors, le
25 coordinateur d'ingérence étrangère coordonnait cela entre les
26 deux chambres. Le SCRS et le Bureau du Conseil privé. Donc,
27 la mise en application de ces séances était sous la
28 coordination du coordinateur d'ingérence étrangère. Mais on

1 d'information avec les dirigeants,
2 étant donné... ce qui permettra
3 informés d'identifier et, si besoin,
4 agir. Le BCP fera part des détails
5 avec leur Bureau étant donné que
6 l'information classifiée ne sera pas
7 disséminable par les dirigeants au
8 sein du parti. Le BCP et le SCRS
9 travaillent avec les dirigeants pour
10 identifier quelle information peut
11 être partagée.» (Tel qu'interprété)

12 Alors, Madame Drouin, est-ce que vous pouvez
13 nous dire ce qui se déroule ici et quelle était l'initiative?

14 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Alors, après avoir
15 reçu certains renseignements qui nous semblaient pertinents
16 pour certains partis politiques, nous avons décidé qu'un
17 briefing serait nécessaire au niveau classifié et au niveau
18 des dirigeants. L'idée était vraiment d'équiper ces
19 dirigeants et leurs représentants pour atténuer le risque et
20 prendre des mesures appropriées. Donc ça, c'est exactement
21 ce dont il s'agit dans cette note.

22 À la suite de cela, vous avez noté au début
23 de votre question que c'était une note d'information au
24 Premier ministre et son bureau. Donc, on ne cherchait pas
25 d'autorisation ici pour faire ces briefings, mais en tant que
26 Premier ministre, il a le droit de recevoir cette
27 information. Donc c'était vraiment l'objet et comment ça
28 s'est déroulé après.

1 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, est-ce qu'on
2 pourrait afficher pour la prochaine partie de la discussion
3 WIT149?

4 Alors, Madame Drouin, vous avez déjà dit que
5 c'était une note d'information. Si on descend aux
6 paragrophes 21 et 22 de ce document, il y a eu des
7 discussions qu'on a eues à l'audience à huis clos quant à
8 comment vous décidez qu'un parti d'opposition doit être
9 informé. Alors, est-ce que vous pouvez peut-être nous en
10 dire plus?

11 **LE GREFFIER:** Est-ce que vous pourriez
12 répéter le paragraphe?

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vingt-et-un (21) et
14 22.

15 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Alors, je crois
16 qu'ici, ça traite de comment informer le Premier ministre?

17 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, l'information
18 qui va au Premier ministre et qui n'est pas liée à son propre
19 parti mais aux autres partis, et des décisions prises sur
20 l'information aux partis d'opposition.

21 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** J'ai dit plus tôt ce
22 matin quels sont les critères pour informer le Premier
23 ministre. Alors, que ça soit quelque chose de nouveau,
24 quelque chose où il faut agir sur quelque chose. La
25 fiabilité est aussi un critère. Le contexte... l'évènement
26 auquel le Premier ministre va participer et aussi le contexte
27 géopolitique. À l'heure actuelle, surtout dans le contexte
28 où on se trouve, nous donnons systématiquement au Premier

1 ministre toutes les choses qui sont liées à l'ingérence dans
2 nos processus démocratiques. Donc, ça, c'est une approche
3 que l'on a prise il y a deux mois, à peu près.

4 Puis, au niveau de comment on détermine quels
5 briefings doivent être donnés aux chefs des partis
6 d'opposition. Alors, on a proposé à tous les chefs des
7 partis d'opposition d'obtenir leur cote de sécurité après
8 avoir reçu le rapport pour... d'ISR pour leur donner accès à la
9 version classifiée du rapport. Et ceux qui ont cette cote ou
10 leur représentant peuvent avoir accès à de l'information top
11 secret. Et l'information qu'on jugeait pertinente pour eux,
12 c'est quand le temps est important, lorsqu'ils peuvent agir
13 dessus et qu'ils peuvent atténuer le risque ou même
14 l'éliminer. Donc, ce sont ça les critères que l'on envisage.

15 **M. DANIEL ROGERS:** J'ajouterais peut-être, au
16 cas où c'est pas clair, que c'est pas la seule façon au sein
17 du gouvernement fédéral de partager de l'information avec les
18 partis. Comme d'autres le savent sûrement, il y a des
19 moments où des agences agiront de leur propre chef. Par
20 exemple, le SCRS a la possibilité de faire des actions de
21 réduction des risques, des briefings défensifs. Et la GRC a
22 peut-être ses propres mécanismes pour divulguer de
23 l'information s'il y a un risque à la sécurité de quelqu'un.
24 Alors, c'est l'un des mécanismes qui est utilisé par le
25 Conseil national de sécurité et de renseignement, mais pas le
26 seul mécanisme que les partis entendront.

27 Bien sûr, il y a le comité des parlementaires
28 où les partis ont des représentants qui ont une cote top

1 secret. Il y a des représentants qui sont informés à travers
2 du groupe SITE, durant les élections partielles. Donc, il y
3 a différentes façons. Et ça, c'est une façon de plus qu'on a
4 instituée.

5 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** J'ajouterais aussi
6 que la SCRS possède cette information. Donc, le SCRS joue le
7 rôle au niveau de la forme des mots qui seront présentés
8 durant le briefing classifié. Et puis on travaille très dur
9 avec le SCRS quant aux conseils que l'on peut donner au
10 niveau de son dirigeant, de son représentant. Et on essaie
11 d'aseptiser pour le récipiendaire l'information, pour que la
12 désinformation soit utile par rapport aux actions.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, on va enlever
14 ce document et remettre le précédent. Il y a un autre aspect
15 que je voudrais soulever. Si on descend à la page 4.

16 Alors, observation du BCP, note que du
17 renseignement sera donné aux chefs de parti, et :

18 « Le BCP indique qu'une approche ad
19 hoc pour partager du renseignement
20 n'est peut-être pas le meilleur
21 mécanisme pour contrer les menaces de
22 sécurité nationale. Donc, en
23 parallèle avec le développement d'un
24 processus pour les briefings
25 classifiés normaux aux grands chefs
26 de parti, le BCP travaillera avec
27 Sécurité publique et la communauté du
28 renseignement pour identifier les

1 mécanismes les plus appropriés de
2 partage de renseignement à
3 l'avenir. » (Tel qu'interprété)

4 Donc, ça revient un peu à ce que vous disiez,
5 quant au fait qu'il y a différents mécanismes, mais cette
6 idée de briefing régulier classifié, est-ce que c'est une
7 idée qui a juste été mise en application?

8 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui. On est en train
9 de mettre au point notre protocole pour offrir au moins deux
10 fois par an un briefing classifié à tous les partis, en plus
11 de séances d'information ad hoc, comme celles dont on parle.
12 Donc, l'intention, ce serait que ce protocole soit public.

13 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Avant qu'on quitte
14 les partis politiques, ce n'est pas lié au document, mais il
15 y a une question que je voulais vous poser - et je crois
16 qu'on en a parlé à huis clos aussi - mais c'est la
17 vulnérabilité des processus de partis politiques face à
18 l'ingérence étrangère. C'est quelque chose que la Commission
19 a beaucoup entendu, que ce soit des courses à la nomination
20 ou à la chefferie ou autre.

21 Et je crois que lorsqu'on en parlait
22 auparavant, Monsieur Hannaford, vous avez dit que c'est une
23 zone sensible et pas quelque chose que la fonction publique
24 pourrait régler. Réglementer les processus de partis
25 politiques, ce n'est pas quelque chose que la fonction
26 publique pourrait suggérer. Est-ce que vous pouvez nous
27 dire pourquoi?

28 **M. JOHN HANNAFORD:** La fonction publique fait

1 partie de l'exécutif, donc, il faut qu'on fasse attention aux
2 autorités qu'on a et comment ça s'intègre avec d'autres
3 entités dans notre société. Et je crois que, en tant que
4 parti de l'exécutif non-partisan, il faut qu'on fasse
5 attention avec notre... dans notre relation avec des
6 organisations partisans, qui sont les partis.

7 Ce que cela veut dire en termes pratiques,
8 c'est que nous cherchons à renforcer la résilience d'ensemble
9 de beaucoup d'aspects de notre société. On a parlé des
10 provinces et des structures qui sont mises en place par
11 rapport aux structures de partis, mais en tant que fonction
12 publique, on va faire attention de ne pas être vu comme
13 cherchant à régler les fonctions des entités et des
14 partis à travers notre rôle institutionnel.

15 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Donc, c'est quelque
16 chose que vous attendriez d'avoir une direction qui vous est
17 donnée.

18 On va quitter ce sujet, passer à des
19 incidents spécifiques dont la Commission a entendu parler.
20 Et je vais vous demander, puisque vous étiez les gens qui
21 étaient là à l'époque. Le premier est lié à du renseignement
22 concernant Michael Chong et des réunions qui ont eu lieu
23 autour de cela.

24 Alors, est-ce qu'on peut afficher CAN19500?
25 On va afficher toute la page.

26 **--- PIÈCE No. CAN019500:**

27 [Handwritten Notes of B. Clow]

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, Monsieur [sic]

1 Thomas, cette question sera pour vous. Et pour vous situer,
2 le 1^{er} mai, un article du *Globe and Mail* ressort à propos de
3 diplomates chinois et de Michael Chong. On indique le 7 mai,
4 mais c'est en fait le 2 mai. On a entendu ça de monsieur
5 Clow, qui est l'auteur des notes, dans une autre partie de
6 l'audience de la Commission. Et ce sont les notes de
7 monsieur Clow de plusieurs réunions qui ont eu lieu ce jour-
8 là. Alors, on voit à 14 heures, PM JT, et on indique
9 pourquoi ce n'est pas une menace directe.

10 Alors ça, c'est une réunion qui a eu lieu
11 l'après-midi, et on comprend qu'il y a eu une réunion avec
12 monsieur Chong lui-même. Alors, Madame Thomas, est-ce que
13 vous pouvez nous dire ce qui a été communiqué à Michael Chong
14 à cette réunion?

15 **Mme JODY THOMAS:** Oui. Alors, ce jour-là, le
16 Premier ministre a rencontré Michael Chong. David Vigneault
17 et moi-même étions présents. Et David Vigneault et moi avons
18 eu une réunion privée avec monsieur Chong où on lui a
19 présenté le renseignement qui a été publié dans l'article du
20 *Globe and Mail*. Le directeur du SCRS lui a parlé de ce que
21 le renseignement voulait dire.

22 Ce n'était pas une menace directe, mais une
23 préoccupation, une sanction, et il comprenait pourquoi ça
24 serait problématique pour monsieur Chong, qui avait plusieurs
25 questions à nous poser, comme vous voyez ici. Et je me suis
26 engagée à lui revenir avec des réponses. Donc, on a eu une
27 conversation de suivi pour la suite.

28 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, si on descend

1 un petit peu à la prochaine page, si on passe à la page
2 suivante, on va voir la conversation que vous aviez. Alors,
3 monsieur Chong pose des questions par rapport au *persona non*
4 *grata* et, ensuite, il y a une ligne, « Jody ». Ça, c'est
5 vous, Madame Thomas :

6 « Je pense que c'était une question
7 de bureaucratie, c'était un problème..
8 ce n'était pas politique le problème,
9 c'était bureaucratique. » (Tel
10 qu'interprété)

11 Est-ce que vous pouvez expliquer?

12 **Mme JODY THOMAS:** Oui. Monsieur Chong a
13 indiqué qu'il n'avait pas été informé du fait d'un intérêt
14 politique alors que ce n'était pas le cas. Et le
15 renseignement a été communiqué, nous l'avons appris par la
16 suite, au bureau du ministre, mais ça n'était pas vu.

17 Donc, de ce que je pense, ce que je crois
18 avec mon temps dans le poste, c'est que nous avons la
19 responsabilité d'informer les ministres. Mais ce qui peut
20 être fait, évidemment, ça, c'était une question pour le SCRS.
21 C'est à eux de faire la séance d'information. Mais le
22 Premier ministre n'a pas été informé en 2021 de ce
23 renseignement.

24 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** D'accord. Et nous
25 savons qu'à peu près une semaine plus tard, le Canada a pris
26 la décision de faire *persona non grata* pour cette personne.

27 Est-ce que vous pouvez expliquer le
28 processus, à savoir si c'était relié à ce renseignement sur

1 Monsieur Chong?

2 **Mme JODY THOMAS:** Le processus a été dirigé
3 par les Affaires extérieures, par le sous-ministre et la
4 ministre. C'était sa responsabilité par rapport au
5 comportement. Et pour ce qui est des diplomates étrangers au
6 Canada, cela relève d'eux.

7 Nous avons appris que Affaires extérieures
8 avait eu plusieurs interactions avec le diplomate en question
9 et qu'il y avait toute une série de préoccupations par
10 rapport à d'autres activités. Une fois que le nom était
11 public, relié à cet incident dans l'article, ce n'était pas
12 possible pour lui de rester au Canada. Donc, il a été nommé
13 *persona non grata*. On a pensé qu'il quitterait de son propre
14 accord et qu'on n'aurait pas une action réciproque de la
15 Chine, mais ce n'est pas ce qui s'est passé.

16 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Alors, si vous n'avez
17 pas quelque chose à rajouter? Oui?

18 **Mme JANICE CHARETTE:** Alors, là-dessus, peut-
19 être que je peux faire un lien. On a parlé, je pense, d'une
20 bataille plus tard... plus large et des responsabilités dans le
21 système. Il y a Affaires mondiales, vous avez le ministre des
22 Affaires extérieures, ils ont un ensemble d'outils où ils
23 peuvent agir dans le domaine diplomatique par rapport aux
24 étrangers, aux diplomates qui vont au-delà des conventions du
25 comportement d'un diplomate dans un pays étranger.

26 Alors, par rapport aux efforts de la RPC, ils
27 peuvent faire d'autres choses qui sont dans la rubrique des
28 actions hostiles. On a vu que quand le Canada, suite au

1 retour des deux Michael, là, c'était à la fin de l'automne
2 2021 jusqu'en 2022, il y a eu une série de notes, de
3 démarches diplomatiques, des réunions qui ont lieu entre le
4 sous-ministre et le ministre avec leur homologue dans la
5 République populaire de Chine pour soulever leurs
6 préoccupations par rapport à ces activités.

7 Donc, cette décision est dans le contexte de
8 toute une autre... tout un tas d'étapes qui ont été prises par
9 le ministre et le sous-ministre. Merci beaucoup.

10 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Eh bien, je pense
11 que, oui, on peut passer à un autre sujet.

12 Madame la Registraire, est-ce que vous pouvez
13 nous passer le WIT151 et passer, s'il vous plaît, au
14 paragraphe 84?

15 Et c'est pour vous, Madame Thomas. C'est le
16 meurtre de Hardeep Singh. Alors, nous... vous avez ces points
17 dans votre résumé de témoignage, mais vous avez été impliquée
18 dans les discussions à l'époque. Est-ce que vous pouvez
19 expliquer comment ça s'est passé, de votre point de vue?

20 **Mme JODY THOMAS:** Eh bien, quand monsieur
21 Nijjar a été assassiné au mois de juin et... 20... pardon, juin
22 2023, et il y avait monsieur Malik, et la réponse immédiate
23 et les hypothèses des polices, c'était que c'était une action
24 réciproque. Et il y avait des renseignements et, avec le
25 service, le travail policier, on a appris qu'il y avait une
26 probabilité importante que c'était au fait un meurtre
27 extrajudiciaire au mois de juillet.

28 Quand on a reçu les infor... le renseignement

1 de SCRS et ça avait été corroboré par d'autres documents,
2 d'autres produits de renseignements, j'ai informé la
3 greffière du Conseil privé et nous avons eu une discussion
4 sur les prochaines étapes.

5 Pendant tout le processus, la priorité,
6 c'était de protéger l'enquête policière. Il y avait eu un
7 meurtre au Canada et c'était essentiel que la police pouvait
8 mener leur enquête sans que le public soit au courant des
9 détails. Donc, préserver l'enquête. Et, par coïncidence,
10 j'ai eu une réunion avec monsieur Doval, qui était le
11 conseiller à la sécurité de l'Inde. Il y avait des dialogues
12 qui avaient été mis de côté pendant quelques années, et des
13 collègues du BCP ont rencontré monsieur Doval au mois de
14 juillet de 2023.

15 Et nous avons une réunion officielle. J'ai
16 rencontré monsieur Doval. Il y avait le chef du bureau de
17 police, des services de renseignement, et les Affaires
18 extérieures. Tout était très scénarisé. Moi, j'avais un
19 scénario de ce que je pouvais dire. Je n'ai pas lu le
20 document dans son ensemble, mais monsieur Doval et ses
21 collègues ont vraiment compris que nous savions que c'était
22 un meurtre extrajudiciaire. Et quand je suis allée dans
23 d'autres réunions, ils savaient déjà ce que j'allais dire.

24 Et nous avons eu une deuxième réunion juste
25 avant le G20. Monsieur Morrison est venu avec moi, et David
26 Vigneault est venu avec moi. Et nous avons rencontré David
27 Vigneault aussi, a eu une réunion privée avec le chef de
28 l'agence de renseignement indien.

1 Et il y avait eu une discussion avec le
2 Premier ministre Modi pour qu'il soit informé de ce qu'on
3 savait et qu'on trouvait cela tout à fait inacceptable.

4 Et le gouvernement, jusqu'à ce que je quitte
5 mon poste et suite pendant la période de Nathalie, on voulait
6 que l'Inde soit responsabilisée, mais nous avons beaucoup de
7 liens d'entre personnes. Nous avons des relations
8 commerciaux. C'est une relation importante pour nous,
9 essentielle, mais ce qui avait eu lieu était inacceptable.

10 Donc, on avait eu une série de réunions
11 jusqu'à deux semaines avant ma retraite pour essayer de faire
12 avancer ce dossier, pour partager tous les renseignements
13 possibles sans mettre en péril l'enquête pour que l'Inde
14 puisse s'aligner avec nous pour avoir une approche qui se
15 ressemblait et des déclarations davantage comme ce qu'ils
16 avaient avec les Américains, qu'ils y travaillaient
17 conjointement.

18 Mais c'était difficile, car nous avons
19 partagé, ils étaient... mais nous ne pouvons pas partager
20 autant que les Américains. C'était pas un complot, c'était
21 un meurtre.

22 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Est-ce que quelqu'un
23 a d'autre chose à rajouter avant qu'on passe à autre chose?
24 Non?

25 Donc, merci beaucoup pour vos souvenirs,
26 Madame Thomas. Nous allons passer à un autre sujet
27 maintenant. Et peut-être c'est plutôt pour Madame Drouin.

28 Pendant la Commission, dans les audiences,

1 vous... la Commission a demandé au gouvernement de produire une
2 liste des incidents d'ingérence étrangère et des attaques aux
3 institutions démocratiques et au processus électoral. Et
4 c'était fait suite à beaucoup de conversations entre les
5 différents acteurs.

6 Et ce qu'on a entendu jusque-là comme
7 témoignage, c'est qu'il y avait... le SCRS a rassemblé tous ces
8 rapports, le renseignement, pour créer une liste de ce qui
9 pourrait être considéré comme étant des incidents. Et que
10 cette liste initiale a été réduite, suite aux discussions, à
11 une liste de sept incidents. Et au mois de septembre, c'est
12 devenu une liste de six car le SCRS a trouvé qu'il y avait
13 des informations qui étaient publiquement disponibles qui
14 contredisaient. Donc, ça réduisait l'importance d'un de ces
15 incidents.

16 Suite à cette introduction, qu'est-ce que
17 vous pouvez nous expliquer par rapport à ce processus pour
18 arriver à cette liste?

19 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui, si vous me
20 permettez.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Absolument.

22 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Cet exercice-là a
23 requis énormément de temps, même si on le regarde pis on dit
24 « on a juste cinq instances ». Ma collègue Jody en a parlé
25 plus tôt, la façon dont nos organismes de... nos agences
26 d'intelligence fonctionnent, ils regardent vraiment des
27 comportements à long terme, quelles sont les stratégies, les
28 stratagèmes, les tactiques qu'utilisent les différents

1 acteurs étrangers pour faire leur ingérence étrangère.

2 Le meilleur exemple, c'est ce que Jody disait
3 plus tôt, il y a plusieurs années... ou, même encore
4 maintenant, quand on reçoit des documents de renseignement,
5 les identifiants ne sont pas là. On parle de comment
6 l'acteur étranger a procédé en rentrant en contact avec
7 certains individus, mais ces individus-là ne sont pas nommés.
8 Parce que ce qui intéresse surtout, c'est le pattern du... de
9 l'acteur étranger.

10 Donc, là ici, la commande, c'était de fournir
11 une instance. Donc, les premières conversations, ça été
12 qu'est-ce qu'une instance? Et donc, la conclusion auquel on
13 est arrivé pour répondre à la commande, c'était une instance,
14 ça nous prenait d'abord une preuve qu'il y avait eu de
15 l'ingérence étrangère. Donc, quelque chose qui était
16 clandestin, quelque chose qui était trompeur et menaçant. Ça
17 nous prenait une réaction à cette activité-là et un impact.
18 Et un peu circonscrit dans le temps.

19 Et donc, c'est pour ça que ça a été assez
20 difficile. Et surtout, comme je vous disais, parce que CSIS
21 ne travaille pas dans la collection d'instances. Ils
22 regardent vraiment autrement la question de l'ingérence
23 étrangère.

24 Ma contribution par rapport à ce document-là
25 a été - surtout quand j'ai eu les premières versions à mon
26 niveau - j'étais préoccupée parce qu'elle était présentée
27 uniquement par rapport à des choses qui étaient arrivées à
28 certains députés. Et j'avais l'impression que ça donnait

1 l'impression que l'ingérence étrangère, la responsabilité de
2 ça était sur les députés. Quelque chose que je trouvais
3 profondément injuste, puisque les acteurs d'ingérence
4 étrangère, ce sont les pays étrangers. Oui, à l'occasion, on
5 a des députés qui manquent de prudence, qui ont des
6 comportements qui sont inappropriés, ou des jugements, mais
7 l'angle, les traitres, ne devrait pas être vu comme étant les
8 députés, mais vraiment, l'accent devrait être vu sur les
9 acteurs étrangers.

10 Donc, ma plus grande contribution a été de
11 réorganiser un petit peu la présentation de ce document-là
12 afin qu'elle soit vue par pays étrangers plutôt que par
13 députés.

14 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Vous voulez dire que
15 ce ne sont pas les acteurs menaçants, ce ne sont pas les
16 députés, c'est les États étrangers. Et ce que vous avez dit
17 autour de la table, on a parlé des différents points de vue
18 par rapport à ce qui serait dans la définition d'ingérence
19 étrangère et de... et on a entendu monsieur Vigneault nous dire
20 que ça faisait partie des discussions. Et Monsieur
21 Hannaford, vous aussi, vous l'avez expliqué aussi. Madame
22 Charette aussi a expliqué. Il y a différents points de vue
23 au sein du gouvernement, et ça dépend de la perspective qui
24 est avancée.

25 Alors, est-ce que vous pouvez nous expliquer,
26 pour comprendre cette discussion? Et j'ai demandé
27 auparavant, est-ce que c'est un problème dans le système ou
28 c'est un élément positif du programme?

1 **M. JOHN HANNAFORD:** Moi, je peux commencer.

2 Alors, c'est absolument clair que c'est un
3 élément positif du système, qu'on a différents points de vue
4 par rapport à l'évaluation du renseignement qui nous est
5 disponible. Comme madame Charette le disait, pour ceux
6 d'entre nous qui ont travaillé à l'étranger, eh bien, notre
7 rôle, en partie, c'est d'avoir une bonne connaissance de
8 comment les décisions sont prises dans le pays hôte auquel on
9 a affaire et comment les décisions peuvent avoir un avantage
10 pour le Canada. Ce rôle, dans bien des cas, c'est, par
11 exemple, la création de listes. Donc, dresser une liste,
12 c'est un exercice classique de ce que nous faisons quand nous
13 sommes à l'étranger. C'est un exercice qui est complètement
14 légitime.

15 Comment on uti... on s'en sert de ces listes et
16 comment le gouvernement se comporte à l'étranger? Eh bien,
17 ça, c'est une question de jugement pour savoir si c'est un
18 exercice d'influence étrangère ou si ça devient de
19 l'ingérence étrangère.

20 Pour ceux d'entre nous, de notre côté, qui
21 essaient d'évaluer le comportement des gouvernements
22 étrangers dans leurs activités ici au Canada, il faut tenir
23 compte des différents points de vue et des connaissances que
24 nous avons autour de nos tables. Et c'est absolument
25 essentiel que nous puissions encourager ces échanges, car on
26 arrive à des meilleures décisions quand on a une
27 compréhension collective, plutôt que ce soit vraiment un
28 exercice de pensée, de réflexion de groupe, *group think*.

1 Alors, ces échanges sont facilités avec le
2 système qu'on a en place. Et je pense que c'est absolument
3 essentiel que nous nous assurons que nous avons des
4 discussions robustes sur ces questions, car c'est très
5 important, c'est essentiel que nous soyons justes. Si
6 quelque chose est de l'ingérence étrangère, il faut réagir de
7 façon vigoureuse. Si quelque chose n'atteint pas le seuil,
8 il faut le reconnaître également.

9 Alors, ayant un échange de points de vue dans
10 n'importe quel système, mais surtout au sein du gouvernement,
11 c'est absolument important. Et nous l'encourageons. Nous ne
12 le décourageons pas.

13 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Si je pourrais
14 rajouter, dans le domaine de la sécurité nationale, c'est
15 tout comme autres domaines. Et le rôle du BCP est toujours
16 le même. Quand on est en train d'élaborer une politique sur
17 l'environnement, sur l'économie, on va entendre différents
18 points de vue de la part de différents ministères pour
19 arriver, au bout du compte, aux meilleures politiques qui
20 tiennent compte de toutes ces opinions. Donc, on fait
21 exactement la même chose quand il s'agit d'ingérence
22 étrangère et les points de vue des différents ministères et
23 agences.

24 **Mme JANICE CHARETTE:** Eh bien, les Canadiens,
25 les Canadiennes ont beaucoup entendu parler d'ingérence
26 étrangère depuis quelques années. Et ce que nous essayons de
27 décrire, là, c'est qu'il y a beaucoup d'attention au haut
28 niveau qui... sur ces questions, par le fonctionnaire le plus

1 haut placé au pays. Et chaque personne a un différent point
2 de vue. Chaque personne travaille à créer la coordination
3 nécessaire pour détecter ces menaces et comment nous
4 travaillons ensemble pour trouver les bonnes réponses pour
5 réagir et pour contrer ces menaces.

6 Alors, moi, je suis 100 pour cent dans le
7 monde que vous avez entendu décrit par la greffière, que
8 c'est vraiment un élément positif de notre système. Nous
9 habitons dans une démocratie formidable où les gens peuvent
10 s'associer librement, peuvent parler librement. Donc, il
11 faut protéger ces libertés tout en protégeant les Canadiens
12 et Canadiennes des menaces de sécurité nationales.

13 Alors, est-ce qu'on... et comme Nathalie l'a
14 dit, c'est vraiment la démocratie type Westminster. Tous les
15 ministres vont parler de leur point de vue basé sur leurs
16 différents pouvoirs, leurs connaissances et leurs expériences
17 à des décisions collectives dans le meilleur intérêt des
18 Canadiens et Canadiennes. On essaie de faire la même chose.

19 **Mme JODY THOMAS:** J'ajouterais que dans la
20 communauté de la sécurité nationale et ailleurs au
21 gouvernement, il y a très peu de ministères ou d'agences qui
22 prennent une décision isolée. Compte tenu des défis, compte
23 tenu de la situation dont on parle, ben, écoutez, il y a
24 toujours deux réalités et peut-être même plus que deux
25 interventions avant qu'une décision soit prise.

26 Le ministre de la Sécurité publique, le
27 ministre des Affaires mondiales, doivent décider ensemble de
28 la marche à suivre. Parfois, il faut même que ça monte

1 jusqu'au niveau du Premier ministre. Et, parfois, on informe
2 le Premier ministre, si tout le monde est d'accord, mais s'il
3 y a une divergence d'opinion, on le fait savoir afin que le
4 Premier ministre soit au courant et il tente de trouver une
5 solution s'il faut qu'on en appelle à lui.

6 Mais quand on parle de plus de deux
7 intervenants, il y a une imputabilité multiple et,
8 évidemment, à ce moment-là, ça ralentit les choses, ça rend
9 la prise de décision plus difficile. Mais en même temps, ça
10 veut dire qu'on a réfléchi à fond à tous les enjeux, à tous
11 les aspects d'une décision à prendre.

12 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Monsieur Vigneault,
13 lors de sa comparution, a dit que c'est peut-être une bonne
14 chose dans notre société, les agences de sécurité et de
15 renseignement n'ont pas nécessairement le dernier mot dans un
16 débat de ce genre. Et comme vous le disiez, ça insiste sur
17 ce principe des deux clés avant d'ouvrir la porte.

18 **M. JOHN HANNAFORD:** Oui, ce n'est pas unique.
19 Quand on regarde l'examen par les pairs et toutes sortes
20 d'aspects où, dans la vie, on veut s'assurer que le produit,
21 l'information a été mise à l'épreuve, peu importe le
22 processus préalable. Et aujourd'hui, en ce qui concerne la
23 gouvernance, en ce qui concerne le rôle du Bureau du Conseil
24 privé, comme Dan l'a dit au départ, on a une fonction, mettre
25 au défi les autres. C'est-à-dire qu'au sens large, étant
26 donné que ce que nous faisons, au bout du compte, a
27 énormément d'importance, ben, il faut établir clairement que
28 nos élections sont justes et équitables. Et, par conséquent,

1 il faut s'assurer au départ que nous sommes sur le bon pied,
2 que nous faisons les choses correctement, que la proposition
3 a résisté à l'épreuve. Les Canadiens s'en remettent à ce que
4 nous disons et nous font confiance.

5 Donc, je vais insister là-dessus, tout ce
6 processus, toute cette mise au défi est inhérente. C'est
7 d'une importance fondamentale pour notre système.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Justement, dans la
9 même veine, certains ont laissé entendre que quand il y a
10 désaccord, ça ne veut pas dire qu'il faut modifier la
11 définition que l'on a d'ingérence étrangère. Qu'en pensez-
12 vous? Selon vous, s'il y a des désaccords à l'égard de la
13 définition, à l'égard de l'application de cette définition,
14 qu'est-ce qui en retourne?

15 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je peux débiter.
16 Écoutez, je ne crois pas que ce soit un problème de
17 définition. Il s'agit plutôt de voir comment nous lisons les
18 faits et comment nous plaçons les faits dans leur propre
19 contexte. Et c'est pourquoi des conversations comme celles
20 que nous avons sont aussi importantes. Parce que le contexte
21 peut être interprété différemment en fonction de vos
22 antécédents, en fonction de votre expertise propre. C'est
23 pourquoi des conversations sont nécessaires.

24 Le greffier vous a parlé de listes dans
25 lesquelles on peut dire, bon, le consulat a raison peut-être,
26 mais peut-être pas. Tout dépend du but ou tout dépend de ce
27 que l'on obtient de tel ou tel événement. Tout dépend des
28 faits et, encore une fois, la conversation doit reposer sur

1 les faits.

2 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Un dernier sujet,
3 parce que je vois que le temps file, le rapport du Comité des
4 parlementaires sur la sécurité et les questions électorales.

5 Donc... le NSICOP... on vous a déjà posé des
6 questions, mais là, ma question est de portée générale.
7 Comme CSNR, vous avez lu le rapport en question. Ça a fait
8 l'objet de beaucoup d'échos dans les médias, mais aussi ici à
9 cette tribune. Donc, on a dit que c'est un travail très
10 important. Je crois que c'est le député Kwan - et on me
11 corrigera au besoin - mais on a dit que ça jette des soupçons
12 sur tous les députés, les 338 députés.

13 Donc, je me pose la question, compte tenu de
14 ce que vous connaissez au sujet du rapport, croyez-vous que
15 les parlementaires méritent toujours la confiance du public
16 canadien? Quelle est l'importance, si vous voulez, de la
17 réaction par suite de la publication du rapport de ce comité
18 des parlementaires sur ces enjeux?

19 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je vais m'exprimer
20 en français.

21 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Certainement.

22 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je donne beaucoup de
23 valeur aux travaux de NSICOP. C'est une organisation dont on
24 a besoin dans notre appareil gouvernemental, et même que je
25 pense qu'à l'occasion on devrait les utiliser davantage.

26 À l'égard du rapport sur l'ingérence
27 étrangère, j'amène le même commentaire que j'ai dit tantôt
28 lorsqu'on a... j'ai expliqué comment on a construit le document

1 sur les instances, le fait qu'on a « focussé », que NSICOP a
2 « focussé » sur les députés, donnant une forme d'étiquette à
3 certains députés à l'effet qu'ils auraient pu agir sciemment
4 et même amener à la définition que certains pourraient être
5 des traîtres, me rend très inconfortable parce que ce n'est
6 pas ce que je vois.

7 Je l'ai dit tantôt, j'ai vu des comportements
8 inappropriés, j'ai vu du manque de jugement, j'ai vu des
9 individus peut-être que sur lesquels je ferais moins
10 confiance, mais j'ai pas vu aucun député dans notre Parlement
11 qui a fait de l'espionnage, du sabotage, qui a réellement mis
12 la sécurité du Canada en jeu. Je demeure extrêmement
13 confiante dans les membres du Parlement à l'heure actuelle et
14 donner une autre impression, c'est encore d'équiper les pays
15 étrangers dans leur quête de diminuer finalement la confiance
16 des Canadiens dans notre système démocratique.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Quand vous dites, Madame
18 Drouin, « ce n'est pas ce que je vois »...

19 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...et je ne veux pas que
21 vous nous indiquiez ce que vous voyez comme informations,
22 mais vous faites référence à quoi? À quoi avez-vous accès,
23 autrement dit, pour parvenir à cette conclusion-là?

24 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Les renseignements
25 auxquels on a accès...

26 Permettez-moi peut-être de faire juste une
27 parenthèse. Le fait que la plupart des informations qui ont
28 été fournies à cette Commission qui ont lieu... qui concernent

1 des députés, c'est des informations qui ont été collectées de
2 façon « ancillaire », puisque ces individus-là ne faisaient
3 pas, en grande majorité, l'objet d'une enquête par CSIS ou
4 CSE. CSIS ou CSE enquêtaient ou regardaient d'autres
5 éléments, et de façon « ancillaire », ils ont collecté des
6 informations sur certains députés.

7 Mais les informations qu'on a vues dans le
8 renseignement, comme j'ai dit tantôt, on a vu, par exemple,
9 un peu de complaisance, des individus qui ont entretenu des
10 liens qu'ils n'auraient peut-être pas dû entretenir, qui ont
11 « braggé » à l'effet qu'ils pouvaient partager de
12 l'information qu'ils n'avaient peut-être même pas à offrir.
13 Donc, l'information qu'on a, et auxquelles vous avez
14 également et que le groupe de parlementaires NSICOP a
15 utilisée, ne me permet pas d'arriver à la conclusion qu'il y
16 a des traîtres au Parlement.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et est-ce que je dois
18 comprendre de cela que vous avez eu accès à toute
19 l'intelligence qui supporte ou qui était disponible lorsque
20 NSICOP a effectué ses travaux?

21 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Absolument. Et
22 j'ajoute que j'ai accès, parce que vous le savez, vous l'avez
23 entendu, l'intelligence, c'est comme un casse-tête qui se
24 construit, donc j'ai accès à la mise à jour de toutes ces
25 informations-là.

26 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous avez expliqué que le
27 focus est mis par CSIS et à votre avis, doit être mis sur les
28 auteurs d'ingérence étrangère plutôt que sur les députés.

1 J'emploie l'expression là, vous avez parlé des députés.

2 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, tous les membres du
4 Parlement. Si, par ailleurs – et c'est un grand « si » là,
5 avec un « S » majuscule là, alors c'est vraiment une question
6 hypothétique que je pose –, si, par ailleurs, il devait
7 arriver qu'un État étranger réussit à ce que quelqu'un...

8 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je comprends.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** ...un député accepte de se
10 lier avec cet État étranger là, qui dans tout l'appareil au
11 niveau de la sécurité nationale est chargé de vérifier la
12 situation quant aux députés? Autrement dit, je comprends
13 votre affirmation dans la mesure où, effectivement, les États
14 étrangers sont à l'origine de l'ingérence, mais que fait-on
15 si jamais un État étranger réussit dans sa tentative et
16 comment fait-on surtout pour savoir qu'il y a eu une
17 réussite? Qui est intéressé par cet aspect-là?

18 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Merci pour la
19 question.

20 D'abord, je dois ajouter que, même si j'ai
21 pas vu ou je ne vois pas de traitres, ça ne veut pas dire
22 qu'il ne faut pas regarder ces comportements. Ça ne veut pas
23 dire qu'il ne faut pas essayer de les redresser. Ça ne veut
24 pas dire que tous les individus devraient avoir accès à de
25 l'information classifiée.

26 Donc, ça, c'est une des lignes de défense qui
27 est offerte aux leaders des différents partis et c'est pour
28 ça que c'est important de pouvoir donner accès à cette

1 information-là aux leaders des différents partis afin qu'ils
2 puissent prendre action sur les comportements qui sont
3 inappropriés.

4 Maintenant, votre question, elle est
5 difficile à répondre. Si je regarde l'ensemble des
6 hypothèses, c'est un droit constitutionnel de pouvoir être
7 membre du Parlement et quelqu'un peut l'être à travers un
8 parti politique, il peut l'être à travers... ou simplement
9 comme indépendant.

10 Dans notre système constitutionnel actuel,
11 une personne pourrait se présenter comme indépendante, et
12 même être un criminel notoire. À ce moment-là, il vient de la
13 responsabilité des citoyens de déterminer qu'est-ce qu'ils
14 font avec ça. Donc, notre... ultimement, à part utiliser les
15 pouvoirs de gestion qui sont très importants des leaders des
16 différents partis politiques, il n'y a pas de système pour
17 empêcher une personne indépendante à être membre du
18 Parlement, alors qu'elle n'aurait pas, selon certains
19 standards, les qualifications requises.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Parce que la personne est
21 élue.

22 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Parce que la personne
23 est élue et c'est un droit constitutionnel de se faire élire.

24 **COMMISSAIRE HOGUE:** Et est-ce que je dois
25 comprendre de vos propos que, par ailleurs, ce que vous nous
26 dites, c'est que les chefs de partis, s'ils ont l'information
27 nécessaire, devraient être, eux, en mesure de faire en sorte
28 que la personne ne puisse pas, en fait, causer quelques torts

1 que ce soit, soit en s'assurant qu'elle n'a pas
2 d'informations classifiées qui puissent être partagées, soit
3 en s'assurant qu'elle n'a pas un rôle qui lui est confié lui
4 permettant d'avoir accès à des informations qui, sans être
5 classifiées, pourraient être plus sensibles ou d'intérêt pour
6 certains États? C'est plus à partir de ce point-là que vous
7 voyez la possibilité d'encadrer, en quelque sorte, quelqu'un
8 qui, dans cette situation-là hypothétique, qui se
9 retrouverait élu au Parlement?

10 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui. Absolument.
11 N'oubliez pas aussi que, vous le savez très bien, nos corps
12 de police, le droit criminel, donc il y a des choses aussi
13 qui peuvent être mis à l'attention du grand public,
14 dépendamment de ce à quoi on fait face. Puis notre
15 responsabilité comme gouvernement à cet effet-là, c'est de
16 s'assurer, comme j'ai dit tantôt de rendre cette information-
17 là disponible aux leaders, de leur donner un conseil aussi
18 par rapport à cette information-là, et une marche à suivre
19 également.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Est-ce que vous avez
21 également, parce qu'ayant accès à l'ensemble du
22 renseignement, est-ce que vous avez la possibilité ou
23 l'autorité nécessaire si vous deviez venir... parvenir à la
24 conclusion qu'il y a effectivement des comportements qui sont
25 illégaux ou contraires au *Code criminel*, est-ce que vous avez
26 l'autorité d'informer les autorités policières?

27 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** On a... bon, vous savez
28 comment ça peut être délicat, la question d'utiliser...

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Tout à fait.

2 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** ...du renseignement
3 pour des fins de poursuites criminelles, mais, oui, on peut
4 travailler avec nos différents partenaires, on peut aussi
5 travailler, vous le savez, avec Élections Canada. Donc, oui,
6 il y a des canaux de partage d'informations.

7 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

8 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** Bon, je pense qu'on a
9 déjà dépassé le temps et...

10 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

11 **Me SHANTONA CHAUDHURY:** ...ça doit se terminer
12 là.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Bon, merci. C'est pas
14 mal serré comme ordre du jour, et même si nous sommes déjà à
15 midi 45, est-ce qu'on pourrait reprendre à 13 h 45? Donc une
16 heure pour le déjeuner plutôt qu'une heure 20? D'accord?

17 Merci.

18 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

19 Cette séance de la Commission est maintenant
20 suspendue jusqu'à 13 h 45.

21 --- La séance est suspendue à 12 h 46

22 --- La séance est reprise à 13 h 48

23 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

24 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
25 étrangère est de retour en session.

26 Il est 13 h 48.

27 --- **M. DANIEL ROGERS, Sous la même affirmation:**

28 --- **Mme NATHALIE G. DROUIN, Sous la même affirmation:**

1 --- M. JOHN HANNAFORD, Sous le même serment:

2 --- Mme JODY THOMAS, Sous le même serment:

3 --- Mme JANICE CHARETTE, Sous le même serment:

4 COMMISSAIRE HOGUE: Je m'excuse, on est au
5 contre-interrogatoire.

6 La première... le premier avocat, c'est
7 monsieur van Ert, avocat pour Michael Chong.

8 Me GIB van ERT: Non, Monsieur Harland.

9 COMMISSAIRE HOGUE: Alors, vous êtes arrivé
10 aujourd'hui. Je pensais qu'il venait seulement pour le
11 contre-interrogatoire. Je m'excuse.

12 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me FRASER HARLAND:

13 Me FRASER HARLAND: Alors, j'aimerais
14 commencer quant à des renseignements au sujet de mon client,
15 monsieur Chong. Pour Madame Thomas, la question.

16 Je comprends que vous pensez... vous saviez que
17 seulement que monsieur Chong était la cible d'activité avant
18 que le *Globe and Mail* fasse un reportage, n'est-ce pas?

19 Mme JODY THOMAS: Oui.

20 Me FRASER HARLAND: Et vous avez reçu
21 beaucoup de produits de renseignement qu'il était ciblé.
22 Donc, j'aimerais vous en parler pour savoir ce que vous en
23 avez fait.

24 Est-ce que nous pouvons examiner CAN8242,
25 s'il vous plaît?

26 --- PIÈCE No. CAN008242:

27 MD on Accountability

28 Me FRASER HARLAND: Ce document est un

1 document produit par le SCRS où ils justifient comment ils
2 ont suivi la directive ministérielle sur la
3 responsabilisation pour informer de nombreux ministères quant
4 à des renseignements au sujet de monsieur Chong.

5 Est-ce qu'on pourrait passer à la page 2,
6 s'il vous plaît? Et donc, c'est le point avant mai. Oui, un
7 petit peu plus haut. Voilà.

8 Donc :

9 « Avant mai 2021, le SCRS a partagé
10 des rapports de renseignement qui
11 discutaient des efforts d'ingérence
12 étrangère de la RPC contre monsieur
13 Chong. Ils ont été partagés à
14 différentes personnes, y compris le
15 sous-ministre de la Défense nationale
16 et d'autres au ministère de la
17 Défense nationale. » (Tel
18 qu'interprété)

19 Est-ce que vous acceptez, Madame Thomas, que
20 vous auriez reçu ces produits quand vous étiez sous-ministre?

21 **Mme JODY THOMAS:** Oui, je les ai reçus.

22 **Me FRASER HARLAND:** Et, vous les avez reçus,
23 est-ce que vous les avez examinés au moment?

24 **Mme JODY THOMAS:** Je me souviens pas de
25 l'avoir lu, non.

26 **Me FRASER HARLAND:** Donc, vous ne vous
27 souviendrez pas si vous avez informé votre ministre de ce
28 renseignement?

1 **Mme JODY THOMAS:** Je l'aurais pas fait.

2 **Me FRASER HARLAND:** Vous n'auriez pas
3 convoqué d'autres sous-ministres pour discuter les contenus
4 de ce renseignement pour voir ce qu'on pouvait en faire?

5 **Mme JODY THOMAS:** Ça n'aurait pas été mon
6 rôle, non.

7 **Me FRASER HARLAND:** Et il y avait aussi une
8 évaluation de renseignement de juillet 2021. Je peux
9 l'afficher si on a besoin, mais je crois que vous savez de
10 quoi je parle. Et je comprends que vous étiez en congé quand
11 ça a été partagé avec le ministère de la Défense, est-ce
12 exact?

13 **Mme JODY THOMAS:** C'est exact.

14 **Me FRASER HARLAND:** Est-ce que quelqu'un
15 d'autre l'aurait examiné à votre place? J'aimerais savoir
16 qu'est-ce qui arrive quand le sous-ministre est en congé avec
17 un produit de renseignement comme celui-là?

18 **Mme JODY THOMAS:** Dépendant du produit. Pour
19 ce produit-là, c'est que je devais le lire pour m'acquitter
20 de ma tâche. J'étais la première personne au ministère de la
21 Défense qui pouvait le lire. Le sous-ministre adjoint aurait
22 pu avoir lu à l'époque. Je dirais qu'on était très occupés
23 par ce qui se passait en Afghanistan à ce moment-là, et elle
24 aurait lu beaucoup de renseignements à ce sujet plutôt que
25 ceci.

26 **Me FRASER HARLAND:** Alors, il est possible
27 que personne n'ait examiné ce document à ce moment-là au
28 ministère de la Défense nationale?

1 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

2 **Me FRASER HARLAND:** Et donc, vous n'auriez
3 pas breffé le ministre si vous ne l'aviez pas vu?

4 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

5 **Me FRASER HARLAND:** Alors, pour un autre
6 sujet maintenant, le CAN27809, s'il vous plaît.

7 **--- PIÈCE No. CAN027809:**

8 Steps Taken to ensure Awareness of
9 Intelligence Reports Related to
10 Members of Parliament

11 **Me FRASER HARLAND:** Et si on va à la deuxième
12 page, ici, c'est un mémoire pour le Premier ministre. Si on
13 peut aller jusqu'au bas de la page pour voir qui l'aurait
14 envoyé. On voit que vous l'avez envoyé, Madame Thomas. Et
15 j'aimerais aller au troisième point.

16 Alors ici, « LES MESURES PRISES POUR
17 S'ASSURER QU'ON A ÉTÉ CONSCIENT DE RAPPORTS DE RENSEIGNEMENTS
18 COMMUNIQUÉS AUX MEMBRES DU PARLEMENT ».

19 Le troisième point dit que :

20 « Sécurité publique et le CST sont en
21 train de mettre en œuvre des mesures
22 à l'interne pour s'assurer que leurs
23 ministres respectifs sont activement
24 informés de ces menaces... » (Tel
25 qu'interprété)

26 Et ensuite, on parle de la directive
27 ministérielle émise par le ministre de la Sécurité publique.

28 Et ce que j'aimerais vous proposer, c'est que

1 ce document-ci, que le Premier ministre a reçu à ce moment-
2 là, met le fardeau sur les agences de la sécurité pour dire
3 qu'ils ont pas communiqué aux ministres ces menaces, mais on
4 a entendu que le CST le faisait déjà et qu'ils offraient déjà
5 ces renseignements.

6 Le SCRS a dit la même chose à la Commission,
7 qu'ils sont acquittés de leurs responsabilités. Et on a vu
8 du document de responsabilisation que le CST informait de
9 nombreux ministères et de nombreux hauts fonctionnaires dans
10 ces ministères.

11 Alors, j'aimerais proposer que le problème
12 ici, ce n'était pas les agences de sécurité, mais c'était le
13 ministère, les sous-ministres et les ministres, et le NSIA.
14 Et ici, on n'en parle pas dans ce document en ce qui a trait
15 à prendre la responsabilité pour ce qui s'était passé.

16 **Mme JODY THOMAS:** Je n'accepte pas qu'il y
17 avait du blâme ici. C'était une explication des mesures
18 qu'on allait prendre pour respecter la directive
19 ministérielle.

20 **Me FRASER HARLAND:** Alors, ici, quand on se
21 penche sur ce que les agences ont fait ou n'ont pas fait, et
22 ce qu'ils doivent faire à l'avenir pour s'assurer que les
23 ministres et le Premier ministre peuvent être avisés de ceci,
24 je vois pas comment ça ne met pas la blâme sur les agences.
25 Et on sait qu'ils ont offert ces renseignements et que ça n'a
26 pas... il y pas eu de suivi de l'autre côté.

27 Alors, c'est comme si « ils nous ont pas
28 donné l'information, on va s'assurer qu'ils le feront à

1 l'avenir ».

2 **Mme JODY THOMAS:** Ce n'est pas comme ça que
3 j'interprète ce texte.

4 **Me FRASER HARLAND:** D'accord. Et est-ce que
5 vous accepteriez qu'il y a eu une responsabilité pour les
6 sous-ministres et les ministres du CSNR de communiquer ce
7 genre de breffage à l'avenir?

8 **Mme JODY THOMAS:** Oui, je suis entièrement
9 d'accord avec ça.

10 **Me FRASER HARLAND:** J'aimerais maintenant
11 aborder le rapport spécial dont on a pu parler ce matin. Et,
12 Madame la Commissaire, je m'excuse, je ne sais pas si j'ai
13 offert... j'ai fourni ce document. C'est le CAN3787_R01.

14 **--- PIÈCE No. CAN003787 R01:**

15 China's Foreign Interference
16 Activities

17 **Me FRASER HARLAND:** Je ne sais pas si on peut
18 l'examiner, mais je demande votre permission pour s'en
19 servir.

20 C'est le rapport spécial dont on a discuté ce
21 matin, n'est-ce pas?

22 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

23 **Me FRASER HARLAND:** Et on voit dans la note
24 qu'on parle de fonder les conclusions suite à plus de 100
25 rapports du SCRS. Et il s'agit de renseignement au pays et à
26 l'étranger. Est-ce que vous diriez que ce rapport a une
27 valeur de plus que le renseignement sous-tendrait?

28 **Mme JODY THOMAS:** Je crois que ces documents

1 d'évaluation ont une très, très grande valeur, oui.

2 **Me FRASER HARLAND:** Et madame Chaudhury nous
3 a parlé un peu de ce qui est arrivé entre vous et Monsieur
4 Green. Mais j'aimerais discuter de ça plus longuement.

5 Donc, on a entendu de sa part. Donc, c'est
6 sa version. J'aimerais savoir qu'est-ce qui est arrivé et
7 comment ça fonctionne. Il a dit qu'il vous a signalé
8 l'existence de ce document de façon répétée lors de réunions
9 bilatérales et qu'il cherchait à arriver à un document
10 finalisé qui pouvait être diffusé. Est-ce que vous acceptez
11 cela?

12 **Mme JODY THOMAS:** Je sais qu'il l'a soulevé
13 deux fois et pas maintes fois.

14 **Me FRASER HARLAND:** Mais il l'a fait, et
15 l'objectif, c'était pour passer d'un rapport finalisé... un
16 rapport partiel à un rapport finalisé.

17 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

18 **Me FRASER HARLAND:** Et d'après ce que j'ai
19 compris de ce que vous avez dit ce matin, c'est que le
20 secrétariat d'évaluation du renseignement au BCP aurait pu
21 faire autrement, mais il semble qu'ils l'ont envoyé à un
22 comité de sous-ministres adjoints, et ça a été ralenti par un
23 processus d'examen par les pairs parce qu'il y avait d'autres
24 enjeux.

25 **Mme JODY THOMAS:** Je ne sais pas... je ne
26 savais pas qu'il l'avait envoyé au comité de révision par les
27 pairs des sous-ministres adjoints, mais ils faisaient un
28 travail approfondi en ce qui a trait à l'invasion de

1 l'Ukraine et aussi le convoi, entre autres.

2 **Me FRASER HARLAND:** Et donc, si un document
3 comme ci s'était embourbé au côté de... ou ralenti par l'examen
4 par les pairs, est-ce que le CSNR aurait pu chercher à
5 accélérer tout cela s'il pensait que vous deviez le donner au
6 Premier ministre?

7 **Mme JODY THOMAS:** Je ne crois pas que le CSNR
8 s'ingèrerait dans le jugement d'un comité.

9 **Me FRASER HARLAND:** Je ne parle pas de
10 jugement, mais plutôt de calendrier. Si... est-ce que le CSNR
11 peut faire quelque chose pour accélérer le processus?

12 **Mme JODY THOMAS:** Théoriquement, oui,
13 j'aurais pu demander où ils en étaient.

14 **Me FRASER HARLAND:** Et vous ne l'avez pas
15 fait?

16 **Mme JODY THOMAS:** Non, je l'ai pas fait.

17 **Me FRASER HARLAND:** Alors, CAN1109_0001
18 [sic], s'il vous plaît.

19 **--- PIÈCE No. CAN011049 0001:**

20 IAS Report on China's Foreign

21 Interference Activities

22 **Me FRASER HARLAND:** Et si on peut passer... ça
23 serait une page couverture pour le rapport. Si on va un peu
24 plus loin, deuxième paragraphe, on recommande que ce soit
25 envoyé « aux sous-ministres et ministres du Cabinet » ainsi
26 que le greffier intérimaire et le sous-greffier, qui
27 profiteraient aussi de recevoir ce rapport. Et ça ne s'est
28 pas fait parce que ça n'a pas été un produit finalisé qui

1 pouvait être disséminé.

2 **Mme JODY THOMAS:** Ça aurait contourné le
3 processus normal pour un document de cette nature.

4 **Me FRASER HARLAND:** J'ai noté dans votre
5 témoignage de ce matin que vous avez dit qu'il serait
6 inapproprié de s'ingérer dans le travail du Secrétariat
7 d'évaluation du renseignement du BCP, parce que ça pourrait
8 être un travail d'ordre politique. J'ai compris que le CSNR
9 est un fonctionnaire public ainsi que le groupe SER du BCP.

10 **Mme JODY THOMAS:** J'ai dit que c'était un
11 exemple d'ingérence. Le Secrétariat du SER est indépendant
12 pour qu'on évite la perception d'ingérence, que ce soit du
13 côté bureaucratique, de la politique ou autre.

14 **Me FRASER HARLAND:** Et donc, le fait que le...
15 si le CNSR participerait, ce serait une forme d'ingérence?

16 **Mme JODY THOMAS:** L'évaluation demeure au
17 niveau... les documents sont diffusés par le SER pour qu'ils ne
18 soient pas teintés par les objectifs politiques, qu'ils
19 soient neutres par rapport aux politiques. Ils ne font
20 qu'une évaluation des faits.

21 **Me FRASER HARLAND:** Alors, ils font
22 l'évaluation des faits, mais ça ne vous empêche pas d'aider
23 avec la dissémination d'un tel rapport, de l'acheminer par
24 l'examen par les pairs?

25 **Mme JODY THOMAS:** Ce n'est pas mon travail.
26 C'est le travail du secrétaire adjoint de s'assurer que ce
27 soit bien révisé.

28 **Mme JANICE CHARETTE:** Peut-être que je

1 pourrais essayer de remettre en contexte. C'est une ébauche
2 d'un rapport qui a été préparé, comme ça le dit ici, à la
3 demande de monsieur Morrison, ancien CSNR, qui, à ce moment,
4 dans son rôle au Panel de cinq, avait reçu ces rapports de
5 renseignements et avait des questions pour le Secrétariat.
6 Ce travail se poursuivait. David a dit qu'il avait des
7 questions et des réactions sur le rapport. Il l'a retourné.
8 Et puis, le projet refait surface au nouveau CSNR. D'accord,
9 il faut que ce soit révisé par la communauté. Et c'est le
10 processus qui a été suivi.

11 Et d'autres priorités se sont produites. Ce
12 n'est pas inhabituel qu'un produit de renseignement commence
13 et ne soit pas terminé. Il peut y avoir d'autres événements,
14 d'autres priorités. Donc, le fait que ça n'a pas été sorti
15 de la pile reflète le jugement du CSNR à ce moment-là pour...
16 sur le fait qu'il y avait plusieurs priorités.

17 **Me FRASER HARLAND:** C'est utile. Ce que
18 j'essayais de voir, c'est qu'un ancien CSNR était à l'origine
19 et ce document juge que c'était une priorité pour les
20 renseignements de sécurité, mais ça n'a pas avancé. Mais
21 monsieur Green aurait voulu que ce soit le cas. J'essayais
22 de comprendre pourquoi ça n'a pas progressé davantage. Donc,
23 ce que vous avez dit, c'est utile.

24 J'aimerais passer au document de ciblage.
25 Madame Thomas, vous avez créé un groupe de sous-ministres
26 pour discuter du document. Il a été re-rédigé après ces
27 discussions.

28 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

1 **Me FRASER HARLAND:** Et le SCRS a fait la
2 deuxième ébauche et, de leur preuve, leurs attentes étaient
3 que ce soit distribué au Premier ministre, entre autres. Et
4 le directeur nous a dit qu'il aurait aimé que le Premier
5 ministre le reçoive, mais il y a eu une question sur la
6 dissémination du rapport. Donc, vous ne l'avez jamais reçu.

7 **Mme JODY THOMAS:** Je ne l'ai pas vu avant ma
8 retraite.

9 **Me FRASER HARLAND:** Convenez-vous que c'est
10 un bris de communication important lorsque le SCRS pense
11 qu'il rédige un rapport pour le Premier ministre et qu'ils le
12 font et que ce n'est pas ce que vous compreniez, que le
13 rapport ne se retrouve jamais dans les mains du Premier
14 ministre?

15 **Mme JODY THOMAS:** Je dirais que le SCRS
16 produisait un rapport. Point.

17 **Me FRASER HARLAND:** Oui, mais il disait que
18 c'était pour le Premier ministre, et monsieur Vigneault nous
19 a dit dans son témoignage qu'il voulait que ce document se
20 retrouve dans les mains du Premier ministre.

21 **Mme JODY THOMAS:** Oui, il a dit ça, mais
22 personne d'autre de cette réunion pensait que c'était
23 nécessairement à envoyer au Premier ministre. On aurait
24 voulu voir l'autre ébauche et une discussion serait prise.

25 **Me FRASER HARLAND:** Avec la nouvelle ébauche,
26 est-ce que le Premier ministre l'a reçu?

27 **Mme JODY THOMAS:** Je n'y travaille plus, je
28 ne pourrais pas vous le dire.

1 **Me FRASER HARLAND:** Pourriez-vous nous dire?

2 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Le document a
3 maintenant été rendu accessible au premier ministre, mais ne
4 l'avait pas été avant son dernier témoignage à huis clos,
5 dans le but de ne pas influencer son témoignage.

6 **Me FRASER HARLAND:** J'aimerais prendre du
7 recul face à ce que le document révèle, une mésentente
8 importante entre les agences et les ministères sur ce qu'est
9 l'ingérence étrangère. On a entendu comment Affaires
10 mondiales et SCRS voient cette question très différemment.

11 Donc, si on met de côté le document de
12 ciblage, est-ce que c'est en soi quelque chose que le Premier
13 ministre aurait dû savoir, qu'il y avait une mésentente sur
14 une menace à la sécurité nationale dans le pays?

15 **Mme JODY THOMAS:** Je pense qu'on parle d'un
16 rapport et de la compréhension de ce qu'est l'ingérence
17 étrangère et à quel point c'est pris au sérieux.

18 Nos collègues à la Sécurité et à Affaires
19 mondiales sont au courant du risque d'ingérence étrangère et
20 font partie de la communauté de la sécurité internationale.
21 Ils acceptent la même définition que le SCRS accepte. C'est
22 la définition normale.

23 Et les actions individuelles, les morceaux de
24 renseignement, les évaluations peuvent contenir des
25 différences d'opinion. Et c'est une des grandes forces -
26 comme nous l'avons dit plus tôt - c'est une grande force de
27 notre gouvernement, de notre approche intergouvernementale à
28 notre façon de voir les renseignements de sécurité et la

1 décision de quoi en faire. Dans ce cas-ci, il y avait une
2 divergence d'opinion. Ce n'est pas mauvais.

3 **Me FRASER HARLAND:** Je comprends que c'est un
4 cas - et on peut enlever le document - mais ce que je dirais,
5 c'est que du témoignage qu'on a entendu, ça ne soulève pas un
6 problème qu'ici, mais il y avait un problème plus grand au
7 gouvernement. On sait que le Premier ministre a une
8 responsabilité spéciale pour la Sécurité nationale, et
9 lorsque des ministères et des agences ne s'entendent pas sur
10 les paramètres d'une menace à l'ingérence étrangère, c'est un
11 problème. Et si ce problème perdure, le Premier ministre
12 devrait le savoir pour qu'il puisse s'impliquer et aider le
13 processus de gouvernance à briser ce blocage.

14 **Mme JODY THOMAS:** J'ai une différente
15 perspective. Je pense qu'il y a de grands avantages à avoir
16 une tension entre les ministères en ce qui concerne la
17 Sécurité nationale. Deux, les ministres ont leurs
18 responsabilités. Il est important que les sous-ministres et
19 les agences aillent à leur ministre et que les ministres
20 parlent des différences sur des cas particuliers avant que ce
21 soit envoyé au Premier ministre.

22 Lorsqu'on informe le Premier ministre sur une
23 question, s'il y a une divergence d'opinion, il est au
24 courant. Et c'est lui qui décide pour comprendre les deux
25 parts de la situation. Normalement, c'est résolu au niveau
26 des sous-ministres ou des ministres, et le Premier ministre
27 n'a pas besoin de s'en mêler.

28 Il est informé, mais il ne prend pas de

1 décision pour un ministre ou un autre. Il entend les deux
2 parties, et lorsqu'une situation est résolue, on lui dit
3 qu'il y a eu une divergence d'opinion dans notre communauté
4 et voici comment nous l'avons résolu. Je ne crois pas qu'il
5 y ait de blessure ou de problème qui perdure.

6 **Me FRASER HARLAND:** Un dernier sujet qui est
7 lié à COM363.

8 **--- PIÈCE No. COM000363:**

9 NSICOP Special Report on Foreign
10 Interference in Canada's Democratic
11 Processes and Institutions

12 **Me FRASER HARLAND:** J'aimerais qu'on passe à
13 la page 59 du PDF, paragraphe 126. Peut-être 60, paragraphe
14 126. Voilà. C'est celui-là. Si on pouvait voir tout le
15 paragraphe.

16 Ce paragraphe parle d'efforts multiples pour
17 avoir l'autorisation du Premier ministre pour que le SCRS
18 puisse informer les parlementaires. Ça prédate votre mandat,
19 Madame Thomas, mais il y a une phrase en particulier que
20 j'aimerais mieux comprendre. Ça dit « En février 2022... », à
21 deux tiers du paragraphe :

22 « ... le CSNR a ravivé l'initiative
23 dans un mémorandum au Premier
24 ministre après les articles de
25 décembre 2021 sur les préoccupations
26 du Parti conservateur sur 13
27 circonscriptions après les élections
28 fédérales. » (Tel qu'interprété)

1 Et :

2 « Ce mémoire n'a pas été donné au
3 Premier ministre. » (Tel
4 qu'interprété)

5 J'aimerais comprendre, il y avait une
6 préoccupation pour laquelle il y avait assez d'importance
7 pour qu'un mémoire soit rédigé mais qui n'a pas été
8 distribué.

9 **Mme JODY THOMAS:** Je ne sais pas pourquoi ça
10 n'a pas été envoyé. Je ne m'en souviens pas. Je n'ai pas vu
11 le mémoire non plus dans mon examen pour cette audience.

12 **Me FRASER HARLAND:** Je ne sais pas si vous
13 pouviez le lire. Ça me paraissait être quelque chose auquel...
14 à laquelle vous pourriez répondre, mais sinon, ça va.

15 Merci beaucoup. Je n'ai plus de questions.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Maintenant, Maître
17 Sirois, pour l'ADRC.

18 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GUILLAUME SIROIS:**

19 **Me GUILLAUME SIROIS:** L'Alliance démocratique
20 russo-canadienne. Je voudrais qu'on sorte RCD20.

21 **--- PIÈCE No. RCD0000020:**

22 Tenet Youtube videos

23 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je vais essayer de
24 mettre un peu de français dans la journée, mais sentez-vous
25 libre de répondre dans les deux langues officielles,
26 évidemment.

27 J'aimerais vous lire le titre de quelques
28 vidéos en lien avec le Canada qui ont été publiées par *Tenet*

1 *Media*, que je suis certain vous connaissez tous.

2 Donc, on peut descendre un peu. Ça, c'est la
3 page YouTube de *Tenet Media*, une capture d'écran avant que la
4 page ait été enlevée par YouTube. On voit certains vidéos
5 concernent le premier ministre :

6 (Non interprété)

7 Donc, vous êtes au courant que cette
8 opération-là a été financée, orchestrée, mise en œuvre par
9 des agents du Kremlin avec l'aide de Canadiens?

10 On peut fermer le document, en passant.

11 Merci.

12 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Si vous me
13 permettez, la Russie est un joueur extrêmement actif et
14 capable. La Russie peut utiliser les médias sociaux et peut
15 utiliser également les influenceurs dans le but d'atteindre
16 leur objectif. Leur premier objectif qu'ils ont depuis
17 plusieurs années, des décennies, c'est vraiment d'atteindre
18 la crédibilité des démocraties à travers le monde.

19 Nous avons ici témoigné dans le passé sur la
20 création du protocole puis du Panel of Five. L'origine de la
21 création du Panel of Five était vraiment l'expérience que les
22 Français avaient vécu dans leur élection, qui était vraiment
23 le résultat d'une ingérence étrangère, d'une campagne active
24 par la Russie.

25 Et vous avez vu récemment, vous faites
26 allusion à *Tenet*, vous avez vu également que le... les États-
27 Unis ont fait un *indictment* sur une campagne... contre la
28 Russie sur une campagne que les Russes font pour s'ingérer

1 dans la campagne électorale présidentielle américaine.

2 Vous avez vu également que, suite à cette
3 publication de cet *indictment*-là, le ministre de la Sécurité
4 publique, le ministre LeBlanc, a également émis un... une
5 déclaration à l'effet que on condamnait les gestes de la
6 Russie, qu'on saluait le travail qu'avait fait les
7 Américains, et tout le travail de collaboration que le Canada
8 avait fait avec les Américains pour mettre au jour cette
9 campagne.

10 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je vais prendre juste
11 un pas de recul avant d'en arriver à la réponse plus récente
12 en septembre. Comme vous êtes au courant, cette opération-là
13 a eu lieu depuis environ novembre 2023, donc pendant quatre
14 élections partielles, quand même, lors de lesquelles le SITE
15 Task Force était actif et regardait pour ce genre
16 d'opération-là. Qu'est-ce que ça dit sur l'efficacité du
17 SITE Task Force de ne pas avoir pu détecter ces opérations
18 russes-là lors de quatre élections partielles, dont deux qui
19 étaient très, très serrées?

20 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Il y a deux choses.
21 Je le dis, et je le répète, les Russes - et particulièrement
22 depuis l'invasion de la Russie en Ukraine - les Russes sont
23 très actifs pour influencer et pousser leur narratif,
24 principalement que c'est l'Ukraine qui est responsable de ce
25 qui se passe présentement chez eux.

26 Mais la Russie est relativement agnostique
27 quand il vient le temps du processus électoral du Canada, à
28 savoir est-ce que c'est un parti qui devrait rentrer au

1 pouvoir versus un autre parti. Leur volonté, c'est vraiment,
2 de façon générale, d'attaquer la crédibilité de notre
3 système. Donc, c'est pour ça qu'on avait également conclu
4 que pour les élections 43 et 44, la Russie n'était pas
5 interférée dans notre processus électoral. Ceci étant dit,
6 la Russie est très active dans ses campagnes de
7 désinformation.

8 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je vais peut-être un
9 peu...

10 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je pense que c'est
11 juste important de faire la différence entre une ingérence
12 étrangère dans le but d'influencer le résultat d'une
13 élection, versus une ingérence étrangère dans le but de
14 pousser leur narratif et d'attaquer, finalement, le système.
15 Et peu importe qui est à la tête du système.

16 **Me GUILLAUME SIROIS:** Oui, donc, c'est ça que
17 je trouve un peu particulier, c'est qu'on voit depuis
18 quelques années déjà une diminution de l'intérêt des
19 Canadiens envers le Premier ministre Justin Trudeau dans les
20 intentions de vote. Et on voit que la Russie s'attaque au
21 Premier ministre depuis longtemps.

22 Donc, peu importe l'intention, est-ce que
23 c'est de nuire au chef d'État ou d'influencer les élections,
24 l'effet demeure le même, les conséquences demeurent les
25 mêmes, que cette propagande-là dirigée contre le Premier
26 ministre affecte les élections, potentiellement.

27 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Elle affecte la
28 démocratie. C'est pour ça qu'on est très transparent et

1 vocal à travers... concernant la Russie. Je sais pas si vous
2 avez remarqué aussi que nous avons mis à jour le sommaire de
3 la Russie pour justement montrer l'escalade des activités de
4 la Russie. J'ai fait référence à la déclaration du ministre
5 de la Sécurité publique. Récemment, il y a eu des
6 déclarations aussi de la ministre Joly, des Affaires
7 mondiales. CSIS a émis des documents publics. CSE aussi,
8 relativement à la capacité de la Russie de faire des
9 cyberattaques. Donc, on essaie d'équiper les Canadiens pour...
10 dans le but qu'ils les identifient. Et on travaille aussi
11 dans des opérations dans le but de mitiger et éliminer.

12 Quelque chose qu'on ne dit pas suffisamment,
13 mais je me permets de le dire ici, quand on regarde nos
14 priorités en termes de renseignement et en termes
15 d'activités, le Canada, en collaboration avec ses
16 partenaires, on a des grandes capacités pour voir ce que la
17 Russie fait. Et donc, le partage de l'information que l'on a
18 entre nous nous permet de voir quelles sont les intentions et
19 aussi les tactiques que la Russie utilise.

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci pour ça. Donc,
21 je vais bouger un peu au-delà de la question plus précise des
22 élections pour parler de l'effet de la propagande russe à
23 travers plusieurs années, voire une décennie ou plus encore.

24 Qu'est-ce qu'on sait sur l'impact cumulatif
25 que peut avoir cette propagande-là à travers les années sur
26 les Canadiens, sur leurs intentions de vote ou sur comment
27 qu'ils perçoivent certaines politiques, comme par exemple
28 l'aide à l'Ukraine, le soutien à l'OTAN ou d'autres questions

1 importantes pour notre sécurité nationale?

2 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** J'ai pas l'ensemble
3 de l'évaluation d'impact, mais je peux vous fournir des
4 données qui sont intéressantes ou préoccupantes. Quand on
5 sonde les Canadiens, on voit qu'il y a une tendance à la
6 hausse du nombre de Canadiens qui seraient à l'aise à
7 fonctionner avec un pays ou une direction autocratique.

8 On voit également un nombre croissant de
9 Canadiens qui croient que la situation en Ukraine est causée
10 par l'Ukraine elle-même. Donc, on voit réellement un impact
11 de ces... des campagnes de désinformation de la Russie.

12 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est très intéressant,
13 merci. Et cet impact-là risque de continuer à l'avenir avec
14 l'intérêt que la Russie a d'éliminer l'aide qu'apporte le
15 Canada à l'Ukraine, par exemple, c'est ça?

16 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Au Canada, il y a un
17 consensus sociétal sur l'aide à l'Ukraine, mais on voit un
18 effritement en Europe. Et on sait que la Russie est très,
19 très active dans ses campagnes de désinformation,
20 particulièrement en Europe.

21 **Me GUILLAUME SIROIS:** J'aimerais vous amener
22 à RCD82. Il s'agit de la réponse du gouvernement - désolé,
23 j'ai le nom en anglais -, mais le Comité permanent de la
24 sécurité nationale. Donc, le septième rapport qui s'intitule
25 - en anglais, encore une fois, je m'excuse - « Up to the
26 Task: Strengthening Canada's Security Posture in Relation to
27 Russia ». Donc, c'est RCD82.

28 **--- PIÈCE No. RCD0000082:**

1 Department Of Public Safety And
2 Emergency Preparedness

3 **Me GUILLAUME SIROIS:** Cette réponse, qui est
4 signée par le ministre LeBlanc, a été présentée à la Chambre
5 des communes le 18 septembre 2023, donc, un peu plus d'un an...
6 il y a un peu plus d'un an. J'aimerais qu'on... oui, on va
7 juste... pour introduire le document là, je me demande si vous
8 reconnaissez cette réponse-là, si vous êtes au courant pis
9 est-ce que c'est des choses que... sur lesquelles vous
10 travaillez en ce moment? Si ça peut aider, je peux montrer
11 le rapport du Comité permanent de la sécurité nationale, si
12 ça peut aider.

13 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Est-ce que ce serait
14 possible de comprendre votre question?

15 **Me GUILLAUME SIROIS:** Oui.

16 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** C'est... je me
17 souviens du rapport. Je me souviens de la réponse, mais là
18 c'est pas du tout frais à ma mémoire. Quel est l'objet de
19 votre question, exactement?

20 **Me GUILLAUME SIROIS:** Ben, je veux simplement
21 aller à une des recommandations, vous demander où on en est,
22 et qu'est-ce que le gouvernement pense des prochaines étapes
23 par rapport à une recommandation précise. La recommandation
24 10 à la page 6. On peut y aller.

25 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Parfait.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Et je vais voir avec
27 vous un peu qu'est-ce qu'il en est. Donc, la recommandation
28 10, je vais lire intégralement en anglais là, donc,

1 recommande que :

2 « ... désinformations de la Russie et
3 d'autres désinformations encouragées
4 par les États qui ciblent le Canada,
5 les acteurs, les méthodes, les
6 messages et les plateformes
7 concernées, et l'impact de cette
8 désinformation sur la population
9 canadienne et la sécurité nationale
10 canadienne, et qu'ils fassent un
11 rapport ces constatations au
12 Parlement. » (Tel qu'interprété)

13 Donc, la réponse du gouvernement à l'époque
14 là, en septembre 2023, c'était qu'on acceptait d'examiner
15 davantage cette recommandation-là. Et on parle aussi de RRM
16 Canada, qui fait du travail pour identifier la
17 désinformation.

18 Donc, je comprends que c'est un peu... c'est
19 quand même assez différent de ce que RRM Canada fait et
20 l'idée d'analyser l'étendue... la pleine étendue de la
21 désinformation russe là, à quel point l'impact que ça a sur
22 les Canadiens et sur notre sécurité nationale. Et me
23 demande, sur cette... la recommandation précise qui est là,
24 qu'on accepte d'examiner plus en profondeur, où en sommes-
25 nous? Est-ce qu'il y a des constats préliminaires? Est-ce
26 qu'on trouve toujours que c'est une bonne idée?

27 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je vais commencer.

28 **Me GUILLAUME SIROIS:** Oui.

1 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Pis je vais donner
2 la parole à mon collègue. Le fait de revoir le rapport m'a
3 ramené à la mémoire aussi que, vous savez, le Canada a fait
4 énormément de sanctions économiques à l'égard de la Russie,
5 c'est une des réponses également qui est intéressante.

6 Nous avons également banni *RT*. Vous avez, je
7 pense, vous en avez entendu parler par le CRTC. *RT* c'est
8 anciennement *Russia Today*. Et comme je le disais tantôt, le
9 Canada priorise la Russie dans ses domaines de collection du
10 renseignement. Il le fait en collaboration aussi avec ses
11 partenaires. Et j'aurais dû dire plus tôt, quand j'ai fait
12 l'inventaire de tout ce qu'on a communiqué aux Canadiens, RRM
13 également a communiqué aux Canadiens les choses qu'ils ont
14 vues dans le cadre de leur exercice. Et le G7 priorise dans
15 ses travaux aussi les actions de la Russie.

16 **M. DANIEL ROGERS:** Oui, ceci a un lien à la
17 conversation qu'on a eue plus tôt quant à la capacité de
18 surveiller, d'analyser les informations de source ouverte et
19 toute la complexité.

20 Un des défis pour identifier la
21 désinformation, c'est souvent cette désinformation qui est
22 diffusée est une opinion que les Canadiens ont, pas à cause
23 des activités de la Russie. Donc, déterminer si quelque
24 chose est authentique ou non, c'est une chose.

25 Et l'autre chose où on doit être prudent,
26 c'est dans comment le gouvernement traite de cette analyse.
27 Qu'on le fasse de façon appropriée. Donc, on cherche... il
28 faut examiner l'authenticité, ensuite l'attribution. Et ça

1 peut poser des défis.

2 Et je suis entièrement d'accord avec madame
3 Drouin, il y a des efforts en cours pour examiner la
4 désinformation de la Russie. Ça fait partie de nos priorités
5 en ce qui a trait au renseignement. Le MRR l'a priorisé
6 aussi.

7 **M. JOHN HANNAFORD:** Mais j'ajouterais que
8 c'est pertinent à un élément de résilience de la société. La
9 conversation qu'on a eue ce matin en ce qui a trait à
10 l'éducation et à propager les connaissances quant aux
11 techniques utilisées pour diffuser la désinformation ou la
12 mésinformation, ça fait partie de notre Initiative citoyenne
13 numérique.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je... j'apprécie vos
15 réponses, premièrement, et...

16 (Non interprété) améliorer la capacité du
17 gouvernement d'identifier, de déceler ceci. La Russie a dit
18 que même après que certaines choses étaient décelées par les
19 États-Unis, elle essayait de faire tout ce qui était possible
20 pour s'ingérer dans ce qui a trait à nos démocraties.

21 Qu'est-ce qu'on pourrait faire du point de
22 vue des politiques pour prévenir que ceci ait lieu pendant
23 les élections géné... la 45^e élection?

24 **M. JOHN HANNAFORD:** Alors, ce que je dis
25 plutôt, c'est qu'il faut être vraiment vigilant, surtout en
26 ce qui a trait à la désinformation et à la mésinformation.
27 Et comme mon collègue a dit, nous avons déjà des moyens que
28 nous allons employer pour déceler et aborder ce genre de

1 défi. Mais en même temps, il faut continuer à évoluer et
2 travailler avec la société civile pour améliorer leur
3 capacité.

4 **Me GUILLAUME SIROIS:** Je vais passer à un
5 sujet un peu différent maintenant. On peut... ah, peut-être
6 une dernière question sur le même sujet.

7 Croyez-vous, pour revenir à la première
8 question, croyez-vous que de préparer un tel rapport quant à
9 la portée, l'étendue de la désinformation... de désinformation
10 russe au Parlement de façon annuelle serait une bonne idée?
11 Qui devrait être mise en œuvre par le gouvernement?

12 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Sans me prononcer
13 directement sur cette recommandation, je trouve que c'est une
14 bonne idée de continuer à être transparent et de parler de ce
15 risque-là avec les Canadiens dans le but d'augmenter le
16 niveau de sensibilisation et, par le fait même, la capacité
17 de résister.

18 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. Merci. On peut
19 descendre le document, dans ce cas-là. Et, bon, je pense
20 qu'on a le temps. Je peux vous le montrer quand même juste
21 pour que ça soit plus frais dans votre mémoire. À WIT116, à
22 la page 19, paragraphe 54.

23 Quant au... qui vous est attribué quant à
24 l'évaluation du SCRS qui cible la Russie.

25 **M. DANIEL ROGERS:** Je serais heureux de le
26 revoir, je m'en souviens pas.

27 **Me GUILLAUME SIROIS:** C'est le WIT116.

28 **LE GREFFIER:** Est-ce que vous aimeriez la

1 version française?

2 **Me GUILLAUME SIROIS:** Peu importe. À la page
3 19. Le paragraphe 54. Oui. Page 17.

4 Donc, je peux vous laisser lire le paragraphe
5 pour vous rappeler. Est-ce que vous vous souvenez de cette
6 évaluation des services de renseignement quant au fait que
7 les membres de la diaspora étaient ciblés par la Russie,
8 surtout la diaspora russe?

9 **M. DANIEL ROGERS:** Je me souviens de cette
10 conversation résumée ici. Et, de mémoire, on m'a posé des
11 questions quant à un rapport qui avait été mis à l'ordre du
12 jour, mais on l'avait pas discuté. Je pense pas qu'on ait
13 discuté de ce rapport. Voilà ce dont je me souviens.

14 **Me GUILLAUME SIROIS:** Alors, vu que la
15 diaspora russe est ciblée par la Russie, je me demande s'il y
16 a une stratégie pour mieux protéger la diaspora russe au
17 Canada des tentatives de la Russie de les contrôler ou de
18 s'en servir pour leurs (non interprété).

19 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je pense que CSIS a
20 déjà témoigné, pis on est tout à fait aligné avec ça, que
21 faire des engagements ou des consultations particulières avec
22 les communautés, c'est quelque chose qu'on doit favoriser,
23 parce que les menaces que les différentes communautés peuvent
24 vivre au Canada dépendent vraiment des communautés auxquelles
25 elles appartiennent.

26 **Me GUILLAUME SIROIS:** Donc, il n'y a pas de
27 stratégie ici? C'est quelque chose que fait le SCRS dans son
28 programme de sensibilisation, mais il y a pas de stratégie

1 globale quant à comment protéger la diaspora russe?

2 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Il y a pas de
3 stratégie spécifique. C'est une stratégie qui s'applique aux
4 différents acteurs ou différents pays étrangers là qui
5 constituent des menaces et aux impacts sur les différentes
6 communautés au Canada.

7 **M. DANIEL ROGERS:** Une chose que je peux
8 ajouter à cela, si c'est utile. Beaucoup de notre démarche,
9 nos méthodes sont axées sur les risques s'il y a quelque
10 chose qui exige une réponse du gouvernement ou des systèmes
11 en place, qu'on a décrits plus tôt, pour s'assurer qu'on y
12 porte attention.

13 Je crois que vous voyez deux lignes d'attaque
14 de notre part contre l'ingérence étrangère. Certaines sont
15 stratégiques et favorisent la participation civique, et
16 d'autres qui sont liées à des menaces particulières quand
17 elles vont émerger. Et voilà ce qu'on fait pour ce genre de
18 menace, y compris contre la diaspora russe.

19 **Me GUILLAUME SIROIS:** OK. On peut fermer le
20 document maintenant.

21 Donc, on comprend qu'il y a encore des... un
22 personnel diplomatique assez important à Ottawa. Et la
23 Russie vise les membres de la diaspora au Canada pour essayer
24 de les contrôler, les utiliser à ses propres fins.

25 Et cette opération-là de *Tenet Media*
26 organisée en collaboration avec des Canadiens et qui visait
27 des Canadiens aussi, et tout ça, ça se passe maintenant là,
28 comme, c'est pas... on parle pas de choses qui se sont passées

1 il y a 10 ans. Comment qu'on peut... est-ce que... y'a rien de
2 mauvais avec la réponse gouvernementale? Comment est-ce
3 qu'on peut être confiant aussi pour l'élection de... la 45^e
4 élection qui approche rapidement, considérant que tout ça se
5 passe encore au Canada? C'est-tu quelque chose qui est
6 normal? Quelque chose d'acceptable ou...

7 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je pense que je vous
8 ai répondu amplement sur les actions qui se fait, qui se
9 sont... qui déroulent, le fait qu'on a collaboré depuis
10 plusieurs mois avec les Américains. Je ne peux pas commenter
11 sur des enquêtes qui seraient en cours au Canada.

12 J'aimerais juste revenir sur un élément de la
13 prémisse de votre question. La campagne qui a été mise à
14 jour par les Américains lors de leur dernière « *indictment* »,
15 si je peux utiliser l'expression anglaise, c'était vraiment
16 une campagne qui visait les Américains. Ceci étant dit, elle
17 ne visait pas les Canadiens, elle visait les Américains avec
18 un nexus utilisant des intermédiaires, entre autres des
19 intermédiaires canadiens.

20 Mais évidemment que notre système
21 d'information est poreux entre les Américains et les
22 Canadiens, et les Canadiens écoutent beaucoup de médias
23 anglophones, mais la mise ici, c'était vraiment la campagne
24 présidentielle américaine.

25 **Me GUILLAUME SIROIS:** Merci. C'est le temps
26 que j'ai pour aujourd'hui, mais je vous remercie pour vos
27 réponses.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. (Non interprété)

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PRABJOT SINGH:

2 **Me PRABJOT SINGH:** (Non interprété). Pour
3 bien gérer le temps que j'ai, je vais adresser les questions
4 à un ou plusieurs d'entre vous pour couvrir le plus
5 d'informations possibles.

6 Alors, est-ce qu'on peut regarder le WIT151
7 et passer à la page 27, s'il vous plaît? J'aimerais parler
8 de certains commentaires que vous avez faits quant à
9 l'importance de la transparence. Alors, si on regarde ici,
10 au bas du paragraphe, s'il vous plaît, 95, c'est ça, pour
11 voir le paragraphe au complet.

12 Madame Charette, vous avez noté qu'il
13 faudrait augmenter le détail dans les rapports publics du
14 gouvernement et dans les communications est crucial parce que
15 ça permet la participation avec les citoyens, les provinces
16 et territoires, le gouvernement autochtone, municipalités,
17 etcetera, les propriétaires et exploitants d'infrastructures.

18 Alors, vous pouvez nous dire comment le
19 caviardage, par exemple dans les rapports du NSICOP, le
20 Premier ministre va signer pour approuver ces rédactions?

21 **Mme JANICE CHARETTE:** Je peux pas vous dire
22 comment ça se passe pour le NSICOP, ça se fait par la
23 Sécurité nationale.

24 **Me PRABJOT SINGH:** Monsieur Ryan [sic] ou
25 Monsieur Rogers?

26 **M. DANIEL ROGERS:** Le caviardage qui provient
27 du NSICOP ou CPSNR, c'est semblable à ce qu'on aurait fait
28 avec... pour cette Commission. Il y a un service au sein du

1 ministère de la Justice, le groupe national de sécurité, qui
2 va examiner avec les ministères et organismes les faits qui
3 pourraient poser un risque à leur ministère ou à la Sécurité
4 nationale, et on le fait avec des normes uniformes pour
5 toutes sortes de divulgations juridiques.

6 **Me PRABJOT SINGH:** Et quand on donne ceci au
7 Premier ministre, c'est lui qui a le dernier mot pour
8 l'approbation du caviardage?

9 **M. DANIEL ROGERS:** Le rapport est envoyé au
10 Premier ministre du CPSNR, mais le caviardage se fait avant
11 qu'on lui donne.

12 **Me PRABJOT SINGH:** Alors, quand on regarde
13 les activités d'ingérence étrangère faites par l'Inde, qui
14 ont augmenté au cours des dernières années, Madame Drouin, je
15 vous pose la question, êtes-vous d'accord que si le
16 Gouvernement du Canada avait été plus direct en reconnaissant
17 les activités de l'Inde quelques années plus tôt et en
18 critiquant ce genre de comportement, qu'ils n'auraient pas
19 augmenté leurs activités de façon aussi énorme?

20 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je ne sais pas si je
21 peux parler de cause et d'effet ici. Ce que je peux voir est
22 que le travail de cette Commission nous aide tous à apprendre
23 comment discuter d'ingérence, aussi pour le caviardage. Ce
24 travail nous a aussi montré comment il est difficile de
25 résumer quelque chose qui est très secret. Parfois, quand on
26 va résumer quelque chose, on perd beaucoup d'éléments. Votre
27 évaluation peut être plus sévère ou moins sévère. Donc,
28 c'est un outil très important. On doit pouvoir discuter de

1 l'ingérence publique beaucoup plus avec le public.

2 Alors, ici, on parle de protection et on doit
3 s'assurer que les Canadiens sachent que c'est quelque chose
4 qui a lieu. Depuis 2018, je crois que nous avons évolué
5 beaucoup, et nous continuons à évoluer, parce qu'on veut le
6 faire de façon transparente. On croit que d'être bien équipé
7 pour en discuter nous aidera tous.

8 **Me PRABJOT SINGH:** Merci pour cela. Au cours
9 des dernières semaines, la Commission a entendu beaucoup de
10 témoignages du monde du renseignement des activités de
11 l'Inde.

12 Madame Drouin, est-ce qu'il serait juste de
13 dire que l'Inde est le deuxième acteur le plus important en
14 ce qui a trait à l'ingérence étrangère qui a l'objectif
15 d'influencer les politiques canadiennes, surtout contre les
16 activités qui sont considérées comme étant contre l'Inde au
17 Canada?

18 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je vais commencer
19 par dire que je ne suis pas toujours certaine que d'établir
20 un ordre d'importance est utile. On vient de parler de la
21 Russie. Ils ont... chacun ont... la Chine, l'Inde et la Russie
22 ont tous leurs méthodes différentes.

23 Et il est important de reconnaître... il est
24 aussi important de reconnaître pourquoi l'Inde a un intérêt
25 quand il s'agit du Canada. Le Canada a 2 pour cent de sa
26 population qui provient de l'Inde, et presque la moitié de ce
27 groupe sont d'origine sikhe. Et c'est la plus grande
28 diaspora sikhe à l'extérieur de l'Inde. Et ceci attire

1 beaucoup l'attention de l'Inde. Et on a aussi l'histoire qui
2 est arrivée avec l'attaque de l'avion d'Air India et ça
3 amplifie l'intérêt qu'on porte à ceci.

4 L'objectif de l'Inde, je suis pas certaine
5 qu'ils cherchent à influencer nos politiques. Je crois
6 qu'ils cherchent à influencer le débat pro-khalestinien et
7 cette conversation.

8 **M. DANIEL ROGERS:** Je n'ai pas grand-chose à
9 ajouter. C'est exact que l'Inde veut favoriser des
10 sentiments pour l'Inde, positifs par rapport à l'Inde. Et je
11 suis d'accord avec madame Drouin d'établir un classement de
12 l'importance de chaque pays n'est pas si important. Il faut
13 s'assurer qu'on dispose des tactiques et qu'on fasse tout ce
14 qu'on peut pour protéger les gens d'ingérence étrangère et
15 tout acte négatif de la part de l'Inde.

16 **Me PRABJOT SINGH:** Est-ce qu'on peut afficher
17 TSC1, s'il vous plaît?

18 **--- PIÈCE No. TSC0000001:**

19 Foreign Interference Intimidation,
20 Disinformation, and Undermining
21 Canadian Institutions

22 **Me PRABJOT SINGH:** Et Madame Thomas, je vous
23 dirige cette question. Dans les résultats qu'on a reçus
24 quant à l'information au sujet de l'Inde, on a vu une
25 référence à un rapport publié par les gurdwaras canadiennes
26 au sujet de l'ingérence indienne au Canada. Est-ce que vous
27 connaissez ce rapport? Est-ce que vous avez reçu un breffage
28 ou de l'information quant à son contenu?

1 **Mme JODY THOMAS:** Je ne sais pas quand ça a
2 été publié. Ça ne me semble pas familier. J'ai eu beaucoup
3 de séances d'information à ce sujet, mais ce n'est pas un
4 document qui me soit parvenu.

5 **Me PRABJOT SINGH:** Est-ce qu'on peut passer à
6 la page 22, s'il vous plaît? Si on passe au troisième
7 paragraphe, celui-là. Troisième paragraphe. C'est dans la
8 conclusion du rapport publié par le Conseil des gurdwaras de
9 l'Ontario et de la Colombie-Britannique. Une analyse
10 d'information de source ouverte pour avoir un résumé de
11 l'ingérence étrangère. Dans le troisième paragraphe de la
12 conclusion, le rapport dit :

13 « Il y a des preuves claires que les
14 agences de renseignement indiennes
15 tentent de manipuler le narratif
16 public, les médias, intervenir dans
17 les processus électoraux et, en but
18 ultime, influencer les décisions
19 gouvernementales pour criminaliser,
20 poursuivre les militants sikhs au
21 Canada. » (Tel qu'interprété)

22 Est-ce que c'est ce que vous pensez des
23 désirs et de l'intention de l'Inde?

24 **Mme JODY THOMAS:** Je n'ai pas lu tout le
25 rapport. Il est difficile de commenter sur une phrase
26 isolée.

27 Nous savons que l'Inde est intéressée à ce
28 que le Canada respecte la politique de l'Inde unique et

1 n'appuie pas l'extrémisme.

2 **Me PRABJOT SINGH:** Nous avons entendu des
3 témoins d'Affaires mondiales et de la GRC que dans les
4 relations bilatérales et les conversations qui se produisent
5 dans différents forums avec l'Inde, l'Inde s'attend ou tente
6 à demander que le Canada poursuive les activités qui sont
7 protégées par la *Charte* au Canada, même les activités du
8 Kurdistan.

9 **Mme JODY THOMAS:** C'est une question que vous
10 devriez poser aux forces d'application de la loi. Notre idée
11 de la liberté de parole est générale et ça fait partie de la
12 culture canadienne et c'est un droit sous la *Charte des*
13 *droits et libertés*.

14 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Si vous me permettez
15 de rajouter, nous vivons dans une société libre où le Canada
16 respecte les croyances des gens, les opinions des gens. Le
17 gouvernement indien, de ma perspective, ne fait pas la
18 distinction entre la violence extrême pro-Khalestine ou
19 contre Khalestine.

20 Donc, de mettre tout dans le même bateau,
21 l'Inde ne comprend pas pourquoi on permet aux gens de pouvoir
22 parler ouvertement et d'appuyer la Khalestine.

23 **Me PRABJOT SINGH:** Parce qu'il s'agit de
24 droits protégés au Canada selon la *Charte*?

25 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui.

26 **Me PRABJOT SINGH:** WIT151, paragraphe 84.

27 Madame Thomas, je veux parler de vos
28 témoignages aujourd'hui sur l'assassinat. Vous avez parlé

1 d'un autre meurtre en Colombie-Britannique en 2022. Pouvez-
2 vous confirmer aujourd'hui qu'il y a des agences canadiennes
3 qui ont des renseignements ou qui colligent de l'information
4 sur le rôle potentiel d'agences indiennes dans cette... dans ce
5 meurtre?

6 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Désolé, je m'objecte.
7 Il y a des questions de confidentialité. Je conseille de ne
8 pas répondre à cette question.

9 **Me PRABJOT SINGH:** D'accord. La Commission a
10 entendu parler de monsieur Weldon Epp d'Affaires mondiales à
11 savoir que l'Inde fait des campagnes de désinformation. En
12 parlant aux avocats aujourd'hui, vous avez dit que
13 l'hypothèse immédiate après l'assassinat de monsieur Nijjar,
14 c'est que c'était en revanche au meurtre de 2022.

15 Après avoir vu le rôle de l'Inde dans le
16 meurtre de monsieur Nijjar, pensez-vous que la campagne de
17 désinformation en 2022 a amplifié cette hypothèse de
18 réplique?

19 **Mme JODY THOMAS:** Je ne peux pas dire que je
20 suis d'accord, non.

21 **Me PRABJOT SINGH:** Une fois que vous avez
22 entendu parler de renseignements sur le rôle de l'Inde dans
23 l'assassinat, vous avez parlé de voir vos homologues à Ajit
24 Doval, en juillet 2023.

25 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

26 **Me PRABJOT SINGH:** Dans cette réunion, vous
27 avez dit que vous avez dit clairement que le Canada
28 connaissait clairement le rôle de l'Inde dans le meurtre de

1 Hardeep Singh.

2 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

3 **Me PRABJOT SINGH:** Il s'agit d'un viol du
4 droit international flagrant et des règles de diplomatie.
5 Vous êtes d'accord avec ça?

6 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

7 **Me PRABJOT SINGH:** Seriez-vous d'accord qu'il
8 s'agit d'un évènement sans précédent où un État étranger a
9 fait un assassinat d'un citoyen canadien sur sol canadien à
10 cause de ses opinions politiques?

11 **Mme JODY THOMAS:** C'est le premier meurtre
12 extrajudiciaire dont on est au courant, autant que je sais.

13 **Me PRABJOT SINGH:** Regardez le paragraphe 86.
14 Vous parlez des efforts du Canada pour que l'Inde reconnaisse
15 son rôle en ce qui concerne l'assassinat d'un collègue de
16 monsieur Nijjar. Donc, les agents indiens ont tenté
17 d'assassiner quelqu'un aux États-Unis qui était aussi un
18 militant qui militait pour la Khalestine.

19 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Je dirais qu'il ne
20 faudrait pas répondre à cette question pour fins de respecter
21 la sécurité nationale.

22 **Me PRABJOT SINGH:** Êtes-vous au courant d'une
23 accusation américaine qui impliquait des agents indiens dans
24 l'assassinat d'un collègue de monsieur Nijjar aux États-Unis?

25 **Mme JODY THOMAS:** (Non interprété).

26 **Me PRABJOT SINGH:** Allez voir au paragraphe
27 91. Merci, c'est là.

28 Pour ce qui est de la réponse de l'Inde à

1 l'énoncé du Premier ministre en septembre, est-il juste de
2 dire que nous avons vu l'Inde refuser sa responsabilité,
3 refuser de coopérer, et a fait une campagne de désinformation
4 coordonnée au Canada?

5 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Encore une fois, je
6 dirais à la témoin de ne pas répondre à cette question pour
7 respecter la sécurité nationale.

8 **Me PRABJOT SINGH:** Êtes-vous au courant d'un
9 rapport RRM qui documente l'amplification de narratifs
10 similaires et de perspectives des médias indiens ciblant le
11 premier ministre et le Canada en ce qui concerne ces
12 suppositions?

13 **Mme JODY THOMAS:** Oui, j'ai vu le rapport.

14 **Me PRABJOT SINGH:** Selon vous, l'Inde ne
15 montre pas de signe de coopérer ou ne reconnaît pas les
16 problèmes avec ce comportement?

17 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Je suis désolé de
18 continuer d'intervenir, mais la témoin n'a qu'une capacité
19 limitée de pouvoir répondre à des questions sur les relations
20 bilatérales avec l'Inde et du meurtre de monsieur Nijjar.

21 **Me PRABJOT SINGH:** Vous avez dit que le
22 Canada utilise une approche polyvalente pour que l'Inde
23 reconnaisse son comportement, comme ils ont fait aux États-
24 Unis?

25 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

26 **Me PRABJOT SINGH:** Êtes-vous au courant d'un
27 rapport médiatique du *Washington Post* de Samant Goel et
28 d'Ajit Doval, votre homologue à ce moment, où il y a eu

1 coordination des tentatives d'assassinat?

2 **Mme JODY THOMAS:** J'ai lu le *Washington Post*,
3 oui.

4 **Me PRABJOT SINGH:** Dans le paragraphe 91,
5 vous dites comment le Canada prend une approche pragmatique à
6 cette question étant donné la relation avec l'Inde.

7 Pouvez-vous parler de qui est responsable
8 d'établir l'approche à prendre pour répondre à l'assassinat?

9 **Mme JODY THOMAS:** Comme je l'ai dit, c'est
10 une approche pangouvernementale. Nous avons informé le
11 Premier ministre. Le Premier ministre a été... j'ai, lorsque
12 je travaillais à ce poste avec l'approche diplomatique, était
13 au courant de l'approche du SCRS, les conversations que
14 j'entretenais avec mon homologue. Donc, le ministre de la
15 Sécurité publique, d'Affaires étrangères, les greffiers,
16 monsieur Hannaford comprenaient très bien quelle était
17 l'approche canadienne, la stratégie canadienne et comment on
18 allait s'exprimer.

19 **Me PRABJOT SINGH:** J'espère que vous
20 expliquerez davantage ce que vous voulez dire par l'approche
21 pragmatique. Vous reconnaissez qu'il s'agissait d'un
22 évènement sans précédent où un citoyen canadien a été
23 assassiné par un État étranger, ce qui est la forme la pire
24 d'ingérence étrangère et de répression transnationale qu'on
25 ait vue.

26 Lorsque vous parlez de tenir l'Inde
27 responsable de cet acte violent, pouvez-vous parler des
28 mécanismes ou des résultats désirés selon cette approche

1 pragmatique?

2 **Mme JODY THOMAS:** Que ceux qui ont perpétré
3 ce crime soient tenus responsables.

4 **Me PRABJOT SINGH:** Est-ce que ça comprend les
5 agences et les individus qui ont organisé ou ordonné les
6 actions?

7 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Désolé, je dois poser
8 objection. Même raison.

9 **Me PRABJOT SINGH:** Donc, en termes généraux,
10 sans parler du scénario précis, dans un cas où un État
11 étranger a effectué l'assassinat d'un citoyen, seriez-vous
12 d'accord que le Canada devrait poursuivre les individus qui
13 ont ordonné ou organisé l'assassinat?

14 **Mme JODY THOMAS:** Je dirais qu'il faut une
15 enquête policière entière. La GRC est l'agence en charge.

16 **Me PRABJOT SINGH:** Lorsque vous parlez de
17 rendre l'Inde responsable, pouvez-vous nous dire ce que ça
18 signifie pour vous?

19 **Mme JODY THOMAS:** Que nous puissions
20 identifier qui a organisé...

21 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** La première chose
22 pour nous, c'est que l'Inde doit prendre nos actions
23 d'application de la loi au sérieux. L'Inde doit regarder à
24 l'interne ce qui s'est passé, ne pas empirer la situation
25 avec ce qu'ils ont fait avec notre personnel dans l'ambassade
26 là-bas, c'est ce qu'on veut dire par reddition de compte. Et
27 c'est ce que nous avons demandé à plusieurs reprises.

28 **Me PRABJOT SINGH:** Je ne suis pas certain de

1 bien comprendre de cette réponse ce que ça veut dire, la
2 reddition de compte. J'espère que l'Inde n'empire pas la
3 situation, mais pour leur responsabilité dans leur... face à
4 l'assassinat d'un citoyen, pouvez-vous nous dire ce qu'est
5 l'objectif du Gouvernement du Canada dans son engagement avec
6 l'Inde?

7 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je ne peux pas vous
8 donner de détails, mais la première chose, comme je l'ai dit,
9 pour nous, c'est que de plutôt que de nier la situation, de
10 prendre nos actions d'application de la loi au sérieux et
11 regarder ce qui s'est passé dans leur propre système. Ce
12 qu'ils peuvent faire, c'est de nous inclure dans leur enquête
13 publique qu'ils ont créée pour le cas Pannun aux États-Unis.

14 Donc, il y a plusieurs choses qu'ils
15 pourraient faire pour montrer leur responsabilité, leur prise
16 de responsabilité. Je ne pense pas que je puisse en dire
17 davantage.

18 **Me PRABJOT SINGH:** Oui, j'ai compris. Ça va.
19 Je vais passer à une question qui se tourne vers l'avenir
20 tandis que nous...

21 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vous avez 20 secondes.

22 **Me PRABJOT SINGH:** Oui, c'est ma question
23 finale. Si on regarde le rapport qui a été publié en 2023,
24 le rapport du CPSNR sur le Premier ministre de sa visite en
25 Inde où on sait que l'ingérence étrangère indienne est une
26 préoccupation depuis quelques années. Il y a eu des
27 préoccupations et il y a des préoccupations sur le ciblage de
28 citoyens canadiens. En 2022, un État étranger a pu

1 assassiner un citoyen canadien.

2 Donc, de votre point de vue et au BCP - et
3 j'accueillerais tous les membres du panel à répondre -
4 qu'est-ce que la Commission peut apprendre de cet exemple sur
5 la façon dont le Canada peut détecter, contrer et empêcher un
6 assassinat ou une action de ce genre?

7 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** D'abord, je répète
8 que lorsque des arrestations ont été faites au printemps, la
9 GRC a dit qu'il y avait une autre enquête distincte, séparée.
10 Il faut se fier à ça aussi.

11 L'autre message, c'est que l'ingérence
12 étrangère, dans nos processus démocratiques, est un domaine
13 de préoccupation importante. La répression transnationale
14 et, dans son extrême, les meurtres extrajudiciaires sont des
15 choses majeures où il nous faut continuer à investir nos
16 intentions et nos ressources.

17 **Me PRABJOT SINGH:** Quelqu'un d'autre aurait à
18 rajouter?

19 **M. DANIEL ROGERS:** Je pense que ça souligne
20 l'importance des actions que nous avons entreprises, la
21 priorisation des enquêtes et de l'application de la loi,
22 s'assurer qu'il y ait une bonne coordination comme le groupe
23 de travail SITE, le Groupe des cinq, les mécanismes de lutte
24 contre l'ingérence étrangère sont importants.

25 Il faut continuer à se concentrer sur cette
26 question et apprendre les leçons. On aura des
27 recommandations, mais la transparence est importante. Nous
28 savons aussi que les renseignements et la capacité

1 d'application de la loi sont importants aussi et on
2 continuera à y travailler.

3 **Mme JANICE CHARETTE:** Peut-être que je
4 pourrais revenir à votre question, qui a été posée il y a
5 très longtemps, il me semble.

6 On a du caviardage. Pourquoi est-ce que
7 l'information est caviardée? Parce que, comme vous le dites,
8 et comme je l'ai dit, c'est bien de fournir autant
9 d'informations aussi concrètes que possible aux Canadiens
10 pour qu'ils deviennent... pour bâtir de la résilience dans la
11 population. Donc, pourquoi caviarder des textes? Pourquoi
12 ne pas tout donner?

13 On a eu une conversation sur l'importance,
14 que ce soit la protection des sources, des méthodes qui sont
15 utilisées par nos agences pour pouvoir obtenir l'information
16 qui est importante pour la détection, mais aussi pour pouvoir
17 protéger les agents d'application de la loi pour qu'ils
18 puissent faire face à ces choses-là. Il y a un équilibre
19 dans tout.

20 On a beaucoup appris dans le processus de la
21 Commission quelle information peut être publiée pour pouvoir
22 informer, éduquer, mais en même temps, tout en protégeant les
23 intérêts de sécurité nationale et les agences de sécurité
24 nationale pour qu'elles puissent faire leur travail. C'est
25 un équilibre qui est toujours à rétablir et à maintenir.

26 Vous avez mis les doigts sur des questions
27 importantes, mais il ne s'agit pas que de caviardage juste
28 pour le fait de caviarder. Il s'agit de protection.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** Jusqu'à maintenant, j'ai
2 fait preuve de beaucoup de souplesse. J'espère que vous
3 aurez le temps pour les contre-interrogatoires. Posez toutes
4 vos questions clés dans le temps qui vous est alloué, parce
5 que je devrai être plus stricte avec le temps cet après-midi.

6 Nous devons siéger jusqu'à au moins 18 h 25
7 et, pour l'instant, je calcule on terminera probablement plus
8 vers 18 h 45. Il faut absolument arrêter à 19 h, étant donné
9 les besoins du personnel. Donc, tenez-le en tête durant
10 votre contre-interrogatoire. Pour ces témoins et pour les
11 prochains témoins cet après-midi. Donc, pour être équitable,
12 je veux que tout le monde ait le temps de faire son contre-
13 interrogatoire.

14 Maintenant, l'avocat d'Erin O'Toole.

15 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me PRESTON LIM:**

16 **Me PRESTON LIM:** Merci, Madame la
17 Commissaire. La bonne nouvelle, c'est que je ne crois pas
18 que je prendrai tout le temps qui m'a été alloué. Et bien
19 sûr, c'est toujours la vérité avant que ça se réalise.

20 Je vous pose ces questions, mais si vous
21 voulez y répondre, faites-le aussi.

22 **COMMISSAIRE HOGUE:** À qui?

23 **Me PRESTON LIM:** Madame Thomas. Désolé.
24 J'essaie de parler trop rapidement.

25 Je vous fais passer au document CAN23483,
26 page 2.

27 **--- PIÈCE No. CAN023483:**

28 Briefing to Member of Parliament

1 **Me PRESTON LIM:** C'est un mémoire pour le
2 Premier ministre. Vous connaissez ce document, Madame Thomas?

3 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

4 **Me PRESTON LIM:** Pouvez-vous confirmer qui
5 était l'auteur de ce document?

6 **Mme JODY THOMAS:** Ça émane de mon bureau.

7 **Me PRESTON LIM:** Oui, d'accord. Je vois
8 votre signature à la page 5. Il n'est pas nécessaire de voir
9 votre signature. On peut supposer que vous l'avez approuvée
10 avant de l'envoyer.

11 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

12 **Me PRESTON LIM:** J'aimerais qu'on passe à la
13 page 9. Page 9, s'il vous plaît. Je vous laisse le
14 regarder.

15 Il s'agit d'une comparaison d'un énoncé de
16 monsieur O'Toole de mai 2023 dans la Chambre. Et c'est une
17 comparaison de ses commentaires avec de l'information qui lui
18 avait été fournie par le SCRS. Est-ce que je peux vous
19 demander qui a fait cette analyse?

20 **Mme JODY THOMAS:** Si je me souviens bien,
21 c'était le SCRS, à notre demande.

22 **Me PRESTON LIM:** Donc, c'est un document du
23 SCRS. Ce tableau représente la perspective officielle du
24 SCRS, la perspective de leur agence.

25 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

26 **Me PRESTON LIM:** On a entendu madame Giles
27 l'autre jour disant que le SCRS faisait une évaluation des
28 dommages. Est-ce qu'il s'agit d'une évaluation des dommages

1 ou quelque chose de moindre?

2 **Mme JODY THOMAS:** Je ne sais pas ce qu'ils
3 appelleraient cela. Je ne sais pas si c'est une évaluation
4 des dommages, je ne crois pas.

5 **Me PRESTON LIM:** Beaucoup d'attention a été
6 portée aux remarques de monsieur O'Toole du 30 mai 2023. Et
7 je ne vais pas vous lire toutes ces remarques, vous les voyez
8 à l'écran. Je crois... voici comment je pourrais poser la
9 question. Seriez-vous d'accord avec moi que dans la
10 préparation à ces remarques de mai 2023, qu'il y a eu
11 beaucoup de rapports dans les médias canadiens sur
12 l'ingérence supposée des Chinois dans la démocratie au
13 Canada?

14 **Mme JODY THOMAS:** Il y a eu beaucoup de
15 rapports, oui, suite à des fuites de documents.

16 **Me PRESTON LIM:** Tout à fait. Est-ce que
17 vous diriez que le contenu de certains de ces récits
18 médiatiques étaient... se concordaient aux thèmes dont monsieur
19 O'Toole a parlé le 23 mai?

20 **Mme JODY THOMAS:** Je ne crois pas que je
21 pourrais dire oui à cela.

22 **Me PRESTON LIM:** Alors, prenons un exemple,
23 Madame la Commissaire. Je demande la permission d'aller voir
24 le CCC15. J'ai communiqué avec le Vérificateur général ce
25 matin. C'est un dossier public des médias.

26 Donc, CCC15, s'il vous plaît.

27 **--- PIÈCE No. CCC000015:**

28 CSIS documents reveal Chinese

1 strategy to influence Canada's 2021
2 election

3 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Oui, j'aimerais
4 corriger que le bureau du Vérificateur général n'a pas
5 répondu à cette demande.

6 **Me PRESTON LIM:** Est-ce que vous allez vous
7 objecter?

8 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Non. Vous avez dit
9 que j'étais d'accord.

10 **Me PRESTON LIM:** Désolé.

11 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, on peut continuer.

12 **Me PRESTON LIM:** Merci, Madame la
13 Commissaire.

14 Alors, on doit pas parler des détails du
15 document, mais il s'agit d'un article dans le *Globe*. Le SCRS
16 révélait une stratégie pour influencer les élections au
17 Canada.

18 Alors, une des... dans le tableau qu'on a
19 regardé plus tôt, on disait que :

20 « Le SCRS a partagé qu'il y avait des
21 rapports qui suggéraient que des
22 fonctionnaires de la RPC en Chine ne
23 favorisaient pas le Parti
24 conservateur dans les élections de
25 2021. » (Tel qu'interprété)

26 Alors, c'est un document qui semble s'aligner
27 avec ce que le SCRS disait dans cet énoncé. Si on peut aller
28 plus loin à la page 1, au bas de la page.

1 **COMMISSAIRE HOGUE:** C'est difficile à lire.

2 **Me PRESTON LIM:** Non. Un instant. Alors, on
3 va passer à la première page. Allez, déroulez lentement,
4 s'il vous plaît. Oui, ça c'est mieux. Alors, ça va.

5 Dans le premier paragraphe :

6 « La Chine a employé une stratégie
7 très sophistiquée pour perturber la
8 démocratie canadienne dans les
9 élections... les campagnes des
10 élections de 2021. Les diplomates
11 chinois et leurs agents ont soutenu
12 la réélection des Libéraux de Justin
13 Trudeau, mais seulement pour un
14 gouvernement minoritaire. » (Tel
15 qu'interprété)

16 Est-ce que vous pensez que ceci s'aligne avec
17 ce qui avait été dit dans le tableau :

18 « Le SCRS partageait que les rapports
19 suggéraient que des fonctionnaires du
20 RPC au Canada ne favorisaient pas le
21 Parti conservateur dans les élections
22 de 2021. » (Tel qu'interprété)

23 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Alors, j'aimerais
24 seulement dire que le témoin ne peut pas témoigner de la
25 vérité de ces reportages dans le *Globe*.

26 **Me PRESTON LIM:** Non, vous n'avez pas besoin
27 de le faire, Madame Thomas.

28 **Mme JODY THOMAS:** Donc, c'était le rapport

1 suite à des documents qui avaient fait l'objet de fuites.

2 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Alors, est-ce que je
3 pourrais ajouter quelque chose? Je vais parler plutôt un peu
4 des différentes méthodes dont se servent divers pays.

5 La Chine va toujours consacrer plus de temps
6 et d'énergie à lutter contre le parti au pouvoir ou au parti
7 qu'il pense pourra gouverner. C'est là qu'ils concentrent
8 leurs énergies.

9 **Me PRESTON LIM:** Merci, Madame Drouin. Je
10 pourrais revenir là-dessus si on a plus de temps.

11 Alors, est-ce qu'on peut aller voir le
12 CAN023483, la page 9, le tableau?

13 Une question pour Madame Thomas. En plus des
14 commentaires de... ou, à côté des commentaires de monsieur
15 O'Toole sur les activités du UFWD, United Front Work
16 Department, il y a une case, la troisième case à gauche, et à
17 droite, il y a une boîte, une case vide.

18 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Je peux expliquer
19 pourquoi. Ça signifie que ça a été caviardé.

20 **Me PRESTON LIM:** Je vais revenir au... à
21 l'article du *Globe*, maintenant. Donc, CCC15, s'il vous
22 plaît. Si on peut passer à la page 8 de ce document. C'est
23 très bien.

24 Je vais lire le troisième paragraphe. Ici,
25 il parle du consul, monsieur Wang Jin. Le SCRS a dit que
26 monsieur Wang a des liens directs au UFWD, qui fait partie du
27 Parti communiste chinois, et décrit cette organisation.

28 Et ensuite :

1 « Le SCRS a dit que monsieur Wang a
2 servi en tant qu'intermédiaire entre
3 le UFWD et les leaders de communautés
4 canado-chinoises en Colombie-
5 Britannique. » (Tel qu'interprété)

6 Je veux pas que vous confirmiez si c'est vrai
7 ou non, mais simplement du point de vue... pour comparer et
8 faire contraste, est-ce que certains commentaires dans ce
9 paragraphe-ci s'alignent avec ce dont parlait monsieur
10 O'Toole dans ses commentaires?

11 **Mme JODY THOMAS:** Pour moi, il est presque
12 impossible de répondre à la question sans que j'aie les
13 documents, je puisse les voir côte à côte.

14 **Me PRESTON LIM:** Je ne sais pas si on peut
15 faire cela, avoir deux moitiés d'écran.

16 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je n'ai aucune idée.

17 **Me PRESTON LIM:** Est-ce qu'on pourrait
18 retourner à l'autre document? Donc, le CAN23483, page 9.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Mais sentez-vous à
20 l'aise, si vous arrivez à la conclusion que vous ne pouvez
21 rien dire, dites-nous-le, parce que je peux imaginer que
22 c'est très difficile.

23 **Mme JODY THOMAS:** C'est une analyse du SCRS
24 qu'on a ajoutée en tant que note. Je dirais que le problème
25 pour le SCRS, c'est qu'ils ont des définitions très précises
26 de mots. Ils ne vont pas extrapoler, ils ne vont pas
27 exagérer. Donc, tout changement de la... du langage ou des
28 mots ou du format de ce qu'ils ont dit n'est plus valable.

1 **Me PRESTON LIM:** Je vais poser la même
2 question. Vous serez d'accord que dans la... en attendant les
3 rapports, les remarques de monsieur O'Toole, il y avait eu
4 des articles dans les médias au sujet de l'ingérence
5 chinoise?

6 **Mme JODY THOMAS:** (Non interprété).

7 **Me PRESTON LIM:** Et diriez-vous que monsieur
8 O'Toole faisait rapport à certains de ses rapports
9 médiatiques?

10 **Mme JODY THOMAS:** Je ne voudrais pas me
11 prononcer sur les documents que monsieur O'Toole aurait
12 employés pour son discours aux parlementaires. Mais je crois
13 que, en partie, ça proviendrait de ce que le SCRS lui aurait
14 dit, parce que les rapports médiatiques étaient des rapports
15 partiels.

16 **Me PRESTON LIM:** Mais vous auriez dit que les
17 rapports dans les médias faisaient partie du contexte général
18 de faits à ce moment-là?

19 **Mme JODY THOMAS:** Je ne crois pas que je
20 pourrais le faire.

21 **Me PRESTON LIM:** Pourquoi?

22 **Mme JODY THOMAS:** Je ne peux pas me prononcer
23 sur ce qui a influencé sa préparation... la préparation de son
24 discours.

25 **Me PRESTON LIM:** Je vais le formuler de façon
26 différente. Ça faisait partie de l'information disponible au
27 niveau public, à laquelle le public ou quelqu'un qui écrirait
28 au sujet de la Chine aurait accès à l'époque.

1 **Mme JODY THOMAS:** (Non interprété)

2 **Me PRESTON LIM:** (Non interprété)

3 **Mme JANICE CHARETTE:** Je crois que madame
4 Thomas a clairement dit que les rapports médiatiques étaient
5 fondés sur des fuites de documents qui auraient... ces
6 documents n'étaient pas complets. Alors, si on les décrit en
7 tant que des faits réels, je crois pas que je pourrais le
8 faire.

9 **Me PRESTON LIM:** Merci beaucoup, Madame
10 Charette.

11 Voilà, c'est tout pour moi aujourd'hui,
12 Madame la Commissaire.

13 **COMMISSAIRE HOGUE:** Il est 15 h 10. Nous
14 allons prendre une pause. Est-ce qu'on peut revenir à
15 15 h 20, ça vous donne assez de temps?

16 Donc nous allons revenir à 15 h 20. Dix
17 minutes alors.

18 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

19 Cette séance de la Commission est maintenant
20 suspendue jusqu'à 15 h 20.

21 --- La séance est suspendue à 15 h 10

22 --- La séance est reprise à 15 h 22

23 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

24 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
25 étrangère est de retour en session.

26 Il est 15 h 22.

27 **--- M. DANIEL ROGERS, Sous la même affirmation:**

28 **--- Mme NATHALIE G. DROUIN, Sous la même affirmation:**

1 --- M. JOHN HANNAFORD, Sous la même affirmation:

2 --- Mme JODY THOMAS, Sous le même serment:

3 --- Mme JANICE CHARETTE, Sous le même serment:

4 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bon après-midi. Sujit
6 Choudhry, avocat pour Jenny Kwan.

7 Alors j'ai quelques thèmes que j'aimerais
8 poursuivre avec les témoins cet après-midi. Le premier,
9 c'est pour revenir aux questions qu'a posées la Commissaire à
10 madame Drouin au sujet du rapport du CPSNR. Donc, j'aimerais
11 poser quelques questions à ce sujet.

12 Si j'ai bien compris, la question posée par
13 la Commissaire était la suivante. C'était dans l'éventualité
14 qu'on détermine avec un degré raisonnable de certitude qu'un
15 parlementaire est un... bénéficie d'ingérence étrangère sans le
16 savoir. Madame Kwan a discuté pour dire que c'est une grande
17 préoccupation pour elle parce qu'elle a dit que les
18 allégations ont jeté une ombre sur des parlementaires et
19 surtout sur ceux d'ascendance indienne et chinoise.

20 Donc, il doit y avoir un processus, elle a
21 dit, qui équilibre... ou, fait l'équilibre entre la
22 responsabilisation, la transparence et la sécurité nationale
23 et l'équité procédurale.

24 Donc, la question c'est pour obtenir des
25 précisions au sujet de ce que vous avez dit et demander vos
26 points de vue sur d'autres questions. Alors, madame Drouin,
27 je crois que je vous ai entendu dire que si... il y a eu peut-
28 être eu des cas où s'il y a eu des preuves d'une infraction

1 criminelle, que la GRC pourrait passer à l'action appropriée.
2 Est-ce exact?

3 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Il y a différents
4 mécanismes qui sont disponibles. Nous avons Élections Canada
5 aussi, et la Commissaire qui a les compétences pour le
6 financement illégal en ce qui a trait à la campagne.

7 Il y a aussi les services d'application de la
8 loi. Avec le projet de loi C-70, le gouvernement a créé de
9 nouvelles infractions qui pouvaient être très utiles pour
10 faire enquête là-dessus.

11 Une des choses que j'ai dit à Madame la
12 Commissaire, c'est que les leaders peuvent aussi agir s'ils...
13 suivant les faits qu'on partage avec eux. Ça peut leur
14 permettre d'avoir des conversations avec leurs députés. Et
15 le leader peut décider de ne pas leur attribuer certains
16 rôles, ou si je pourrais dire, même des instructions
17 précises. Par exemple, je ne veux pas que vous preniez
18 position à un tel sujet. Je ne veux pas que vous continuiez
19 vos relations avec une personne ou une chose.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Vous avez anticipé ma
21 prochaine question. C'était donc d'offrir des séances
22 d'information aux leaders des partis politiques qui
23 pourraient prendre des mesures internes qui relèvent de leur
24 pouvoir. Alors, vous en avez mentionné certains. Il y a
25 peut-être d'autres mesures qui peuvent être adoptées, mais il
26 y a une troisième possibilité que vous n'avez pas mentionnée.
27 Et j'aimerais demander ce que vous en pensez.

28 Comme vous le savez, les privilèges

1 parlementaires comprennent le pouvoir qu'a le Parlement, et
2 les deux chambres ont ce pouvoir dans notre système,
3 d'évaluer le comportement, la conduite de leurs membres et
4 ensuite de prendre des mesures pour répondre à des processus
5 institutionnalisés d'évaluation. Et les mesures qu'ils
6 pourraient prendre ou qu'ils ont le pouvoir de que le
7 Parlement a le pouvoir de prendre va de la censure ou des
8 reproches ou certaines formes de discipline jusqu'à
9 l'expulsion.

10 Et il y a des comités au Parlement. Donc, le
11 comité PROC et aussi le comité des règlements et de la
12 procédure du Sénat où cette responsabilité est déclenchée
13 dans ce système. Seriez-vous d'accord, quand on pense aux
14 mécanismes et aux possibilités, est-ce que vous diriez que le
15 Parlement lui-même possède des outils auxquels il peut avoir
16 recours pour faire face à ce genre de situation?

17 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je dirais que le
18 Parlement peut adopter les règles qu'il juge appropriées.
19 Mais ça ne veut pas dire que les parlementaires devraient et
20 pourraient avoir accès à toutes les informations dans toutes
21 les circonstances.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Allez, continuez, s'il
23 vous plaît.

24 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Alors, on a les
25 membres du CPSNR qui ont l'accès à de l'information. Nous
26 avons offert... on offre des renseignements aux leaders et aux
27 représentants. Et la raison pour laquelle on doit faire
28 preuve de prudence quand... si on se sert de renseignements à

1 tous les forums, c'est exactement ce qu'on a vu avec les
2 fuites. Quand on fait une fuite de renseignement qui n'a pas
3 été confirmé et ça donne l'occa... on n'a pas donné la
4 possibilité à la personne concernée de s'expliquer, ça, ce
5 n'est pas juste, c'est pas équitable. Alors, on doit faire
6 attention de ce qu'on fait dans ces cas-là.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, n'est-il pas le cas
8 qu'avec les évènements depuis un an et demi, nous nous sommes
9 adaptés à l'idée des cotes de sécurité. Nous avons donné des
10 cotes de sécurité, par exemple, à des chefs de partis
11 politiques. Et on discute d'institutionnaliser les breffages
12 aux chefs de partis. On a un comité de parlementaires qui a
13 la cote de sécurité. Donc, l'idée que les parlementaires
14 reçoivent l'information classifiée avec des cotes de
15 sécurité, le précédent a déjà été établi, n'est-ce pas?

16 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Oui, absolument. Le
17 ministre de la Sécurité publique à ce moment-là, monsieur
18 Mendicino, a aussi adopté une directive pour s'assurer que
19 lorsque les agences de renseignement se rendent compte d'une
20 menace spécifique sur un député, que cette information soit
21 divulguée aux députés en utilisant des breffages de la
22 défense ou des séances d'information.

23 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je reviens à ce que le
24 greffier a dit sur la séparation des pouvoirs et la façon
25 selon laquelle l'exécutif du parti est en interaction avec
26 les partis politiques. Et vous avez fait bien attention à
27 comment vous avez répondu à la question, à juste titre.

28 Et ce que je voudrais demander, c'est ce type

1 de question et comment le Parlement devrait s'occuper de ses
2 propres membres ne soulève-t-elle pas aussi la question de la
3 séparation des pouvoirs et qu'il y aurait peut-être des
4 avantages à avoir un processus parlementaire réfléchi pour
5 faire face à une situation très difficile après les
6 accusations et ce qu'il y a dans le rapport CPSMR.

7 **M. JOHN HANNAFORD:** Je dirais que la
8 distinction, la séparation dont j'ai parlé, s'applique dans
9 plusieurs contextes, notamment en ce qui concerne l'assemblée
10 législative. Donc, il faut faire attention comme exécutif à
11 reconnaître ce que sont nos limites.

12 Vous en avez parlé, nous avons pris des
13 mesures importantes pour nous assurer que l'information
14 puisse être partagée de façon opportune pour améliorer notre
15 résilience collective. Et ça fait partie du processus que
16 nous continuons à instaurer. Le CPSNR, les discussions avec
17 les représentants en font partie.

18 Et ce qu'on a dit aussi dans un des documents
19 aujourd'hui, c'est qu'il est important qu'il s'agisse de
20 conversations continues. Il s'agit d'informations liées au
21 contexte. Donc, d'avoir de l'information sans avoir le
22 contexte, en soi, c'est un défi

23 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je comprends. Si je
24 pouvais passer à autre chose dans le temps qui me reste.

25 J'aimerais qu'on revienne au rapport, le
26 document 364, du CNSR, page 23 [sic], paragraphe 123 [sic].

27 **--- PIÈCE No. COM0000364:**

28 NSIRA Report - Review of the

1 dissemination of intelligence on PRC
2 political foreign interference, 2018-
3 2023

4 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et pour vous donner une
5 idée de ce que je veux demander, c'est la multiplicité des
6 perspectives en ce qui concerne l'ingérence étrangère. Je ne
7 veux pas remettre en question que les débats, la réflexion,
8 la contradiction fait partie d'un débat sain.

9 Peut-être que je vous ai donné la mauvaise
10 page. C'est le paragraphe 133. Oui, je voulais dire page
11 43.

12 Je vous amène à ce paragraphe et si on
13 regarde la quatrième ligne, ça dit :

14 « Nonobstant, le delta entre le point
15 de vue du SCRS et du CSNR est
16 important parce que la question est
17 si fondamentale. » (Tel
18 qu'interprété)

19 Le SCRS a colligé, analysé et rapporté de
20 l'information sur des activités qui semblaient être assez
21 importantes comme menaces à la sécurité nationale, et
22 quelqu'un n'était pas d'accord avec cette évaluation. Donc,
23 ça, c'est un énoncé de fait qu'il y avait des perspectives
24 différentes.

25 Et je vous amènerais à la conclusion de
26 l'OSSNR :

27 « Les engagements face à la lutte
28 contre l'ingérence étrangère sont

1 assez clairs, mais les mesures à
2 prendre ne font pas uniformité. »

3 (Tel qu'interprété)

4 Donc, le gouvernement, ce n'est pas un
5 séminaire. On informe le gouvernement, le Premier ministre
6 de faire quelque chose, comme madame Thomas l'a dit. Donc,
7 si c'est vrai, est-ce qu'il n'est pas juste de dire qu'en
8 bout de ligne, l'exécutif doit décider de ce qu'il pense de
9 l'analyse de l'ingérence étrangère et comment ça s'applique
10 dans certains faits?

11 Monsieur Rogers, je vous vois hocher de la
12 tête, donc, je vous donne la parole, si vous me le permettez.

13 **M. DANIEL ROGERS:** Ça me servira de hocher de
14 la tête. J'inviterai mes collègues à m'aider aussi s'ils le
15 veulent.

16 L'exécutif, bien sûr, a des décisions à
17 prendre à un certain point. Et ça doit soutenir... la fonction
18 publique doit soutenir le gouvernement à prendre des
19 décisions. Mais j'hésiterais à conclure que, parce qu'il y a
20 eu un désaccord dans un cas, que la fonction publique a
21 échoué de quelque façon que ce soit.

22 Je dirais aussi que, même dans ce cas-ci, il
23 y a eu d'autres mécanismes pour résoudre ce différend. Comme
24 mes collègues l'ont dit plus tôt, il y a la possibilité que
25 les sous-ministres passent au greffier ou au ministre. Si
26 une question était d'importance suffisante, moi, j'ai
27 confiance à ce que ça soit résolu.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Dans le temps qui me

1 reste, je veux parler de ça, parce que c'est exactement de ça
2 que je veux parler. Il y a des façons de résoudre, de régler
3 les choses. Donc, un sentier que... dont madame Thomas a
4 parlé, c'était de consulter les ministres. Les ministres ont
5 leurs responsabilités. Le greffier a aussi parlé des sous-
6 ministres qui pourraient parler au greffier, bien sûr. Et
7 dans ces deux sentiers, on arrive au Premier ministre
8 éventuellement.

9 Mais le directeur du SCRS, il ou elle, est-il
10 dans la même position dans l'organigramme, étant donné que le
11 SCRS est une agence, et on a vu beaucoup de preuves à l'effet
12 que le SCRS rencontre directement le BPC, le Bureau du
13 Premier ministre, et n'inclut pas le ministre, du moins dans
14 ce qu'on a entendu comme preuve.

15 Je me demande s'il y a une différence façon
16 de voir ces choses lorsque la question provient du SCRS. Et
17 je pose cette question au greffier.

18 **M. JOHN HANNAFORD:** Pour répondre directement
19 à votre question, le SCRS est directeur du SCRS et a des
20 rôles différents. David Vigneault, lorsqu'il était à ce
21 rôle, faisait partie de la communauté des sous-ministres
22 participant à la conversation dans les différents comités
23 dont on a parlé pendant la journée comme sous-ministre. Je
24 ne sais pas s'il y a quelque chose d'inhabituel là-dessus.

25 Et le SCRS, à cause de son rôle, peut
26 participer aux breffages au Premier ministre. S'ils ont ces
27 breffages dans l'absence du Bureau du Conseil privé, je ne le
28 sais pas. Habituellement, ça fait partie d'un breffage qui

1 n'est pas unique pour un sous-ministre, et ils discutent de
2 questions qui sont pertinentes pour eux.

3 Si on revient au rapport unique comme
4 représentatif d'un problème plus grand, je dois souligner le
5 fait qu'il y a peut-être eu un débat sur ce rapport, ce n'est
6 pas... ce n'est rien d'autre de plus que le fait qu'il y ait eu
7 un débat sur un rapport. J'espère que dans la journée, on a
8 pu démontrer le degré d'attention que collectivement nous
9 portons à la question de l'ingérence étrangère. Je ne crois
10 pas qu'il y ait une mésentente fondamentale en ce qui
11 concerne les risques liés à l'ingérence et le sérieux qu'il
12 nous faut pour faire face à ces problèmes.

13 Mais je crois qu'il est critique, parce que
14 c'est important, parce que ça nécessite notre attention, il
15 faut s'assurer de faire preuve de raisonnement délibéré, de
16 débat lorsqu'on résout ces questions. S'il n'y avait pas de
17 débat, je serais inquiet. Le fait qu'on ait eu des preuves
18 de débat dans certains cas démontre que le système fonctionne
19 bien. Je veux être certain qu'on ne porte pas des
20 conclusions trop hâtives sur quelque chose qui, selon moi,
21 est un avantage et non un défaut du système.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

23 **COMMISSAIRE HOGUE:** Monsieur Matas, avocat de
24 la Coalition des droits de la personne.

25 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me DAVID MATAS:**

26 **Me DAVID MATAS:** On a beaucoup entendu sur
27 l'ingérence étrangère de la part de gouvernements étrangers.
28 Est-ce que le Conseil privé a pensé à de l'ingérence

1 étrangère de la part d'intervenants qui ne sont pas des
2 gouvernements étrangers.

3 **M. JOHN HANNAFORD:** Comme une organisation du
4 crime organisé?

5 **Me DAVID MATAS:** Ça pourrait être une
6 organisation terroriste, un parti politique qui n'est pas au
7 gouvernement, au pouvoir, quelque chose qui ne fait pas
8 partie du gouvernement.

9 **M. JOHN HANNAFORD:** Oui.

10 **Me DAVID MATAS:** Est-ce que c'est traité
11 différemment de ce qu'on fait lorsqu'il s'agit d'ingérence
12 étrangère de la part d'un gouvernement? Est-ce que ce sont
13 les mêmes règles et les mêmes réactions?

14 **M. JOHN HANNAFORD:** Je m'en remets à mes
15 collègues là-dessus aussi. Il y a une longue historique
16 d'inquiétudes sur les organisations internationales, le crime
17 organisé, les transactions internationales. Ce sont des
18 questions importantes que nous réglons grâce à toutes nos
19 agences. Je ne sais pas s'il y a autre chose à dire là-
20 dessus.

21 **M. DANIEL ROGERS:** Je suis d'accord avec le
22 greffier. De par sa nécessité, il y a différentes façons de
23 faire face à ce type de question. Il y a des distinctions
24 entre l'ingérence étrangère étatique, un groupe organisé.
25 Les outils que nous avons diplomatiquement sont différents,
26 le fait qu'il y a peut-être différents types de collecte
27 d'informations parce que la présence au Canada de ces groupes
28 sont différents que si ça correspond à la déclaration de

1 Vienne. Donc, c'est une question de définition. Si une
2 entité étrangère qui est traitée de la même façon en cas
3 d'ingérence étrangère, c'est une préoccupation si ça nuit aux
4 Canadiens.

5 **Me DAVID MATAS:** Oui, je comprends qu'il y a
6 des différences conceptuelles, mais ce que j'essaie de
7 demander, c'est si en fait, lorsque le Bureau du Conseil
8 privé s'occupe de ces problèmes, est-ce qu'il y a une
9 question... une différence opérationnelle?

10 **M. DANIEL ROGERS:** Je pense qu'on a vu
11 quelques exemples. Par exemple, le groupe de travail SITE
12 qui prend l'extrémisme violent dans son travail en tentant de
13 protéger les élections. Ça peut provenir de l'extérieur du
14 Canada. Et le Conseil privé, le Bureau du Conseil privé
15 n'est pas une agence opérationnelle comme d'autres. Donc, la
16 question serait peut-être plus pertinente pour d'autres.

17 On se préoccupe de tout ce qui peut avoir un
18 impact nocif sur les Canadiens, notamment en ce qui concerne
19 les élections.

20 **Me DAVID MATAS:** Je comprends que le Conseil
21 privé n'est pas opérationnel, mais lorsqu'on parle des
22 groupes opérationnels du gouvernement qui s'occupent de
23 l'ingérence étrangère d'entités non-gouvernementales,
24 Affaires mondiales n'est peut-être pas la ressource. Donc,
25 il y a peut-être des différences opérationnelles dans les
26 deux types de mesures... de menaces. Dans la structure
27 gouvernementale, le Bureau du Conseil privé touche à tous ces
28 types et je me demande si le Conseil privé s'en charge.

1 **Mme JODY THOMAS:** L'ingérence étrangère, tous
2 les autres types d'incidents qui sont gérés grâce au bureau
3 CSNR, qui participe dépend de l'environnement de l'incident
4 et des joueurs dans cet incident.

5 Il y a un groupe d'un ministère de la
6 Sécurité, mais il peut y avoir Transport Canada si on pense
7 que c'est économique et la sécurité économique, ce qui peut
8 avoir des aspects d'ingérence étrangère, ça peut être ISED.
9 Donc, les éléments de ce qu'on fait sont les mêmes. Les
10 joueurs peuvent varier, et on peut ajouter des gens. Par
11 exemple, il y a eu une organisation terroriste qui nous
12 inquiétait. Affaires mondiales a une unité sur le terrorisme
13 et on les consulte.

14 **Me DAVID MATAS:** Bien sûr, le terrorisme est
15 un problème en soi, que ce soit de l'ingérence étrangère
16 d'une nature inférieure ou non. Mais il peut y avoir, d'une
17 entité terroriste, de l'ingérence étrangère, du terrorisme.

18 **Mme JODY THOMAS:** Oui.

19 **Me DAVID MATAS:** Donc, ce que j'ai entendu,
20 c'est que dans ce genre de situation, on traite au cas par
21 cas. Est-ce que c'est ce que vous avez dit?

22 **M. DANIEL ROGERS:** Oui, je dirais que si on a
23 de l'information sur un groupe étranger terroriste ou autre
24 qui applique ces tactiques comme la mésinformation, on s'en
25 charge au cas par cas, comme madame Thomas l'a dit, selon les
26 faits du cas. Je pense que ce qu'on essaie de faire
27 généralement sur la résilience sociétale, la transparence, la
28 résilience, s'applique aussi à des choses comme le

1 terrorisme, le crime organisé et l'ingérence étrangère.

2 Donc, il y a un chevauchement.

3 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Peut-être que je
4 peux vous donner un exemple. On a vu récemment beaucoup de
5 manifestations au Canada et nos agences et nos agences
6 d'application de la loi tentent toujours de voir si ces
7 manifestations sont amplifiées par certains groupes.

8 **Me DAVID MATAS:** Oui. Et une fois que vous
9 voyez ça, qu'est-ce qui arrive?

10 **M. DANIEL ROGERS:** S'il y avait une
11 préoccupation de sécurité nationale et que c'était motivé par
12 des renseignements, on obtient des produits comme on reçoit
13 des produits de renseignement de la part d'autres agences.
14 Si c'est l'application de la loi, ça peut être plus
15 indépendant. Mais si c'est au niveau de la sécurité
16 nationale et que la coordination est nécessaire, ça
17 proviendrait à notre groupe au BCP.

18 **Me DAVID MATAS:** Vos conseils du Conseil
19 privé ont témoigné lundi, et j'ai posé la question sur un
20 comité de sous-ministres à propos de la Chine et des sous-
21 ministres adjoints qui se réunissaient pour parler de la
22 Chine et des réunions bi-hebdomadaires sur l'Inde. Et une
23 des réponses, c'est que les présidents de ces comités étaient
24 Affaires mondiales. Et pour le fonctionnement de ces
25 comités, les questions que je posais devaient être posées à
26 Affaires mondiales. Et je posais la question sur l'impact
27 sur les communautés de la diaspora, le contact avec les
28 communautés de la diaspora et ainsi de suite.

1 Et j'accepte la réponse, mais lorsqu'on
2 s'occupe d'entités non gouvernementales, Affaires mondiales,
3 ce n'est peut-être pas la ressource vers laquelle se tourner.
4 Je comprends qu'on voit les situations au cas par cas, mais
5 je me demande s'il y a une façon structurée de s'occuper
6 d'ingérence étrangère ou d'entités non-gouvernementales qui
7 ne sont pas des entités terroristes, qui ne font pas du
8 terrorisme, mais plutôt ce qu'on voit comme de l'ingérence
9 étrangère?

10 **M. DANIEL ROGERS:** Ça revient un peu à la
11 conversation qu'on a eue plus tôt sur la gouvernance. Et une
12 des raisons pour lesquelles on a le comité dont vous venez de
13 parler, c'est que chaque agence, chaque ministère apporte des
14 choses à la table à ces comités selon ce qu'ils voient, selon
15 leur propre mandat.

16 Donc, lorsqu'on a des ministères représentés,
17 comme la GRC, Douanes Canada, Affaires mondiales, s'ils
18 voyaient quelque chose selon leur perspective, donc peu
19 importe qui préside la réunion, souvent c'est le BCP, parfois
20 c'est Affaires mondiales, les tables existent pour qu'il y
21 ait ces consultations, cette coopération, peu importe d'où
22 est la source. Donc, on essaie de prendre tout ce qui
23 provient des ministères, peu importe qui ils sont.

24 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je ne sais pas si ça
25 peut vous aider si je vous disais que le groupe qui fait
26 l'évaluation des menaces terroristes ou d'autres types de
27 violence extrême, ce groupe se rapporte au SCRS et au BCP, à
28 mon bureau. Donc, pour la coordination, je ne sais pas si ça

1 vous aide si je vous dis que c'est une des mesures de
2 gouvernance que nous avons.

3 **M. JOHN HANNAFORD:** Et je dois ajouter
4 qu'Affaires mondiales, il s'appelle Affaires mondiales pour
5 une raison. Ce n'est pas que pour les relations d'État à
6 État. Il y a un élément d'Affaires mondiales qui s'occupe du
7 terrorisme et du crime international.

8 **Me DAVID MATAS:** On a aussi entendu hier de
9 la part de Sécurité publique. Et un des témoins était un
10 ancien membre du Bureau du Conseil privé. Et il y a dans
11 Sécurité publique le coordinateur à l'ingérence étrangère.

12 Alors, à quel point le coordinateur de la
13 Sécurité publique vient intervenir dans ces enjeux
14 d'ingérence étrangère de la part d'entités non
15 gouvernementale?

16 **M. DANIEL ROGERS:** Ce coordinateur est un
17 niveau de sous-ministre adjoint à la Sécurité publique. Et
18 un des principaux moyens de coordonner la Sécurité publique,
19 c'est par le biais des opérations nationales. Et ce
20 coordinateur en est un membre. Donc, ils seront exposés... ce
21 coordinateur sera exposé à des enjeux de toute nature, pas
22 seulement à l'ingérence étrangère.

23 **Me DAVID MATAS:** Je comprends. Alors,
24 permettez-moi de revenir à la préoccupation que j'ai soulevée
25 auprès de vous, avec vos collègues qui ont témoigné lundi,
26 qui ont parlé de discuter les répercussions sur les
27 communautés de la diaspora en ce qui a trait aux
28 communications avec les communautés. Là où, question

1 problématique, c'est qu'Affaires mondiales n'est pas
2 nécessairement le... c'est une question de gouvernance. Est-ce
3 que ceci a un endroit où ça a lieu au sein de la structure?

4 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je suis pas certaine
5 d'avoir compris votre question, mais au SCRS, il y a un
6 programme d'engagement ou de participation avec la diaspora,
7 et je sais qu'ils ont témoigné qu'ils augmentent leur
8 capacité quant au nombre de langues avec lesquelles ils
9 peuvent communiquer avec la diaspora. Donc, il y a un
10 programme au SCRS. Et, comme vous l'avez dit, il y a le
11 comité des sous-ministres sur la Chine qui peut aussi en
12 discuter. Ce n'est pas le seul endroit où on peut discuter
13 de comment et quand on doit travailler avec différentes
14 diasporas.

15 **Mme JODY THOMAS:** Et si vous me permettez,
16 donc, il y a à Affaires mondiales un groupe consultatif pour
17 les communautés pour les aider à gérer des questions
18 d'ingérence étrangère. Et ils ont des tables rondes
19 communautaires à ce sujet. Donc, il y a une infrastructure
20 assez solide pour les ministères et les agences qui ont
21 affaire avec le public canadien.

22 **Me DAVID MATAS:** Quand j'écoute les
23 différents représentants gouvernementaux du Conseil privé,
24 j'entends que le Conseil privé cherche à assurer qu'il n'y
25 ait pas de chevauchement et qu'il n'y ait pas de lacunes.
26 Est-ce qu'on a réglé ces deux types de problèmes dans ce
27 domaine?

28 **M. DANIEL ROGERS:** Je suis pas certain qu'on

1 pourra les résoudre complètement. Et si on a un problème, je
2 préfère que ça serait le chevauchement que des lacunes. Et
3 c'est là où on est et on regarde la gouvernance. Il y a
4 différentes façons de s'organiser qui pourront nous rendre
5 plus effectifs.

6 Donc, comme je l'ai dit plus tôt, on fait des
7 améliorations continues pour chercher à nous améliorer. Vu
8 que le contexte évolue constamment, et ça ne sera jamais
9 statique, on a toujours à évoluer.

10 **Me DAVID MATAS:** Je vous ai entendu, ou j'ai
11 cru vous entendre dire, vous dire que voilà où nous en sommes
12 maintenant, je pensais que vous parliez de lacunes. Est-ce
13 qu'ici, c'est une zone où il y a des lacunes?

14 **M. DANIEL ROGERS:** Comme je l'ai dit, je
15 crois qu'il y a des conversations assez solides à ces sujets.
16 Je ne vois pas de lacunes pour ce dont on a discuté.

17 **Me DAVID MATAS:** Voilà, ce sont mes
18 questions.

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Vérificatrice générale.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GREGORY TZEMENAKIS:**

21 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Bon après-midi.

22 Alors, je suis Gregory Tzemenakis, avocat pour le
23 Gouvernement du Canada.

24 Je vais pas prendre 20 minutes. Ça, c'est
25 une bonne chose.

26 Alors, j'aimerais poser des questions quant à
27 certaines preuves lors de votre contre-interrogatoire. La
28 première question est pour vous, Monsieur Rogers.

1 Mon collègue de la Coalition sikhe a posé des
2 questions au sujet de caviardages dans le rapport CPSNR. Et
3 je dois dire, dans le caviardage, est-ce que le Premier
4 ministre a un rôle à jouer dans le caviardage, soit dans le
5 rapport du CPSNR, ou de façon générale?

6 **M. DANIEL ROGERS:** Non.

7 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Ma deuxième question
8 est pour Madame Thomas ou Madame Drouin. Vous avez parlé du
9 rapport spécial du BCP et du document de ciblage, et l'avocat
10 pour monsieur Chong a dit que le fait que ça n'a pas été... ça
11 ne s'est pas rendu au Premier ministre, était vraiment un
12 défaut et une défaillance.

13 Alors, ma question pour vous, est-ce que la
14 dissémination de ces produits écrits, c'est la seule façon
15 dont on peut informer le Premier ministre quant au contenu de
16 renseignements importants ou de choses... de faits qu'il doit
17 savoir?

18 **Mme JODY THOMAS:** Non. Le Premier ministre
19 reçoit de l'information au sujet du renseignement
20 constamment. Le rapport écrit de... il a été informé du
21 rapport sur lequel le rapport du SER avait construit un
22 rapport. Dans l'écosystème de l'ingérence étrangère, il y a
23 pas un élément de renseignement qui montre qu'il y a eu un
24 crime commis.

25 Donc, on met trop l'accent sur ces séances
26 d'information, ou ce breffage. Il est au courant de ce qui
27 se passe.

28 Et, en ce qui a trait au rapport de ciblage,

1 on a dit que c'est un rapport sur le ciblage du Premier
2 ministre. Ce n'était pas le titre du document quand je l'ai
3 vu. Je ne crois pas que ce nouveau nom est approprié. Mais,
4 ce n'est pas un problème que les ébauches de rapports sont
5 pas... se rendent pas au Premier ministre. Si ce rapport de
6 ciblage serait un exemple.

7 En 2021 ou en 2023, bon, ça me semble qu'il y
8 a très longtemps. Donc, en 2021, peut-être, il y avait une
9 façon différente de fonctionner. En 2023, je crois que c'est
10 un document très utile pour avoir la discussion dans la
11 communauté, pour discuter avec les ministres, pour que la
12 ministre Joly puisse aller parler à l'ambassadeur ou son
13 homologue chinois et lui demander « qu'est-ce que vous
14 faisiez? ». Et pour nous, d'avoir une démarche... une réaction
15 politique acceptable, c'est important. Et ça veut pas dire
16 que le Premier ministre doit tout voir.

17 Et, en fait, de penser que le travail est
18 terminé une fois que le Premier ministre l'a vu, c'est là que
19 ce sera un problème. La tâche, c'est de faire le travail
20 opérationnel, le travail des services d'application de la
21 loi, selon la nature du renseignement qu'on évalue et dont on
22 discute avec la communauté.

23 **M. JOHN HANNAFORD:** Je vais me rajouter à
24 cela. On parle de deux rapports qui font partie d'un grand
25 volume de documents créés par le secteur du renseignement.
26 Et ce n'est pas le cas que le Premier ministre doit les lire
27 tous, ça serait impossible. Et une partie de notre
28 processus, c'est d'avoir des personnes hautement qualifiées,

1 comme mes collègues ici, exercer leur jugement quant à
2 comment communiquer ces renseignements au Premier ministre.

3 La confiance qu'il a en nous est fondée sur
4 notre capacité de faire preuve de jugement qui lui
5 permettront de faire son travail de la meilleure façon. Et
6 notre tâche, c'est de s'assurer que les ministres sont
7 informés de façon appropriée et que les renseignements sont
8 assimilés. Mais un seul rapport n'est pas le sine qua non
9 pour informer le ministre.

10 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Merci, j'aimerais
11 demander à madame Drouin si elle a quelque chose à ajouter?

12 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Non, je n'ai rien à
13 ajouter. Merci.

14 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Nous avons entendu de
15 la preuve à l'effet que la présence des acteurs en ingérence
16 étrangère dans notre... au pays sont importantes, peut-être pas
17 aussi importantes que dans d'autres pays. On a entendu des
18 points de vue de hauts fonctionnaires et d'autres.

19 Et aussi, il est vrai qu'il y a des
20 questionnements dans les médias à savoir si le Canada est un
21 terrain de jeu pour l'ingérence étrangère et si le Canada
22 fait assez pour contrer cela.

23 Alors, est-ce que c'est vraiment une raison
24 d'être préoccupé ou même de passer à la panique? Je demande
25 à madame Drouin.

26 **Mme NATHALIE G. DROUIN:** Je vais commencer
27 avec le dernier élément de votre phrase. C'est certainement
28 pas une cause pour paniquer. On doit prendre l'ingérence

1 étrangère de façon très sérieuse. On doit s'assurer que les
2 outils que l'on a dans notre coffre à outils sont adéquats,
3 que ça soit au niveau de la collecte de l'information par nos
4 différentes agences, que ce soit par la réponse que l'on peut
5 faire quand on découvre qu'il y a de l'ingérence étrangère,
6 et puis par « réponse », j'entends les breffages, les *threat*
7 *reduction measures*, j'entends les actions qui peuvent être
8 prises par la GRC...

9 Donc, il faut prendre ça au sérieux, il faut
10 rester agile, il faut s'adapter parce que malheureusement les
11 joueurs s'adaptent dans leurs façons de faire, c'est pour ça
12 que j'ai salué les différentes modifications qui ont été
13 apportées à la *Loi sur CSIS*, peut-être que nous aurons besoin
14 de d'autres modifications dans le temps si les tactiques
15 s'améliorent. Il faut prendre ça au sérieux, il ne faut pas
16 prendre ça à la légère, mais le Canada n'est pas le centre de
17 l'univers ni un terrain de jeu pour l'ingérence étrangère.

18 **M. JOHN HANNAFORD:** J'aimerais souligner
19 cela. C'est une... ce sont des enjeux très importants pour
20 nous, dans un enjeu où la géopolitique pose d'énormes défis.
21 C'est le plus grand défi depuis des générations. Donc, on
22 doit prendre cette réalité bien au sérieux et penser comment
23 on pourrait le mieux s'assurer que nos institutions, qui sont
24 centrales à notre société, soient protégées et puissent
25 s'épanouir. Et voilà ce que nous avons cherché à faire de
26 façon collective au cours des derniers temps.

27 Et je voudrais souligner trois choses.
28 Premièrement, même si nous n'avons pas été le centre

1 d'activités d'ingérence étrangère, il est très important
2 d'apprendre de ce qui se passe à l'échelle internationale.
3 C'est pour ça qu'on a eu des conversations avec d'autres
4 parties, d'autres groupes à l'étranger, pour pouvoir
5 anticiper certains défis auxquels on pourrait faire face.

6 Nous devons demeurer vigilants. Alors, les
7 institutions qu'on a décrit sont très importantes et on doit
8 continuer à dévouer notre énergie et notre temps à cela. Un
9 de mes rôles centraux, c'est le fait que je préside le Panel
10 des cinq.

11 Et, enfin, on perçoit ceci en tant
12 qu'exercice de la société. Nous, à la fonction publique, on
13 peut jouer un rôle important. Et je dis que c'est un aspect...
14 c'est au cœur de notre travail. Mais les priorités dont on a
15 discuté, les différentes compétences provinciales, le rôle
16 que peut jouer la société civile pour s'assurer qu'on
17 comprend quels genres de menaces sont à l'origine et comment
18 on peut y faire face et qu'on soit prêt à faire face à ces
19 défis.

20 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Merci. On a eu une
21 discussion plus tôt sur de la désinformation et la
22 mésinformation, du renseignement de source ouverte, on a
23 discuté du rôle que peut jouer... peuvent jouer le gouvernement
24 et la société civile.

25 Monsieur Hannaford, vous a... est-ce que vous
26 pouvez nous... je vais formuler ça de façon différente. Vous
27 avez parlé d'une idée de ce que le gouvernement peut faire,
28 ce que le Panel des cinq peut faire en tant qu'arbitre de la

1 vérité. Comment est-ce que cette... ce concept d'arbitre de la
2 vérité, qu'est-ce que c'est.

3 Alors, j'ai une question quant à comment on
4 peut... si on perçoit le gouvernement en tant qu'arbitre de la
5 vérité.

6 **M. JOHN HANNAFORD:** Alors, j'aimerais
7 indiquer clairement que notre rôle en tant que Panel des cinq
8 est pendant les périodes électorales.

9 Et pendant une période électorale, c'est le
10 cas qu'il y a beaucoup d'opinions exprimées. Ça, c'est la
11 nature du processus électoral et c'est un aspect crucial du
12 processus électoral.

13 Deuxièmement, de façon générale, la fonction
14 publique ne s'engage pas dans ces débats. Ça aussi, c'est un
15 élément crucial de notre rôle en tant qu'institution non-
16 partisane. En même temps, on a la responsabilité d'aborder
17 des enjeux en ce qui a trait à la mésinformation, à la
18 désinformation lorsque ça surgit. Et on doit se souvenir, si
19 on cherche... qu'on va pas se positionner en tant que ministère
20 de la vérité, où on donne nos opinions sur tout ce qui est
21 dit sur les médias sociaux. On ne pourrait pas le faire de
22 façon importante et on risquerait d'aller au-delà de notre
23 rôle en tant qu'entité non-partisane.

24 Donc, on doit penser à comment on peut agir
25 de façon plus efficace pour aborder cette mésinformation et
26 désinformation d'une façon qui arrive à juger si ça pourrait
27 avoir un effet sur des élections libres et équitables.

28 Quand on examine l'authenticité des sources

1 de certaines activités sur les médias sociaux, on cherche
2 éventuellement à l'attribution, dans certains cas. Ce sont
3 des façons d'indiquer qu'il y a peut-être une amplification
4 de mésinformation ou désinformation qui permettrait au public
5 de mieux comprendre le contexte dans lequel certains messages
6 seraient reçus. Mais on doit faire attention de ne pas agir
7 en tant qu'arbitre de la vérité en bout de ligne parce que,
8 premièrement, on est mal équipé pour le faire. Et
9 deuxièmement, on crée un débat pour le faire.

10 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Alors, voilà, c'est
11 une des raisons pour laquelle il y a un engagement actif avec
12 les organisations de société civile, avec les provinces,
13 qu'on s'intéresse à l'éducation, une éducation plus
14 résiliente parmi les provinces et territoires et d'autres
15 membres de la société pour élargir leurs connaissances quant
16 à la désinformation et la mésinformation, en plus des mesures
17 qu'adopte le gouvernement fédéral?

18 **M. JOHN HANNAFORD:** Oui, entièrement. Ça,
19 c'est le processus de résilience. On a pris des mesures
20 comme l'Initiative citoyenne numérique. On a cherché à mieux
21 comprendre les activités en ligne pour surveiller des défis
22 éventuels. Et on pense à comment les présenter au public
23 dans le format du Panel des cinq ou dans le contexte du
24 gouvernement pendant une période électorale.

25 Et ça, ce n'est pas seulement un rôle pour le
26 gouvernement et pour la fonction publique. C'est une
27 nécessité d'ordre beaucoup plus général et public. Comment
28 s'assurer qu'on comprend bien certains des risques auxquels

1 on fait face en tant que pays et comment identifier quand on
2 nous a induit en erreur ou, éventuellement, et donc on
3 améliore la compréhension de l'écosystème dans lequel on se
4 trouve pour comprendre où se situent ces défis pour devenir
5 de plus en plus résilients pendant qu'on s'engage dans des
6 activités démocratiques.

7 **Me GREGORY TZEMENAKIS:** Merci beaucoup. Ce
8 sont toutes mes questions.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Madame Chaudhury, est-ce
10 que vous avez des questions en ré-interrogatoire?

11 Alors, vous serez heureux d'entendre que vous
12 êtes libre de partir. Mais j'aimerais vous remercier tous
13 d'être venus. Vous n'aviez pas le choix, je le sais. Et
14 j'apprécie beaucoup votre état de préparation à nous fournir
15 le maximum d'informations possibles. Merci pour votre
16 travail.

17 Nous allons prendre une pause et nous allons
18 revenir à 16 h 25.

19 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

20 Cette séance de la Commission est maintenant
21 suspendue jusqu'à 16 h 25.

22 --- La séance est suspendue à 16 h 09

23 --- La séance est reprise à 16 h 25

24 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

25 Cette séance de la Commission sur l'ingérence
26 étrangère est de retour en session.

27 Il est 16 h 25.

28 **COMMISSAIRE HOGUE:** Madame Astravas. On va y

1 aller puisque nous savons que aujourd'hui notre horaire est
2 serré.

3 **Me ERIN DANN:** Merci. On va assermenter la
4 témoin.

5 **LE GREFFIER:** (Non interprété)

6 **Mme ZITA ASTRAVAS:** (Non interprété)

7 **--- Mme ZITA ASTRAVAS, Sous affirmation solennelle:**

8 **--- INTERROGATOIRE EN-CHEF PAR Me ERIN DANN:**

9 **Me ERIN DANN:** Madame Astravas, on va
10 commencer avec des détails administratifs. WIT157, s'il vous
11 plaît.

12 **--- PIÈCE No. WIT0000157:**

13 Interview Summary: Ms. Zita Astravas

14 **Me ERIN DANN:** C'est un résumé de l'entrevue
15 effectuée le 19 mars 2024. Pouvez-vous confirmer que vous
16 avez eu la possibilité de réviser ce document, avez-vous des
17 ajouts ou des modifications au document, et sinon, est-ce
18 qu'on peut adopter cela comme partie de la preuve?

19 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

20 **Me ERIN DANN:** Ensuite, WIT158.

21 **--- PIÈCE No. WIT0000158:**

22 In Camera Examination Summary: Zita
23 Astravas

24 **Me ERIN DANN:** Il s'agit du résumé de
25 l'examen à huis clos ou l'interrogatoire à huis clos. Vous
26 êtes prête à adopter?

27 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai révisé et, oui,
28 absolument, on va adopter ce témoignage.

1 **Me ERIN DANN:** Je vais vous demander de nous
2 fournir une description de votre histoire professionnelle,
3 vos antécédents.

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Ça fait plus de 16 ans
5 que je travaille en politique. Et j'ai quitté le
6 gouvernement fédéral il y a environ un an. J'ai travaillé au
7 niveau provincial et fédéral au sein du gouvernement et de
8 l'opposition pendant cette période de temps. J'ai travaillé
9 à Queen's Park pour la Première ministre Wynne. J'ai
10 travaillé pour Michael Ignatieff, chef de l'opposition. J'ai
11 travaillé pour le Premier ministre Trudeau et d'autres
12 ministres du Cabinet.

13 **Me ERIN DANN:** Et au terme des postes au sein
14 du gouvernement fédéral, je comprends que vous étiez chef de
15 Cabinet pour le ministre de la Défense nationale de 2017 à
16 2019 pendant l'élection générale.

17 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

18 **Me ERIN DANN:** Et pendant l'élection générale
19 de 2019, vous étiez directrice des relations médiatiques du
20 Premier ministre?

21 **Me ERIN DANN:** Pendant l'élection de 2019,
22 oui.

23 **Me ERIN DANN:** Alors, à la suite de
24 l'élection 2019, jusqu'à l'élection de 2021, vous étiez chef
25 de cabinet pour le ministre Bill Blair alors qu'il était
26 ministre de la Sécurité publique?

27 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

28 **Me ERIN DANN:** Et à la suite de l'élection

1 2021, vous avez resté chef de cabinet pour monsieur Blair
2 alors qu'il était ministre de la Préparation en cas
3 d'urgence.

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

5 **Me ERIN DANN:** Mes questions vont porter sur
6 votre période de temps en tant que chef de cabinet pour le
7 ministre Blair, en tant que ministre de la Sécurité publique.

8 Pouvez-vous décrire votre rôle en tant que
9 chef de cabinet? On peut enlever ce résumé.

10 Alors, pouvez-vous décrire votre rôle en tant
11 que chef de cabinet? Quelles étaient vos tâches et comment
12 le chef de cabinet est distinct d'un rôle de fonctionnaire?
13 Beaucoup de fonctionnaires ont témoigné à la Commission.
14 Pouvez-vous décrire la distinction entre le chef de cabinet
15 et un fonctionnaire?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, tel que mentionné,
17 j'ai été chef de cabinet pour plusieurs portefeuilles
18 différents au gouvernement fédéral. Ce rôle, eh bien, on est
19 le patron de tout le personnel politique qui travaille dans
20 ce bureau-là. La taille de mon équipe variait. Par exemple,
21 à la Défense nationale, c'était plus que la Préparation en
22 cas d'urgence et Sécurité publique. J'étais responsable de
23 l'embauche de ce personnel et je devais faire la gestion. Je
24 divisais mon équipe en quatre sections, les affaires
25 parlementaires, communications, opérations, politique
26 publique et le soutien exécutif pour le ministre et moi-même.

27 Et on travaillait étroitement avec la
28 fonction publique, qu'il s'agissait des mémoires au cabinet,

1 d'envoyer du matériel au ministre, d'organiser des discours,
2 des tournées, tout cela était de mon ressort. Aussi, liaison
3 avec le bureau de la circonscription.

4 Un chef de cabinet aussi doit bâtir une
5 relation avec la haute fonction publique. Alors, à la
6 Défense nationale, c'était le sous-ministre et le chef
7 d'état-major. À la Sécurité publique, c'était légèrement
8 différent. On avait un sous-ministre et cinq chefs, le
9 directeur du Service de renseignement, commissaire de la GRC,
10 commissaire des Services correctionnels, président des
11 Libérations conditionnelle et l'Agence frontalière.

12 Alors, la différence, eh bien, nous ne sommes
13 pas fonctionnaires. Nous sommes au service du ministre.
14 S'il y a un changement de ministre, moi, j'ai suivi le
15 ministre Blair, et c'est pas toujours le cas. On offre des
16 conseils. À part les conseils de la fonction publique, on
17 intègre nos conseils dans notre travail avec le ministre et
18 on l'appuie. Dans ce cas-ci, c'était... je devais l'appuyer
19 dans l'exécution de ses tâches quotidiennes. Aussi, on
20 arrangeait la livraison de documents. On contrôlait son
21 calendrier. Et on facilitait des réunions avec, bon, que
22 s'agissait du sous-ministre, directeur ou président de
23 l'Agence frontalière. Et ça, ça continuait pendant toute
24 cette période.

25 **Me ERIN DANN:** Pouvez-vous décrire votre
26 relation en tant que chef de cabinet avec d'autres chefs de
27 cabinet et le Bureau du Premier ministre en particulier?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, oui, je

1 travaillais pour le Bureau du Premier ministre de 2015 à
2 2017. J'ai été directrice de la gestion des questions.

3 On travaillait étroitement. Il y avait
4 plusieurs dossiers à la Sécurité publique qui comportaient
5 des portefeuilles multiples. Alors, je pouvais travailler
6 étroitement avec mon homologue, par exemple, à la Justice sur
7 des questions liées aux politiques publiques pour ce qui
8 était du contrôle des armes à feu. Je pouvais travailler
9 avec d'autres chefs de cabinet, par exemple, aux Affaires
10 étrangères, des questions liées aux politiques publiques.

11 Et on travaillait étroitement avec le Bureau
12 du Premier ministre, qu'il s'agissait de questions à savoir,
13 bon, qu'est-ce qu'on devrait apporter devant le Cabinet et
14 dans quelles séquences pour s'assurer qu'il y avait un effort
15 coordonné au sein du gouvernement. Mon équipe travaillait
16 étroitement avec le Bureau du Premier ministre et les équipes
17 dans différents bureaux. Par exemple, pour ce qui est du
18 contrôle des armes à feu, mon équipe de communication
19 travaillait étroitement avec le ministre de la... l'équipe du
20 ministre de la Justice et on avait une relation de travail
21 très solide.

22 **Me ERIN DANN:** Alors, beaucoup de votre temps
23 en tant que chef de cabinet pour le ministre Blair, c'était
24 pendant la COVID. Alors, si on remonte à la fin de 2020 et
25 la première moitié de 2021, étiez-vous en train de travailler
26 physiquement à Ottawa dans le bureau?

27 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Pendant cette période-là,
28 pendant la pandémie, on travaillait de la maison. On allait

1 au bureau au besoin, afin de regarder du matériel classifié.
2 Pendant la pandémie, c'était toujours nécessaire et il
3 fallait réviser ces documents sensibles dans une zone
4 confidentielle et on prenait les arrangements.

5 **Me ERIN DANN:** Et quelqu'un vous disait s'il
6 y avait quelque chose que vous deviez visionner dans un
7 espace sécuritaire?

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui. Oui, la fonction
9 publique devait m'alerter.

10 **Me ERIN DANN:** Mon interrogatoire va se
11 concentrer sur deux sujets. Premièrement, un mandat en
12 particulier. Et deuxièmement, le flux de renseignement par
13 rapport au député Michael Chong en 2021.

14 Alors, je vais commencer avec le mandat,
15 alors, pour faire une mise en scène. CAN.SUM.29. S'il vous
16 plaît, affichez ça à l'écran. Et maintenant, à la page 3 du
17 document.

18 **--- PIÈCE No. CAN.SUM.000029:**

19 CSIS Warrant Application Process

20 **Me ERIN DANN:** Il s'agit d'un résumé qui
21 énonce la trousse de demande de mandat du Service de
22 renseignement. Et ça explique le travail nécessaire pour
23 préparer une demande de mandat. Alors, l'avant-dernier
24 paragraphe à la page 3, ça dit :

25 « La Loi sur le Service de
26 renseignement exige que toute demande
27 de mandat soit approuvée par le
28 ministre de la Sécurité publique du

1 Canada. Les fonctionnaires vont
2 réviser la demande pour rédiger un
3 résumé avec un conseil au ministre à
4 savoir si le ministre devrait
5 approuver la demande et fournir tous
6 les renseignements reçus du Service
7 de renseignement au ministre pour
8 considération. Le bureau du ministre
9 peut vous poser des questions ou
10 demander d'autres renseignements de
11 la part du Service de renseignement
12 ou des fonctionnaires. » (Tel
13 qu'interprété)

14 Est-ce que cela va de pair avec votre
15 souvenir?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

17 **Me ERIN DANN:** Alors, et quand ça dit que la
18 Sécurité publique va fournir tous les renseignements reçus du
19 SCRS, alors, est-ce que la Sécurité publique envoie ça
20 directement au ministre ou est-ce qu'ils envoient ça au
21 bureau du ministre pour traitement?

22 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Normalement, ils envoient
23 ça au bureau du ministre, mais pendant la pandémie, on
24 prenait des arrangements pour ce document afin d'envoyer le
25 document au ministre physiquement.

26 **Me ERIN DANN:** Très bien. Alors, pendant
27 cette période de temps, comment... bon, plutôt, est-ce que vous
28 avez reçu ça personnellement ou quelqu'un au sein du bureau

1 du ministre va recevoir la trousse physique?

2 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Quand j'étais chef de
3 cabinet, je m'assurais toujours qu'au moins deux personnes
4 avaient la cote de sécurité nécessaire pour traiter de ces
5 questions très sensibles. Ça, c'est important pour moi. Et
6 si jamais quelqu'un était malade ou devait quitter, ne
7 pouvait pas être au bureau, il y aurait une continuité de
8 connaissances. Alors, cela serait présenté soit à moi-même
9 ou un membre de mon personnel.

10 **Me ERIN DANN:** Et qui était alors responsable
11 d'aviser le ministre qu'une demande de mandat était arrivée
12 et qui devait être révisée et approuvée?

13 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Normalement, on informait
14 le ministre qu'il devait se rendre dans un établissement
15 sécuritaire pour réviser des documents classifiés.

16 **Me ERIN DANN:** Nous avons entendu des preuves
17 disant que le Service de renseignement prévoyait 10 jours
18 pour la révision de ce matériel, à moins que la demande était
19 particulièrement urgente et il pourrait demander une période
20 plus courte. Est-ce que la période de 10 jours, est-ce que
21 ça, ça va de... est-ce que c'est correct?

22 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je ne me rappelle pas que
23 ça a été dit explicitement, mais on travaillait étroitement
24 avec le ministère pour s'assurer qu'il y avait une signature.

25 **Me ERIN DANN:** Et quelle était l'attente du
26 ministre, si vous pouvez le dire, au terme de la rapidité
27 avec laquelle il fallait traiter des mandats?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Eh bien, le ministre

1 Blair, normalement, s'attendait qu'on allait l'aviser de
2 documents nécessitant son attention, et il savait aussi qu'on
3 allait réviser les documents en avance.

4 **Me ERIN DANN:** COM615. J'ai des questions
5 maintenant par rapport à un mandat en particulier.
6 Commissaire, le document que je vais demander d'être affiché,
7 c'est une chronologie non classifiée. Il y a une chronologie
8 qui explique des choses classifiées, mais la Commission a
9 préparé cette version non classifiée basée sur de
10 l'information dans les résumés publics.

11 Alors, je ne demande pas qu'il s'agisse d'une
12 pièce, mais c'est une aide afin d'aider à faire une mise en
13 contexte de cette discussion quant à la période de temps dont
14 il s'agit.

15 Alors, je vais réviser le document pour voir
16 si vous pouvez rajouter des détails et, ensuite, nous aurons
17 des questions précises. Jour 0, ça dit les lettres du SCRS
18 signées par le directeur Vigneault au sous-ministre de la
19 Sécurité publique, à ce moment-là, Rob Stewart, et ministre
20 de la Sécurité publique, Bill Blair :

21 « ... demandant que le ministre
22 autorise une demande de mandat
23 matériel, et il y avait du matériel
24 lié à cette demande. » (Tel
25 qu'interprété)

26 Avez-vous connaissance à savoir quand cette
27 trousse est arrivée à la Sécurité publique?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai pas de mémoire

1 précise, mais je reconnais la période de temps.

2 **Me ERIN DANN:** Jour 4. Consultation signée
3 par le sous-ministre Stewart selon le sous-alinéa 7(2) de la
4 *Loi*. Alors, on a vu une lettre du sous-ministre qui était
5 étampée jour 4 qui recommandait que le ministre approuve le
6 mandat et déclarait que le SCRS demandait que la trousse soit
7 retournée ce jour-là, c'est-à-dire jour 4.

8 Nous avons aussi entendu des preuves disant
9 que vous aviez reçu cette trousse. Est-ce que vous avez reçu
10 la trousse de matériel? Et si oui, est-ce que vous vous
11 rappelez quand?

12 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme vous pouvez le
13 comprendre, je n'ai pas le bénéfice de mon calendrier de la
14 période, mais je reconnais qu'à un moment donné, j'ai reçu la
15 trousse. Cette trousse aurait compris la note et le mandat
16 et la lettre du sous-ministre. Je voudrais noter que la date
17 sur l'étampe, bon, ça ne reflétait pas toujours la date que
18 c'était arrivé à mon bureau, mais je reconnais que j'ai reçu
19 la trousse.

20 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous vous rappelez
21 d'avoir vu la date de retour demandée, c'est-à-dire jour 4?

22 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non, je n'ai pas de
23 mémoire précise, mais je ne suis pas en train de dire que ce
24 n'est pas le cas.

25 Je voudrais noter, comme je l'ai mentionné,
26 il y avait certaines dates où on recevait des documents après
27 une telle date sur l'étampe, et ça, c'était un défi. Pas
28 juste à la Sécurité publique, dans d'autres ministères où

1 j'ai travaillé.

2 **Me ERIN DANN:** Jour 13. On parle d'une
3 séance d'information à vous et d'autres. Est-ce que vous
4 vous rappelez - et ça indique que monsieur Blair n'était pas
5 présent - est-ce que vous vous rappelez qui a assisté à cette
6 séance d'information? C'est la première séance
7 d'information.

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, les membres du
9 Service étaient présents. Une invitation aux membres de la
10 Sécurité publique était toujours envoyée dans ce cas-là. Et
11 un membre de mon personnel avec la cote de sécurité était
12 présent, et Monsieur le Ministre Blair n'était pas présent.

13 **Me ERIN DANN:** Je vais poser des questions
14 quant à cette séance. Mais pour revenir à cette chronologie,
15 jour 54, le Service du renseignement fournit... offre une
16 séance d'information orale au ministre Blair par
17 vidéoconférence sécuritaire, vous, des hauts fonctionnaires
18 de la Sécurité publique, des fonctionnaires du Service de
19 renseignement ont assisté d'Ottawa. Est-ce que ça va de pair
20 avec votre souvenir?

21 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

22 **Me ERIN DANN:** Et c'est ce jour-là que le
23 ministre a révisé la demande et l'a approuvée?

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

25 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous avez gardé
26 votre copie papier de la trousse?

27 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Tous les mandats étaient
28 sauvegardés dans un établissement, dans un endroit

1 sécuritaire au bureau, étant donné la nature même des
2 documents et que c'était très sensible. Et ça, c'était dans
3 le bureau du ministre de la Sécurité publique.

4 **Me ERIN DANN:** Est-ce qu'il y avait une copie
5 distincte qui a été fournie au ministre Blair dans le bureau
6 régional de Toronto?

7 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Il y avait une
8 coordination avec les fonctionnaires qui étaient en place
9 pour s'assurer qu'une trousse soit mise à disposition du
10 ministre Blair.

11 **Me ERIN DANN:** Vous avez témoigné à huis
12 clos. Vous avez dit que vous aviez eu un breffage. Quel
13 était le but de ce breffage?

14 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, je ne savais pas
15 quelle était la liste en question avant d'avoir jeté un œil à
16 Sécurité publique. Et j'avais demandé un breffage pour
17 savoir quelle est cette liste et comment elle allait être
18 traitée. Et donc, il ne s'agissait pas des spécificités du
19 document.

20 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous avez partagé
21 la liste des noms avec toute autre personne que le bureau du
22 ministère, le SCRS ou avec la Sécurité publique?

23 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

24 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous l'avez partagé
25 avec quelqu'un d'autre?

26 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

27 **Me ERIN DANN:** En ce qui concerne cette
28 liste, est-ce que vous pourriez savoir à quel moment vous

1 avez reçu cette liste? Est-ce que c'était avant le breffage
2 initial?

3 **Mme ZITA ASTRAVAS:** C'était après le jour 13,
4 après le breffage qui a eu lieu au jour 13.

5 **Me ERIN DANN:** Pendant cet échéancier-là,
6 est-ce que vous avez dit au ministre Blair qu'il y avait
7 quelque chose d'urgent ou quelque chose qui nécessitait sa
8 révision?

9 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Entre le jour 13 et le
10 jour 54.

11 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous pouvez nous
12 dire si c'était plus près du jour 13 ou plus près du jour 54?

13 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai pas de souvenir
14 spécifique à ce sujet. La nature de l'information du mandat
15 ne nous permet pas d'en parler sur une ligne téléphonique non
16 classifiée. Et donc, il y avait des restrictions de ce côté-
17 là. Nous ne pouvions pas en discuter sur une ligne non
18 sécurisée.

19 **Me ERIN DANN:** Et donc, le ministre Blair
20 n'était au courant du mandat qu'au jour 54, lorsqu'il
21 l'a signé. Est-ce que c'est cohérent? Est-ce que c'est... est-
22 ce que ça convient à votre... correspond à votre souvenir?

23 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Il se peut que j'ai parlé
24 de papiers qui se trouvaient dans notre bureau, mais au vu de
25 la classification de ce document, je n'ai pas divulgué le
26 contenu de ce document, le contenu du mandat.

27 **Me ERIN DANN:** Lors de votre interrogatoire à
28 huis clos, vous avez dit que vous parliez au ministre

1 plusieurs fois par jour, à certaines occasions. Et je
2 suppose qu'il ne s'agissait pas d'appels téléphoniques
3 sécurisés?

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non, il s'agissait d'une
5 ligne mobile normale. Mais je pouvais ajouter qu'il
6 s'agissait de matériel très secret et qu'il s'agissait de
7 matériel sensible. Ça aurait été inapproprié d'avoir une
8 conversation plus détaillée sur une ligne non sécurisée.

9 **Me ERIN DANN:** Est-ce que, avant le jour 54,
10 vous avez eu l'occasion de divulguer cette information
11 concernant le contenu du mandat au ministre, que ce soit à
12 travers une ligne sécurisée ou dans un lieu sécurisé?

13 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Le sujet du mandat a été
14 un thème de discussion avec le Service en dehors du
15 processus. Il y avait pas... il n'y avait pas de conscience
16 qu'il y avait ce sujet spécifique. Donc, il y avait
17 conscience... il y avait une conscience de l'existence du
18 mandat, mais non pas du contenu. Je dirais qu'entre le jour
19 13 et entre le jour 54, à plusieurs occasions, le ministre
20 Blair, et David Vigneault, moi-même, et le sous-ministre nous
21 sommes rencontrés sur différents sujets et, donc, nous avons
22 discuté de différents sujets pendant cette période-là.

23 **Me ERIN DANN:** Mais à aucun de ces moments-
24 là, vous avez dit au ministre Blair que tel document, tel
25 mandat avait besoin d'être signé?

26 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai pas de souvenir
27 spécifique à ce sujet. Je ne m'en rappelle pas.

28 **Me ERIN DANN:** Nous nous attendons avoir des

1 preuves de la part du ministre Blair selon lesquelles,
2 quelques mois avant l'obtention du mandat, il y a eu un
3 breffage de la part du directeur et du directeur adjoint du
4 SCRS concernant un établissement éventuel de ce mandat. Est-
5 ce que vous étiez au courant de ce breffage et est-ce que
6 vous avez participé?

7 **Mme ZITA ASTRAVAS:** C'était coutumier que
8 j'assiste aux breffages lorsque le directeur Vigneault les
9 menait. Mais je n'ai pas de souvenir spécifique concernant
10 ce breffage. Pouvez-vous me donner d'autres détails?

11 **Me ERIN DANN:** Je ne pense pas pouvoir vous
12 donner d'autres détails concernant ce breffage.

13 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui, j'avais l'habitude
14 de participer aux breffages avec le ministre Blair et le
15 directeur Vigneault.

16 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous vous souvenez
17 qu'en dehors des services de sécurité et du bureau du
18 ministre de la Sécurité publique, vous avez discuté de ce
19 mandat?

20 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

21 **Me ERIN DANN:** Est-ce qu'au sein du Bureau du
22 Premier ministre ou du Conseil privé, est-ce que vous en avez
23 parlé?

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

25 **Me ERIN DANN:** Il y a une référence au sein
26 du sommaire pour de l'audience à huis clos du SCRS. Le
27 directeur Vigneault a dit que vous étiez au courant de ce
28 mandat. Est-ce que cela veut dire que vous aviez une

1 information que vous considérez pertinente pour les
2 discussions concernant ce mandat ou concernant le
3 renseignement?

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme vous le savez, nous
5 en avons discuté à huis clos. Et au long de 16 ans de ma vie
6 professionnelle, j'ai été familiarisée avec différents
7 individus, et lorsqu'il y avait un document, une conversation
8 avec le Service où un individu était nommé, lorsque je
9 connaissais cet individu, je mentionnais au directeur que je
10 connaissais cet individu. Et je mentionnais cela pour
11 mentionner que si jamais il y avait des préoccupations, le
12 directeur pouvait donc revenir vers moi. Mais ça n'a pas été
13 le cas. J'ai aussi divulgué les mêmes informations au
14 ministre Blair, et le ministre Blair n'a pas non plus exprimé
15 de préoccupations.

16 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous pouvez me dire
17 à quel moment - je ne besoin de date spécifique - mais est-ce
18 que c'était proche du jour 0, entre le jour 0 et 54?

19 **Mme ZITA ASTRAVAS:** C'était la première fois
20 qu'un individu a été nommé au sein du breffage. Dès que cela
21 a été nommé, j'ai divulgué cette information. Et je l'aurais
22 certainement mentionné au jour 13 lorsque j'ai été mise au
23 courant du document.

24 **Me ERIN DANN:** Revenons au jour 13 et au
25 breffage qui a eu lieu ce jour-là. Alors, je comprends bien,
26 au vu de votre résumé de l'audience à huis clos, que vous
27 avez posé quelques questions. Vous avez demandé comment les
28 activités décrites permettaient d'avoir un mandat. Pourquoi

1 avez-vous posé ces questions?

2 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, nous déclenchions
3 un breffage à chaque fois que nous obtenions un mandat pour
4 de l'information. Pour nous, c'était des documents
5 opérationnels et ce n'est pas la même chose qu'un mémoire au
6 cabinet qui serait une discussion. Donc, pour nous,
7 lorsqu'il y avait un mandat, nous avons l'opportunité de
8 déclencher un breffage pour nous informer. Et donc, j'ai
9 posé ces questions pour être informée et c'était des
10 pratiques habituelles au sein de notre bureau au fil du temps
11 et au fil des différents mandats qui devaient être
12 renouvelés, surtout pour des mandats qui avaient déjà été
13 autorisés par le ministre Blair, souvent, on n'allait pas
14 mettre en place ce breffage d'information.

15 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous attendiez la
16 réponse à ces questions avant de fournir le mandat au
17 ministre?

18 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, moi, je voulais
19 savoir quelle était cette liste dont il était fait mention et
20 j'ai ensuite eu ce breffage.

21 **Me ERIN DANN:** Mais, est-ce que vous aviez
22 besoin de cette réponse pour fournir l'information du mandat
23 au ministre Blair?

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, c'est moi qui ai
25 déterminé quelles informations j'allais fournir au ministre
26 Blair en me basant sur les informations identifiées par le
27 directeur du SCRS.

28 **Me ERIN DANN:** Nous avons entendu le sous-

1 ministre Stewart qui disait que cela aurait pris du temps
2 avant que le bureau du ministre Blair soit à l'aise avec ce
3 mandat. Est-ce que ça a été la même chose pour vous?

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Nous avons besoin de
5 temps pour être breffés concernant le mandat. Et je dirais
6 que le ministre Blair a approuvé tous les mandats qu'il avait
7 à approuver.

8 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous avez fait
9 mention des informations que vous avez eues suite à la liste
10 Vanweenen?

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Pouvez-vous répéter?

12 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous avez discuté
13 avec le ministre Blair des informations que vous avez reçues
14 lors du breffage initial ou lors du deuxième breffage sur la
15 liste Vanweenen?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Nous aurions... nous avons
17 discuté du mandat dans un espace sécurisé le jour où il a
18 approuvé le mandat. Et donc, les informations auront été
19 véhiculées ce jour-là.

20 **Me ERIN DANN:** Lors de votre audience à huis
21 clos, on vous a montré un courriel du SCRS, et vous avez dit
22 que vous n'aviez pas vu ce courriel-là auparavant.

23 L'auteur de ce courriel était préoccupé
24 concernant le mandat, car il y avait un danger que le
25 ministre n'approuve pas le mandat. Y avait-il un danger?

26 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

27 **Me ERIN DANN:** Est-ce que c'est un message
28 que vous avez mentionné au breffage initial?

1 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

2 **Me ERIN DANN:** À la suite du breffage
3 initial, quelles étaient vos attentes? Quelles étaient les
4 prochaines étapes?

5 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Lors de ces breffages, il
6 y a bien sûr des accommodations qui doivent être mises en
7 place. Nous devions gérer différents enjeux pendant cette
8 période de temps. Et, souvent, à la suite de ces
9 arrangements, il y aurait des lignes directrices de la part
10 du Service qui nous indiqueraient ce qui était urgent. Et
11 dans ce cas-ci, il n'y a pas eu de mention urgente.

12 **Me ERIN DANN:** Alors, il n'y a pas eu
13 d'aller-retour concernant le contenu de ce mandat entre le
14 jour 0 et le jour 54. Est-ce que ça correspond à votre
15 souvenir?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

17 **Me ERIN DANN:** Lors de votre audience à huis
18 clos et de l'interrogatoire, vous avez dit qu'une demande de
19 mandat serait présentée au ministre lorsque cette demande
20 serait prête. Et vous avez indiqué que ce serait lorsque
21 tous les documents seraient en ordre et que les éléments de
22 logistique seraient également en ordre. Est-ce que cela
23 correspond à votre souvenir?

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui. Parfois, lorsqu'une
25 demande de mandat est présentée à notre bureau, cette demande
26 n'est pas complète. Par exemple, il pouvait manquer une date
27 ou une signature de la part d'autres parties prenantes.
28 Donc, ici, il s'agit plus d'une perspective administrative.

1 Donc, bien sûr, on travaillait ensemble sur la priorisation
2 et la maximisation du temps du ministre.

3 **Me ERIN DANN:** Alors, vous avez témoigné que
4 les questions que vous aviez posées lors du breffage visaient
5 à vous informer et concernait à répondre à votre propre
6 intérêt, et que vous n'avez pas discuté de ces informations
7 avec le ministre Blair, en tout cas pas avant le jour 54.

8 Étant donné les responsabilités du ministre
9 en ce qui concerne la révision du mandat et des mandats en
10 général, est-ce que vous vous êtes dit qu'il fallait
11 prioriser le breffage du ministre au lieu de prioriser le
12 brefpage sur la liste Vanweenen?

13 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors moi, j'avais une
14 relation de travail très forte avec le directeur, et le
15 directeur était très clair lorsqu'il avait besoin de temps
16 pour parler au ministre. Et c'était toujours coordonné
17 immédiatement. Dès que nous avons le calendrier à
18 disposition, il y avait une rencontre qui était organisée.

19 C'est parfois possible en quelques heures
20 d'organiser une rencontre téléphonique entre le directeur et
21 le ministre Blair. Et je pense que cela est courant avec les
22 témoignages du sous-ministre et du directeur. Donc, il n'y
23 avait pas de préoccupations en ce qui concerne l'échéancier.

24 **Me ERIN DANN:** Lors de votre audience à huis
25 clos, vous avez mentionné un courriel SCRS où il y avait des
26 préoccupations en ce qui concerne les délais pour l'obtention
27 de l'approbation du ministre. Il y avait également une
28 préoccupation selon laquelle le plus longtemps ce mandat est

1 reporté et le plus ces informations ne sont plus pertinentes.
2 Et donc, on a également décrit que ce délai était non
3 habituel.

4 Donc, question, est-ce que vous diriez que le
5 délai dans ce cas-ci était inhabituel?

6 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, je me suis fié sur
7 la fonction publique à identifier ce qui était urgent et ce
8 qui était prioritaire. Les deux avaient indiqué, de par leur
9 témoignage, qu'ils n'étaient pas inquiets du temps qui
10 s'était écoulé. Alors, une fois que la signature a été
11 apposée, ça a pris trois semaines pour la Cour fédérale à
12 entendre ce cas. J'ai vu des mandats, à la suite de la
13 signature du ministre, être envoyés au tribunal dans une
14 période de quelques heures ou quelques jours, parce qu'ici,
15 ça a pris trois semaines, je crois.

16 **Me ERIN DANN:** Nous avons entendu des preuves
17 de madame Tessier que les employés du SCRS étaient très
18 frustrés par ce qu'ils ont perçu comme étant un retard à
19 obtenir l'approbation du ministre. Je crois que vous en avez
20 déjà parlé. Pouvez-vous confirmer si ces inquiétudes vous
21 ont été communiquées?

22 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

23 **Me ERIN DANN:** Avez-vous reporté
24 intentionnellement ce mandat?

25 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

26 **Me ERIN DANN:** Pourquoi ça a pris jusqu'au
27 jour 54 pour le ministre d'être au courant qu'on attendait
28 son approbation pour le mandat?

1 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme je l'ai dit, nous
2 travaillons afin d'établir des priorités pour la
3 considération du ministre avec le SCRS. Le SCRS pouvait
4 identifier des choses qu'il voulait discuter avec le ministre
5 et dès que le directeur avait indiqué qu'il voulait mettre ce
6 mandat sur l'ordre du jour, c'était arrangé dans les quelques
7 jours qui suivaient.

8 **Me ERIN DANN:** C'était le cas pour tous les
9 mandats, uniquement quand le directeur indiquait qu'il
10 voulait que ça se retrouve au programme?

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Le directeur indiquait la
12 priorité. Et nous, on travaillait avec le directeur et son
13 équipe afin de prendre ces arrangements. Je voudrais noter
14 que dans cette période de temps... pendant cette période de
15 temps, il y avait des communications entre le directeur, le
16 ministre, le sous-ministre, tous ensemble et de façon
17 distincte aussi. Et on n'a jamais dit que c'était urgent.

18 Pour vous donner une mise en contexte, à ce
19 moment-là, en travaillant avec le Service, on avait rendu
20 public avant cette période de temps une mise à jour à la
21 liste pour le terrorisme, une liste d'organisations et de
22 particuliers qui devaient être sur la liste du terrorisme.
23 Et ça, c'était des discussions entre les directeurs et le
24 ministre.

25 En faisant partie du mandat, il y avait des
26 sujets, par exemple, 5G et d'autres questions aussi qui
27 avaient la participation du Service. Il y avait plusieurs
28 possibilités que le... bon, il y avait le ministre, le

1 directeur, le sous-ministre. On aurait pu attirer son
2 attention à cette question, et ils avaient certainement la
3 possibilité et ça n'a pas été le cas.

4 **Me ERIN DANN:** Alors, mettons de côté ce
5 qu'ils ont soulevé ou n'ont pas soulevé. Alors, à part les
6 autres questions importantes que la Sécurité publique et le
7 ministre avaient réglées et les questions logistiques posées
8 par la COVID-19, que le ministre Blair, pendant cette même
9 période, avait approuvé deux autres mandats. Et la période
10 d'approbation était entre quatre et huit jours. Est-ce qu'il
11 y avait quelque chose de précis par rapport à ce mandat qui
12 l'a distingué ou a empêché une signature rapide?

13 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai pas de mémoire
14 des autres mémoires dont vous faites allusion.

15 Alors, généralement parlant, si un mandat
16 était un renouvellement qu'un ancien ministre ou le ministre
17 Blair lui-même avait déjà autorisé, il se sentait à l'aise
18 avec le matériel parce qu'il avait déjà vu et révisé. Alors,
19 normalement, cela pouvait signifier qu'une signature serait
20 apposée plus rapidement.

21 Une autre considération, c'est qu'il y aurait
22 des breffages plus détaillés quant aux nouveaux mandats.
23 Alors, je tiens à rappeler les gens que c'était à la suite
24 d'une décision où la Cour fédérale était très frustrée avec
25 le Service du renseignement sur leur manque... ou, du fait
26 qu'ils n'étaient pas en train de satisfaire leur obligation
27 de devoir envers la Cour. Alors, il était très important
28 pour nous de travailler avec diligence avec le Service afin

1 de rebâtir la confiance entre le tribunal et le Service à la
2 suite de la décision de la Cour fédérale.

3 Je voudrais aussi dire que, bon, est-ce que
4 c'était nouveau, qu'on allait toujours s'assurer avec tout
5 mandat que le directeur ait la possibilité avec le ministre
6 si le ministre devait avoir des questions. Alors, dans mon
7 bureau, on pouvait arranger une séance d'information et le
8 directeur pouvait être disponible au ministre s'il y avait
9 des questions à poser.

10 **Me ERIN DANN:** Et dans ce cas-ci, il semble
11 que ce qu'on comprend, c'est que le ministre Blair a pris
12 connaissance du mandat le jour 54. Il l'a révisé pendant
13 quelques heures et il l'a signé le même jour. Cela suggère
14 qu'il n'a pas exigé des séances supplémentaires du directeur.
15 Êtes-vous d'accord?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Il y avait une séance
17 d'information, jour 54, et le ministre a signé le jour-même.

18 **Me ERIN DANN:** Alors, ma question, est-ce
19 qu'il y avait des séances de breffage qui devaient avoir lieu
20 avant jour 54? Vous avez mentionné que, dans certains cas,
21 s'il y avait un nouveau mandat, qu'il faudrait peut-être y
22 avoir des séances supplémentaires. Alors, c'est ce que l'on
23 a entendu, c'est qu'il n'y a pas eu de séance dans ce cas-ci.

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** C'est exact.

25 **Me ERIN DANN:** Alors, on va parler du flux de
26 renseignement par rapport au député Michael Chong.

27 En 2021, en tant que chef de cabinet, si j'ai
28 bien compris, vous n'aviez pas accès à un compte top secret

1 et vous utili... vous étiez en train d'utiliser des documents
2 papiers qui vous étaient envoyés par un agent de liaison.
3 C'est exact?

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** C'est exact.

5 **Me ERIN DANN:** Pendant l'examen à huis clos,
6 vous avez dit qu'il y avait un changement du flux de
7 renseignement entre vous et le ministre à la suite de la
8 COVID. Avant la COVID, les cartables physiques étaient
9 envoyés au bureau du ministre. Est-ce qu'ils étaient fournis
10 directement à vous ou quelqu'un sur votre équipe?

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Normalement à moi-même ou
12 un membre du personnel avec la cote de sécurité appropriée.

13 **Me ERIN DANN:** Alors, après la COVID, vous
14 avez dit que les cartables n'arrivaient plus et n'ont pas
15 repris pendant votre mandat en tant que chef de cabinet.

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** C'est exact. Au début,
17 c'était un cartable physique avec différentes notes de
18 service, et c'était toutes les semaines. Une fois qu'on
19 était en plein milieu de la pandémie, les cartables n'étaient
20 plus produits, n'étaient plus livrés au bureau. Il y avait
21 une continuation de renseignement fourni au bureau, c'était
22 abrégé. Il y avait un plus petit volume qui arrivait et ce
23 n'était plus sur une base hebdomadaire. Et tous ces
24 renseignements étaient toujours envoyés au complet au
25 ministre Blair.

26 **Me ERIN DANN:** Hier, nous avons entendu le
27 témoignage de monsieur Stewart disant que la Sécurité
28 publique continuait de produire des cartables physiques et

1 les envoyait au bureau du ministre pendant la COVID. Est-ce
2 que vous avez une réponse?

3 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Avec tout mes grands
4 respects, ce n'était pas l'expérience de notre bureau.

5 **Me ERIN DANN:** Est-ce possible que vous avez
6 reçu des cartables mais que vous n'étiez pas au courant
7 puisque vous ne vous n'étiez pas au bureau?

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** On m'avisait quand il y
9 avait des documents ou de l'information classifiée qui devait
10 être livrée à moi-même ou le ministre Blair, puisqu'il
11 fallait prendre des arrangements spéciaux pour réviser les
12 documents. On m'a fourni du matériel que j'ai révisé et ce
13 n'était pas dans un cartable ou ce n'était pas dans le même
14 niveau de détail, et il n'y avait pas le même volume qu'avant
15 la pandémie.

16 J'appuyais le ministre Mendicino pendant sa
17 période de transition en tant que ministre de la Sécurité
18 publique à la suite du remaniement du Cabinet en 2021. À ce
19 moment-là, en tant... pendant la transition pour le ministre
20 Mendicino, je lui ai dit que le bureau du ministre recevait
21 un cartable dans le passé, et j'ai recommandé que monsieur
22 Mendicino reprenne la livraison des cartables.

23 **Me ERIN DANN:** On a parlé de renseignements
24 livrés par les services de renseignement par rapport à
25 Michael Chong en mai 2021. Avez-vous reçu ces produits de
26 renseignement? Est-ce que ça faisait partie du matériel que
27 vous avez reçu pendant la période?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je comprends que j'en ai

1 discuté pendant mon témoignage à huis clos.

2 **Me ERIN DANN:** Oui. Paragraphe 47. Vous
3 avez indiqué que vous ne croyez pas avoir reçu ces produits.

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

5 **Me ERIN DANN:** Dans le rapport de l'OSSNR, on
6 indique au paragraphe 103 qu'au moins une pièce de produit de
7 renseignement du Service de renseignement liée au fait que la
8 RPC a ciblé un député avait été envoyée au ministre Blair et
9 que ça faisait partie d'une trousse hebdomadaire en 2021.

10 Quelle est votre réponse à ce rapport dans le
11 rapport de l'OSSNR?

12 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Pouvez-vous afficher
13 cela?

14 **Me ERIN DANN:** Oui.

15 **Mme ZITA ASTRAVAS:** S'il vous plaît.

16 **Me ERIN DANN:** Quelques instants. Je sais
17 qu'on a peu de temps. Un instant, s'il vous plaît, pour
18 terminer.

19 COM364, à la page 35, paragraphe 103 :

20 « Tel que noté, la Sécurité publique
21 a déclaré qu'au moins une pièce de
22 renseignement du Service de
23 renseignement a été envoyée au
24 ministre de la Sécurité publique. Ça
25 faisait probablement partie d'une
26 trousse de lecture hebdomadaire en
27 2021. Cela a été précédé par
28 quelques mois la note de gestion des

1 questions de mai 2021 et l'évaluation
2 du renseignement de juillet 2021. Il
3 n'y a aucune indication que ça a été
4 envoyé au ministre en dépit du fait
5 qu'il était un récipiendaire sur la
6 liste de distribution. » (Tel
7 qu'interprété)

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Tout renseignement
9 destiné pour le ministre Blair était livré au complet. Le
10 Service pourrait déterminer quelle pièce de renseignement
11 devrait être apportée au ministre, et moi, je fournissais ces
12 trousseaux ou je prenais des arrangements afin que le ministre
13 puisse réviser les documents.

14 **Me ERIN DANN:** Ou est-ce que vous avez fait
15 un tri? Ou est-ce que vous avez limité les produits de
16 renseignement qui étaient renvoyés au ministre?

17 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

18 **Me ERIN DANN:** Alors, pour confirmer, votre
19 preuve à huis clos, c'est que vous n'aviez pas reçu la note
20 de mai 2021?

21 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

22 **Me ERIN DANN:** Et on a vu que vous étiez sur
23 la liste de distribution pour cette note. Quand avez-vous
24 pris connaissance de cette note?

25 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai pris connaissance de
26 cette note après avoir quitté la Sécurité publique. J'étais
27 à la Préparation en cas d'urgence et c'était au travers du
28 travail fait par l'ISR.

1 **Me ERIN DANN:** Et vous avez indiqué dans
2 l'entrevue que si vous l'aviez vue, vous auriez eu une
3 réaction forte. Pourquoi?

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Certainement, si un
5 parlementaire était nommé et que le ministre Blair avait été
6 très clair sur des pièces de renseignement ou des inquiétudes
7 par rapport aux parlementaires, il aurait entrepris ou, moi-
8 même, j'aurais demandé au Service qu'est-ce qu'il faisait
9 pour assurer un suivi. Le ministre Blair croyait fermement
10 qu'il fallait protéger les parlementaires. Je vous rappelle
11 de la note dans la lettre qu'il avait écrite à tous les
12 parlementaires par rapport à l'ingérence étrangère. Et ça,
13 ça allait de pair avec son approche pendant tout le moment
14 que j'ai travaillé pour lui.

15 **Me ERIN DANN:** (Non interprété) et que
16 personne n'était en mesure, donc, de déterminer si vous
17 l'aviez reçu, si j'ai bien compris?

18 **Mme ZITA ASTRAVAS:** (Non interprété).

19 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous avez pris
20 d'autres mesures pour vous assurer s'il y avait d'autres
21 renseignements qui vous étaient destinés à vous ou aux
22 ministres qui ne vous ont pas été parvenus?

23 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Grâce au processus, nous
24 avons été mis au courant qu'il y avait en effet d'autres
25 matériels de renseignement qui ne nous sont jamais parvenus.

26 **Me ERIN DANN:** Merci.

27 **COMMISSAIRE HOGUE:** L'avocat pour Michael
28 Chong.

1 --- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me GIB van ERT:

2 **Me GIB van ERT:** Merci, madame Astravas.

3 Avant de poser ma question, j'aimerais
4 mentionner qu'un des sujets que je vais couvrir, c'est le
5 mandat. Mais dès le départ, pour qu'il n'y ait pas
6 d'incertitude, je ne vais pas vous poser de question de
7 confirmer ou infirmer l'identité du sujet de ce mandat.

8 Le Gouvernement du Canada a envoyé une lettre
9 au Commissaire, qui a partagé cette lettre avec les parties,
10 dans laquelle le gouvernement a déjà pris position. Ils
11 n'ont ni confirmé ni infirmé l'identité du sujet du mandat,
12 et que de le faire serait une violation de la sécurité
13 nationale.

14 Donc, je pense que votre avocat vous a déjà
15 mentionné cela. Et donc, sachez que dans mes questions, je
16 ne vais pas vous demander de confirmer ou de dénier
17 l'identité de cette personne mentionnée dans le mandat.

18 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Compris.

19 **Me GIB van ERT:** En ce qui concerne le flux
20 d'information, on dirait qu'il y a une dispute à ce sujet.
21 Je vais demander au registraire d'aller à WIT... il s'agit d'un
22 document, donc WIT158. Et on va aller au paragraphe 47.
23 C'est l'enjeu des classeurs, des cartables, qui avait été
24 mentionné plus tôt.

25 Alors, vous mentionnez ici que lorsque la
26 pandémie a frappé, il y avait un arrêt de l'envoi des
27 cartables. Et le sous-ministre a mentionné qu'il n'était
28 plus possible de fournir des cartables sous ces

1 circonstances. Monsieur Rochon était ici hier avec son
2 collègue et les deux ont réfuté cette déclaration dans son
3 entièreté.

4 Monsieur Stewart s'est vu poser la question,
5 est-ce que... on lui avait demandé, est-ce que les cartables ne
6 pouvaient plus être fournis? Et est-ce qu'il vous l'avait
7 dit? Et il a dit qu'il ne vous avait jamais dit cela.
8 Monsieur Stewart a confirmé que les cartables continuaient
9 d'être produits et continuaient d'être envoyés durant la
10 pandémie au bureau du ministre de la Sécurité publique.

11 Et, bon, ici, je vous donne toutes ces
12 informations pour que vous puissiez répondre. Monsieur
13 Stewart a aussi dit que, dans tous les cas, le ministre avait
14 toujours accès à des... du produit très secret, soit en les
15 faisant imprimer au sein du bureau du SCRS à Toronto, car
16 monsieur Blair était à Toronto pendant la pandémie la
17 majorité du temps, ou monsieur Stewart a aussi dit que
18 c'était possible de faire livrer ces documents classifiés à
19 la maison directement du ministre Blair lorsque c'était
20 nécessaire.

21 Donc, ma question, c'est, est-ce que vous
22 êtes en train de dire que monsieur Stewart et monsieur Rochon
23 ont menti?

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Moi, je peux vous donner
25 mon expérience lorsque j'étais chef de cabinet. Et, comme
26 j'ai témoigné, nous n'avons pas reçu d'information, de
27 renseignement dans des cartables de façon hebdomadaire
28 pendant la pandémie. Il s'agissait de matériel à plus petit

1 volume et ce n'était pas régulier comme livraison.

2 Et lorsque vous dites que le ministre pouvait
3 accéder au matériel de renseignement, il faut savoir que
4 c'est le Service public qui détermine quels sont les
5 documents auxquels le ministre peut accéder. Donc, à moins
6 que la fonction publique ait décidé de fournir ces documents,
7 il n'y a aucune façon pour que le ministre puisse y accéder.
8 Il faudrait que ce soit fourni en format papier et ensuite
9 livré au ministre.

10 Et, en tant que chef de cabinet, j'étais donc
11 dépendante de la fonction publique qui devait me notifier
12 qu'il y avait des documents qui devaient être fournis au
13 ministre, ou que je devais voir moi-même. Et tous les
14 documents que j'ai reçus ont été transmis dans leur entièreté
15 au ministre.

16 **Me GIB van ERT:** Lorsque le sous-ministre
17 vous a dit que ce n'était pas possible de produire ces
18 cartables, ou lorsqu'il vous aurait dit cela, je suis sûr que
19 vous lui auriez dit à ce moment-là que vous aviez besoin du
20 renseignement dans tous les cas, quel aurait été son plan B?

21 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, moi, ce que j'ai
22 compris, c'est que des individus au sein de Sécurité
23 publique, qui étaient responsables de produire ces cartables-
24 là, ont été réaffectés à d'autres lieux pendant la pandémie.
25 Par exemple, des sujets tels que Haïti ou la violence
26 extrémiste, et d'autres sujets importants à traiter à ce
27 moment-là. Donc, moi, je pensais que ces personnes-là
28 avaient été réaffectées. Et, on m'a dit que ce qui était

1 important comme renseignement serait fourni.

2 Comme je l'ai témoigné, nous avons continué
3 de recevoir des renseignements, mais à un volume bien
4 moindre. Et c'était pas de façon régulière. Et tous les
5 documents qui nous ont été fournis pendant cette époque ont
6 été fournis au ministre Blair dans leur entièreté. Et lors
7 de la transition entre le ministre Blair et le ministre
8 Mendicino, j'ai demandé à ce que le ministre Mendicino
9 demande à ce qu'on rétablisse la livraison des cartables.

10 **Me GIB van ERT:** Alors, donc, selon vous, à
11 quoi correspond ce déclin de volume de renseignement? Et
12 quand vous avez constaté cela, est-ce que vous avez alerté de
13 la situation?

14 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui, mon équipe et moi,
15 nous avons mentionné ce déclin du volume de renseignement.
16 Et on nous a répondu que c'était parce que la plupart des
17 agents travaillaient maintenant de la maison et qu'il y avait
18 d'autres contraintes au sein de Sécurité publique. Et je
19 dois dire aussi qu'à cette époque-là, Sécurité publique était
20 également en charge des fermetures de frontières et d'autres
21 enjeux.

22 Donc, nous étions très compréhensifs
23 lorsqu'on nous a dit que les cartables ne pouvaient plus
24 arriver de la même façon qu'avant. Nous étions très
25 compréhensifs et nous dépendions donc du directeur du SCRS et
26 de la fonction publique pour nous dire quels étaient les
27 documents que le ministre devait voir.

28 **Me GIB van ERT:** Voici un autre élément, en

1 fait, qui me semble impossible dans cette histoire de
2 cartables. Même si le sous-ministre vous avait dit cela - et
3 d'ailleurs, il dit qu'il ne vous l'a pas dit - s'il vous
4 avait dit que les cartables ne pouvaient plus arriver de la
5 même façon, s'il vous avait dit on peut plus faire les
6 cartables, mais le ministre de la Sécurité publique doit
7 encore avoir accès au renseignement très secret, il vous
8 aurait certainement fourni une alternative? Mais on dirait
9 que le sous-ministre n'a fourni aucun plan B, aucune
10 alternative. Et c'est pour ça que je ne crois pas à cette
11 histoire.

12 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme je vous l'ai dit,
13 et comme j'ai témoigné, il y avait encore des matériels de
14 renseignement qui étaient fournis au ministre. Et je
15 respecte énormément le sous-ministre, mais il se trompe.

16 **Me GIB van ERT:** Le ministre Blair dit qu'il
17 n'était pas au courant des préoccupations que le Service
18 essayait en fait de mentionner. Des préoccupations
19 concernant le ciblage de monsieur Chong et de sa famille, et
20 également de Kenny Chiu.
21 Le ministre Blair a déjà mentionné, au printemps... il avait
22 déjà témoigné, et il va également le mentionner vendredi. Il
23 dit qu'il n'avait pas vu ces renseignements, qu'il n'a pas
24 reçu ce matériel de renseignement. Les preuves de monsieur
25 Stewart montrent également que tous ces produits de
26 renseignement étaient disponibles, étaient à votre
27 disposition, que ce soit à travers les cartables ou d'autres
28 processus. Et ce que vous dites, c'est que ce n'est pas

1 vrai?

2 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai aucun mécanisme
3 de trouver des produits de renseignement qui ne m'ont pas été
4 envoyés. Lorsqu'on m'indiquait que des documents étaient
5 disponibles pour ma révision, dans ce cas-là, nous prenions
6 des engagements pour faire parvenir ces informations au
7 ministre Blair.

8 Nous en avons parlé avec le RSI dans le cadre
9 du flux d'information. Comme je l'ai déjà témoigné, tous les
10 documents de renseignement qui m'ont été fournis ont
11 également été fournis au ministre Blair.

12 **Me GIB van ERT:** Donc, vous êtes en train de
13 rejeter la faute sur la fonction publique et les autres
14 parties prenantes? Parce que, ce que vous dites, c'est que
15 lorsque le SCRS vous envoie des documents, ça arrive à
16 Sécurité publique, et si on ne vous l'envoie pas, vous ne les
17 voyez pas, c'est ça?

18 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme j'ai témoigné, je
19 suis dépendante de la fonction publique qui doivent me faire
20 parvenir des copies papier. Et si je ne reçois pas de
21 papiers qui doivent être partagés, je ne peux pas le faire.

22 **Me GIB van ERT:** Donc, vous êtes en train de
23 dire que la fonction publique ne l'a pas fait?

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** On ne me les a jamais
25 fournis.

26 **Me GIB van ERT:** Donc, on ne vous a pas
27 fourni ces documents?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Pas pendant la période en

1 question.

2 **Me GIB van ERT:** Passons donc maintenant au
3 mandat. C'est un autre document qui vous a été envoyé à
4 vous, mais dont le ministre Blair n'a pas connaissance
5 pendant un long moment. Nous avons le ministre Blair ici en
6 avril, et il a dit qu'il avait signé ce mandat le 11 avril,
7 quelques heures après l'avoir vu. Et donc, maintenant, nous
8 allons passer au paragraphe 16 du document.

9 Donc, six lignes en bas du paragraphe 16. Il
10 est écrit que :

11 « Vous dites que le directeur et le
12 ministre ont discuté des enjeux liés
13 au mandat plusieurs fois avant de
14 recevoir la demande de mandat. »
15 (Tel qu'interprété)

16 Est-ce que vous voulez dire avant que ce soit
17 soumis à Sécurité publique?

18 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

19 **Me GIB van ERT:** Est-ce que vous pouvez donc
20 élaborer?

21 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui. Cet enjeu a été
22 discuté en dehors du contexte de la demande de mandat.

23 **Me GIB van ERT:** Je vois. Donc, le directeur
24 et le ministre ont mentionné des enjeux reliés au mandat sans
25 qu'il s'agisse directement du mandat, c'est cela?

26 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Il y avait des enjeux qui
27 étaient reliés à ce sujet-là. Il y avait des enjeux liés, en
28 fait, à des enjeux similaires que ceux qui se trouvent dans

1 le mandat. Et j'ai parlé de cela dans l'audience à huis
2 clos.

3 **Me GIB van ERT:** Je comprends, mais moi, je
4 n'en ai pas entendu parler. Mais donc, il y avait des enjeux
5 qui ont été mentionnés entre le directeur et le ministre.
6 Moi, en fait, ici, j'essaie juste de bien comprendre.

7 En fait, le directeur et le ministre ne
8 parlaient pas du mandat directement avant la demande de
9 mandat, c'est bien ça? C'est bien ce qu'il nous a dit le 10
10 avril.

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Des enjeux similaires à
12 ceux du mandat ont été mentionnés, et j'en ai parlé à la
13 Commission à huis clos.

14 **Me GIB van ERT:** Mais le mandat en lui-même
15 n'a pas été mentionné avant le jour 54, c'est cela?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme j'ai témoigné, on a
17 parlé d'enjeux reliés au mandat. Et entre le jour 13 et 54,
18 il y a eu des discussions.

19 **Me GIB van ERT:** Avec le ministre?

20 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai mentionné qu'il y
21 avait un document destiné au ministre, mais nous n'avons pas
22 parlé du sujet.

23 **Me GIB van ERT:** Est-ce qu'avant le jour 54,
24 vous avez dit au ministre qu'il y avait un mandat?

25 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai mentionné cela à
26 huis clos.

27 **Me GIB van ERT:** Mais vous devez me répondre
28 maintenant.

1 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Quelle est votre
2 question?

3 **Me GIB van ERT:** Est-ce qu'avant le jour 54,
4 vous avez dit au ministre qui était l'identité du sujet du
5 mandat?

6 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Nous étions dans une
7 situation non sécurisée. Et donc, je n'ai pas pu parlé du
8 sujet du mandat dans un contexte non-sécurisé.

9 **Me GIB van ERT:** Est-ce que vous avez parlé
10 au ministre avant le jour 54?

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Il y avait, comme vous le
12 voyez dans ma déclaration, une connaissance de certaines
13 choses autour de ce mandat. Il y avait des discussions entre
14 le directeur et le ministre. Mais, la première fois que le
15 ministre a vu le mandat, c'était le jour 54.

16 **Me GIB van ERT:** Oui, je comprends qu'il l'a
17 vu le jour 54. Cette question est importante parce que ça a
18 à voir avec la crédibilité de monsieur Blair. Il a dit qu'il
19 n'avait pas vu le mandat. Alors, bon, je vais vous montrer
20 ceci et ça va peut-être préciser ma question. Alors, WIT156.
21 Monsieur Blair. Paragraphe 11.

22 « Monsieur Blair a témoigné qu'il a
23 pris connaissance de la demande de
24 mandat à la date qu'il l'a signée.
25 Il ne savait pas que ça avait été
26 reçu par son bureau avant la date.
27 Il n'était pas conscient... ne savait
28 pas à quelle date son bureau l'avait

1 reçu et personne ne lui avait montré
2 ces documents. » (Tel qu'interprété)

3 Alors, peut-être que j'ai mal compris, mais
4 il me semble que ce qu'il est en train de dire, c'est que la
5 première fois qu'il a pris connaissance du mandat - et je
6 crois que c'est la première fois qu'il a pris connaissance du
7 sujet - c'était le jour 54.

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme je l'ai dit, il y
9 aurait eu une sensi... connaissance d'en mandat entre le jour
10 13 et 54, mais la première fois qu'il a vu le document, c'est
11 exact, son document est... sa... c'est exact.

12 **Me GIB van ERT:** Quand vous parlez du bureau,
13 le ministre est dans le bureau?

14 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

15 **Me GIB van ERT:** Alors, ce que vous êtes en
16 train de dire à la Commission, c'est que le ministre, en
17 fait, savait avant le jour 54 qu'il y avait un mandat qui
18 arrivait ou qu'il y avait un mandat qui est en train d'être
19 préparé par rapport à ce sujet?

20 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Il était conscient du
21 fait qu'il y avait un mandat qui s'en venait.

22 **Me GIB van ERT:** Par rapport à ce sujet?

23 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Il était conscient d'un
24 mandat, mais je n'ai pas un souvenir précis à savoir si le
25 nom faisait partie de...

26 **Me GIB van ERT:** Vous ne vous rappelez pas
27 s'il savait qui était la cible?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme j'ai déjà dit dans

1 mon résumé, c'est quelque chose... bon, j'en ai parlé assez
2 longuement à huis clos.

3 **Me BARNEY BRUCKER:** Monsieur Blair vient
4 vendredi et vous pouvez lui demander plutôt que de poser la
5 question à madame.

6 **Me GIB van ERT:** Oui, mais je voudrais savoir
7 quel est son témoignage à elle. Mais maintenant, je vais
8 passer à autre chose.

9 Vous avez témoigné que vous n'avez pas dit à
10 qui que ce soit au Bureau du Premier ministre par rapport aux
11 cibles... ou, la personne ciblée par le mandat?

12 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Exact.

13 **Me GIB van ERT:** Vous n'avez dit à personne
14 au Bureau du Premier ministre?

15 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non, je ne l'ai pas dit à
16 personne.

17 **Me GIB van ERT:** N'aviez-vous pas
18 l'obligation d'informer le Bureau du Premier ministre de ce
19 mandat, étant donné la nature du mandat?

20 **Mme ZITA ASTRAVAS:** C'est une question qui
21 relève du Service. Comme vous pouvez comprendre, les cotes
22 de sécurité nécessaires pour ce mandat sont limitées, ou tout
23 mandat sont limitées; c'est très, très sensible comme
24 renseignement. En tant que chef de cabinet, je prenais mes
25 responsabilités quant au matériel classifié et précisément
26 très sensible au sérieux. Et ces discussions ont eu lieu
27 uniquement avec les gens qui avaient la cote de sécurité
28 nécessaire. Mon bureau, le Service et la Sécurité publique.

1 **Me GIB van ERT:** Le Premier ministre peut
2 voir tout document, n'est-ce pas?

3 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Ça, ça serait une
4 décision à être prise par le directeur du Service.

5 **Me GIB van ERT:** Non. Le Premier ministre a
6 une pleine autorité de voir tout ce qu'il veut voir. Vous ne
7 saviez pas ça, madame Astravas?

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je dirais que la
9 classification de ce document, c'était très sensible, et ce
10 n'était pas ma responsabilité de partager de l'information à
11 des personnes... avec des personnes qui n'avaient pas la cote
12 de sécurité appropriée.

13 **Me GIB van ERT:** Est-ce que c'est... est-ce que
14 vous croyez que c'était tellement classifié que le Premier
15 ministre lui-même ne devait pas en prendre connaissance?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non, je ne suis pas
17 d'accord avec la prémisse de votre question. Ce que j'aurais
18 à dire, c'est que j'ai pris mes responsabilités en vertu de
19 la *Loi* très au sérieux et que j'en parlais uniquement avec
20 les gens avec une cote de sécurité appropriée par le Service
21 ou par rapport à tout mandat. Et ça serait... il incomberait
22 au directeur de discuter de cette information hautement
23 classifiée avec les personnes appropriées.

24 **Me GIB van ERT:** Est-ce que le directeur en a
25 parlé avec quelqu'un au Bureau du Premier ministre?

26 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je ne me rappelle pas des
27 discussions que le directeur a eues à la suite de
28 l'approbation du mandat. Certainement...

1 **Me GIB van ERT:** Avant l'approbation, pas
2 après?

3 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Est-ce que, moi, j'ai
4 partagé?

5 **Me GIB van ERT:** Non. Est-ce que vous savez
6 si le SCRS a avisé le Bureau du Premier ministre de ce
7 mandat?

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai pas de
9 connaissance de ça.

10 **Me GIB van ERT:** Je crois que moi et d'autres
11 trouveraient ça étonnant de vous entendre dire que vous
12 n'avez pas informé le Bureau du Premier ministre. C'est
13 parce que ce mandat était remarquable. C'était clairement un
14 mandat qui faisait... bon, qui portait sur l'ingérence
15 étrangère du RPC. Ça, c'est extraordinaire.

16 Et n'oubliez pas ce qui se passait en 2021,
17 la Chambre des communes venait d'adopter la motion sur le
18 génocide des Ouïghours. Monsieur Vigneault avait avisé le
19 pays à la menace à nos institutions démocratiques posée par
20 l'ingérence étrangère. Alors, on parlait du SCRS qui
21 essayait d'attirer l'attention du Bureau du Premier ministre
22 et toutes sortes de personnes par rapport au ciblage. Et, à
23 ce moment-là, il y avait la détention des deux Michaels par
24 la RPC.

25 Alors, étant donné le contexte, ce mandat
26 arrive à votre bureau. Et vous dites que vous n'avez pas
27 parlé au Bureau du Premier ministre de l'arrivée du mandat.
28 Et ça m'étonne.

1 **Me BARNEY BRUCKER:** Bon, il me semble que
2 vous avez dit que vous n'alliez pas parler du mandat. Et on
3 vient d'entendre tout un exposé à savoir ce que, supposément,
4 le mandat dit. Alors, il semble y avoir un conflit entre le
5 préambule et la question.

6 **Me GIB van ERT:** Je ne crois pas que j'ai
7 parlé du mandat, mais bon, je vais passer à autre chose.

8 Quand j'ai fait le contre-interrogatoire de
9 madame Tessier, je lui ai posé la question à savoir si elle
10 vous avait dit que vous ne devriez pas parler à qui que ce
11 soit à l'extérieur du bureau du ministre par rapport au
12 mandat. Et elle a dit non. Elle a dit qu'elle ne ferait pas
13 ça, parce que ce n'était pas à elle de vous dire comment
14 faire votre boulot. C'est une paraphrase.

15 Et elle m'a aussi dit qu'elle avait fait
16 appel à vous avant le jour 0 pour vous dire que le mandat
17 s'en venait. Et elle a aussi dit qu'elle vous avait dit qui
18 était le sujet du mandat. Est-ce que vous vous rappelez de
19 ça? Êtes-vous d'accord que ça s'est produit de cette façon?

20 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai discuté avec la
21 Commission à huis clos sur plusieurs de ces questions.
22 Cependant, je dirais que la culture au sein de mon bureau et
23 la culture avec la relation que j'avais quand il s'agissait
24 de renseignements avec le directeur Vigneault, c'était sur
25 une question de besoin de savoir.

26 Une des questions que je posais... j'aurais
27 posées à monsieur Vigneault, c'est avec qui puis-je parler de
28 cela quand il s'agit de renseignement, parce que, évidemment,

1 différentes personnes sont endoctrinées dans différents
2 programmes et je ne voudrais pas, par inadvertance, divulguer
3 un renseignement à quelqu'un de façon inappropriée.

4 C'était une discussion que David et moi-même,
5 on avait eue au début. Et c'était quelque chose même dans
6 mon rôle précédent, la culture de, bon, selon le besoin de
7 savoir, c'était compris, c'était respecté et j'assumais cette
8 responsabilité. Je prenais ça au sérieux. Et toute
9 discussion entreprise sur des questions liées au
10 renseignement serait à la discrétion du directeur Vigneault.

11 **Me GIB van ERT:** Acceptez-vous la preuve de
12 madame Tessier qu'elle vous a avisé avant d'envoyer le mandat
13 qui s'en venait et ça portait sur qui?

14 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je crois que j'ai discuté
15 à huis clos et je ne peux pas en parler dans ce forum.

16 **Me GIB van ERT:** Madame Tessier n'avait
17 aucune inquiétude. On ne s'est pas objecté. Alors, peut-
18 être qu'il y a une objection en matière de sécurité
19 nationale.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Si elle pense qu'en
21 fournissant la réponse, elle va violer ses obligations, moi
22 je crois qu'elle a le droit d'en parler... elle a le droit de
23 ne pas répondre.

24 **Me GIB van ERT:** Alors, je ne vois pas dans
25 vos déclarations de témoins une explication à savoir pourquoi
26 ça a pris 54 jours. Je ne vois pas d'explication. Il y a
27 quelques instants, vous étiez en train de citer différents
28 facteurs, et on sait qu'il y a beaucoup de choses qui se

1 passaient en 2021. Un des facteurs cités, c'est l'obligation
2 de candeur. Moi, je ne vois pas comment cela pourrait
3 possiblement avoir un impact.

4 Alors, je soumets que la raison pour le
5 retard, c'était tout simplement ceci. En regardant le mandat
6 et la liste, vous avez vu que c'était... ça portait sur les
7 opérations de votre parti et votre gouvernement. Et, après
8 avoir vu à quel point ce mandat mettrait le Service de
9 renseignement dans les affaires de votre parti et votre
10 gouvernement, vous ne voulez pas que ça aille de l'avant et
11 vous vouliez ralentir le processus.

12 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je ne peux pas parler
13 d'un mandat en particulier, mais je peux vous dire que vos
14 hypothèses sont catégoriquement fausses.

15 **Me GIB van ERT:** Le mandat portait sur des
16 membres haut placés de votre parti et aussi des personnes que
17 vous aviez connues pendant des années. Et c'est pour ça que
18 vous ne vouliez pas que ça aille d'avant.

19 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Encore une fois, c'est
20 faux. Et je tiens à vous rappeler que le ministre Blair a
21 approuvé tous les mandats qui ont été placés devant lui.

22 **Me GIB van ERT:** Oui, il l'a approuvé. Il
23 l'a approuvé trois heures après l'avoir reçu, mais il n'a pas
24 reçu pendant 54 jours. Et ça, c'est à cause de vous.

25 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je crois que votre
26 accusation est fausse.

27 **Me GIB van ERT:** Alors, c'est quoi
28 l'explication pour le retard?

1 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai déjà répondu.

2 **Me GIB van ERT:** Merci, ce sont toutes mes
3 questions.

4 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci.

5 Ensuite, avocat pour Jenny Kwan.

6 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me SUJIT CHOUDHRY:**

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci.

8 Madame Astravas, bonjour. Je suis l'avocate
9 pour Jenny Kwan. Alors, je voudrais procéder de façon
10 chronologique. Alors, je vais commencer avec la question de
11 la discussion en avance. Je sais que vous avez refusé de
12 répondre, mais il y a quand même une question que je voudrais
13 inscrire au dossier sans répéter les mêmes choses signalées
14 par mon collègue.

15 Je crois qu'on vous a posé la question et
16 vous avez répondu qu'après l'arrivée de la demande de mandat
17 au bureau du ministre, vous n'avez rien dit.

18 Vous n'avez pas parlé avec qui que ce soit au
19 Bureau du Premier ministre. Mais ma question est légèrement
20 différente. Il y a quand même un écart entre cette première
21 réunion et l'arrivée de la demande au bureau du ministre.
22 Après la réunion, et avant l'arrivée du mandat, avez-vous eu
23 des discussions avec qui que ce soit au Bureau du Premier
24 ministre par rapport au mandat?

25 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous en avez
27 parlé en dehors du gouvernement à propos de ce mandat?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais revenir au
2 breffage initial qui a eu lieu environ 13 jours après.

3 **COMMISSAIRE HOGUE:** Pourrait-on avoir
4 l'échéancier ici?

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Bonne idée. Je n'ai pas
6 le document, c'était le document de Madame Dann. Elle avait
7 ce document sur l'échéancier.

8 **Me ERIN DANN:** Alors, c'est COM615.

9 **COMMISSAIRE HOGUE:** Je pense que ça va être
10 utile.

11 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci, Madame la
12 Commissaire.

13 Alors, Madame Astravas, est-ce que vous voyez
14 bien?

15 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** J'aimerais parler un peu,
17 donc, de la chronologie. En ce qui a trait au breffage
18 initial, vos preuves dans le paragraphe 20 de WIT185 [sic],
19 vous dites dans ce document que vous avez revu toutes les
20 demandes de mandat pour vous assurer que vous êtes au courant
21 de ce que signe le ministre et pour vous assurer que toutes
22 les procédures administratives ont été complétées. Vous avez
23 aussi posé des questions pour mieux comprendre les
24 informations, mais vous comprenez que tout ce qui était
25 opérationnel est lié au service. C'est cela?

26 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui. Il s'agissait de
27 breffages informatifs et non pas opérationnels.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, lorsque le

1 ministre Blair va témoigner cette semaine, je dirais que tout
2 ce qui est d'ordre juridique relève de la Cour fédérale,
3 n'est-ce pas?

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui. C'est la Cour
5 fédérale qui détermine est-ce que le seuil a été respecté ou
6 non.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais lorsque vous avez
8 posé des questions sur le seuil juridique, est-ce qu'il ne
9 vous aurait pas dit, c'est une question de la Cour fédérale,
10 ce n'est pas au personnel de poser cette question?

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Mais en fait, ces
12 questions que je posais visaient en fait à obtenir des
13 informations pour mieux comprendre. Je ne remettais pas en
14 question ce qui a été élaboré dans le mandat.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Donc, vos questions
16 n'étaient pas substantielles?

17 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Il s'agissant de
18 questions pour m'informer. Il ne s'agissait pas de questions
19 pour savoir qu'est-ce qui était pertinent dans le document.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais Madame Astravas, ce
21 type de question-là et ces questions-là ont été relevées par
22 un courriel du SCRS. D'ailleurs, dans ce courriel, il y
23 avait des préoccupations que le mandat ne serait pas
24 approuvé. Et donc, est-ce qu'il s'agissait de questions
25 substantielles?

26 **Mme ZITA ASTRAVAS:** À aucun moment j'ai
27 indiqué que le mandat risquait de ne pas être approuvé. Je
28 sais que tout le monde dans le service travaille dur pour que

1 le Canada soit en sécurité. Et mon travail, ce n'est pas de
2 remettre en question les mérites de leurs arguments. Je
3 voulais simplement comprendre un aspect opérationnel du
4 mandat.

5 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais vous êtes d'accord
6 que c'est possible de poser des questions sans déclarer que
7 le ministre allait pas approuver?

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai jamais dit cela.

9 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je n'ai pas dit que c'est
10 ce que vous aviez dit. Est-ce que c'est possible de poser
11 des questions profondes et substantielles sans qu'il y ait
12 une idée selon laquelle le ministre n'allait pas approuver?

13 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Pouvez-vous reposer la
14 question? Excusez-moi.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je vais essayer de
16 reformuler. Est-ce que c'est possible que vos questions
17 concernant le seuil juridique étaient perçues par le Service
18 comme étant un danger pour l'approbation du mandat?

19 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Moi, je peux simplement
20 vous communiquer mon intention. Moi, je voulais m'informer.
21 Ces questions visaient à m'informer. S'il y avait des
22 préoccupations concernant les questions que je posais, je
23 suis sûre qu'on me l'aurait dit. Le directeur ou les hauts
24 fonctionnaires du Service me l'auraient dit. Et rien de la
25 sorte m'a été communiqué.

26 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Passons maintenant à la
27 liste Vanweenen, qui ne se trouve pas ici dans la
28 chronologie. Mais vous avez dit que c'était entre le jour 4

1 et le jour 13, c'est ça? Ou plutôt le jour 13 et le jour 54?
2 Vous avez demandé ce breffage, n'est-ce pas?

3 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui. Je voulais savoir
4 c'était quoi une liste Vanweenen, parce que je n'en avais
5 jamais vu.

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Vous ne connaissiez pas?

7 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non, je n'étais pas
8 familière avec ce type de liste. Et j'ai donc demandé un
9 breffage pour que je puisse avoir de l'information pour
10 savoir ce que c'est une liste Vanweenen.

11 L'objectif pour moi était de comprendre en
12 quoi cette liste était pertinente pour un mandat, mais
13 l'objectif n'était pas de cibler des individus sur la liste.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous avez vu
15 un mandat avant celui-là?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai pas la liste de
17 mandats qui ont été approuvés pendant ce temps-là.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que c'était le
19 tout premier mandat que vous avez vu dans le cadre de votre
20 profession?

21 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais les autres mandats
23 avaient pas de liste Vanweenen?

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je présume que non.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et pourtant, c'est peu
26 probable. Cela fait partie de la nature d'un mandat. Un
27 mandat vient capter les discussions entre les sujets du
28 mandat.

1 Donc, je pense que si vous avez vu des
2 mandats au préalable, vous avez déjà vu des listes Vanweenen.

3 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme je l'ai témoigné,
4 lorsqu'il y a de nouveaux mandats qui arrivent dans notre
5 bureau, nous déclenchons un breffage pour mon bureau. Et
6 j'avais des questions sur la liste Vanweenen.

7 **Me SUJIT CHOUDHRY:** C'était pas ma question.
8 Ma question, c'est que vous avez déjà vu d'autres mandats.
9 Et des listes comme celle-ci sont attachées à d'autres
10 mandats. Pourquoi ce mandat-ci, vous avez posé des questions
11 sur la liste?

12 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme je l'ai témoigné,
13 j'ai posé des questions sur la liste Vanweenen à ce moment-
14 là.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais pour ce mandat-là?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai demandé un breffage
17 pour la liste Vanweenen à ce moment-là.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Pour ce mandat?

19 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Est-ce que vous avez
21 reconnu des noms sur la liste?

22 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je ne peux pas discuter
23 des contenus de la liste Vanweenen ou du mandat. Et j'ai
24 déjà mentionné cela à la Commission.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Vous vouliez aussi savoir
26 quelles allaient être les répercussions sur les individus
27 présents dans la liste, est-ce que c'est correct?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Pouvez-vous détailler?

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Je pense que WIT185,
2 paragraphe 29, vous montrera la référence. Et je m'excuse si
3 ce n'est pas la bonne référence.

4 Alors, au paragraphe 30, cinq lignes plus
5 bas, le breffage, vous êtes informé, Madame Astravas, de ce
6 que c'est la liste Vanweenen. Et donc... et vous étiez
7 intéressée par les répercussions sur les individus listés.

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'avais des questions sur
9 ce qu'était cette liste et je voulais savoir comment était
10 traitée cette liste. Il n'y avait pas de questions
11 concernant les individus sur la liste ou dans le mandat. Il
12 s'agit d'un document opérationnel qui provient du Service, et
13 ce n'est pas de notre ressort de fournir des réflexions
14 opérationnelles.

15 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Oui, mais je veux revenir
16 à la phrase. Vous étiez intéressée par ce qu'était cette
17 liste, comment cette liste a été établie et quelles étaient
18 les répercussions du mandat sur les individus listés. Là, il
19 s'agit bien de votre preuve, n'est-ce pas? C'est votre
20 preuve?

21 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui, c'est ce que dit ce
22 paragraphe. C'est ma preuve, mais je pense qu'il faut le
23 lire d'une façon différente. Moi, je voulais savoir ce que
24 c'était la liste Vanweenen, et je voulais savoir les
25 répercussions dans leur ensemble, pas sur les individus.

26 **Me BARNEY BRUCKER:** Soyons clairs, il s'agit
27 ici d'un résumé de ce qui peut être dit publiquement.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Avançons. Maintenant,

1 j'aimerais savoir pourquoi est-ce que ce mandat-là, ça a pris
2 54 jours? On a vu qu'il y en a, c'est en moyenne 3 à 10
3 jours pour que ce soit approuvé. Maintenant, passons à
4 WIT157, au paragraphe 33. Oui.

5 Donc ici, ça dit que :

6 « Dans l'intervalle, madame Astravas
7 a parlé avec le directeur et elle
8 pense qu'elle attendait des réponses
9 de la part du SCRS concernant
10 certains enjeux qui avaient été
11 mentionnés lors du breffage
12 initial. » (Tel qu'interprété)

13 Maintenant, passons à WIT158.

14 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Laissez-moi le temps de
15 lire ce paragraphe.

16 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Passons maintenant à
17 WIT158, au paragraphe 25. Regardez la troisième ligne :

18 « Si elle a besoin d'information afin
19 d'avancer avec une demande ou pour
20 prendre des actions, elle le disait
21 spécifiquement au directeur. Et cela
22 ne s'est pas produit. » (Tel
23 qu'interprété)

24 Donc, ici, j'ai l'impression que c'est
25 contradictoire. Dans WIT157, vous dites qu'il y avait un
26 délai parce que vous aviez des questions. Mais ici, dans
27 WIT158, votre preuve mentionne que vous n'aviez pas de
28 questions. Et je dois dire que le directeur Vigneault et

1 madame Tessier ont témoigné ici et ont dit que vous ne
2 n'aviez pas de questions et qu'il n'y avait pas d'aller-
3 retour après le breffage initial.

4 Donc, il y avait-il des questions ou non?

5 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme je l'ai dit, j'ai
6 parlé à la Commission à huis clos, et comme je l'ai témoigné,
7 nous avons toujours mis en place un breffage informatif
8 concernant les nouveaux mandats qui arrivaient à mon bureau.
9 Et comme vous l'avez dit, j'ai posé des questions sur ce
10 qu'était une liste Vanweenen. Et je dois aussi dire que lors
11 des témoignages, madame Tessier et monsieur Vigneault ont
12 indiqué qu'ils n'ont pas mentionné de préoccupations
13 concernant le délai.

14 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais ça, c'est pas ma
15 question. Moi, j'essaie de comprendre votre explication liée
16 au délai. Et vous avez mentionné que c'était peut-être parce
17 qu'il y avait besoin de questions de suivi. C'est ce que
18 vous avez dit dans le WIT157. Mais dans le WIT158, vous
19 dites qu'il n'y avait pas de questions.

20 **COMMISSAIRE HOGUE:** Alors, ce n'est pas juste
21 pour le témoin, ce qui n'est pas ce qui est dit dans WIT158.

22 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais vous dites qu'il n'y
23 a... cela n'a pas eu lieu dans ce cas-ci. C'est écrit dans
24 WIT158.

25 **Me BARNEY BRUCKER:** Excusez-moi, vous ne
26 pouvez pas lire le paragraphe 25 sans lire le paragraphe 24,
27 qui parle d'un autre breffage.

28 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Peut-on remonter dans le

1 document?

2 Alors, donc là, il s'agit questions que vous
3 avez posées lors du breffage, c'est cela?

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Est-ce qu'on parle du
5 paragraphe 24?

6 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Ici, il s'agit de
7 questions dans le paragraphe 24 qui ont été posées lors du
8 breffage initial. Je lis ici :

9 « Elle a mentionné que les questions
10 qu'elle a posées étaient typiques
11 lorsqu'il y avait une demande de
12 mandat. » (Tel qu'interprété)

13 Mais ici, on ne dit pas qu'après le breffage
14 initial, il y avait des allers-retours pour poser d'autres
15 questions.

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je suis en train de lire
17 le paragraphe 24. Et il est fait mention que j'ai posé des
18 questions concernant le breffage. Et comme vous voyez au
19 paragraphe 24, j'avais aussi une conversation séparée
20 concernant la liste Vanweenen.

21 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, Madame Astravas,
22 dans le paragraphe 24, je ne vois aucune preuve concernant
23 des questions qui ont lieu après le breffage initial. Et
24 ici, il y a rien qui suggère qu'il y avait des allers-retours
25 en dehors de la liste Vanweenen et qui pourrait expliquer le
26 délai.

27 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai répondu à beaucoup
28 de ces questions à huis clos.

1 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Passons à une autre
2 explication que vous nous avez donnée concernant le délai
3 éventuel. Vous avez mentionné qu'il s'agissait d'une période
4 très chargée pour la Sécurité publique. Comme madame Dann
5 l'a mentionné, en ce qui a trait à ce mandat, il y avait une
6 anticipation selon laquelle le ministre Blair allait donc
7 traiter d'autres mandats. Et deux mandats sont arrivés et
8 ont été approuvés en 7 à 8 jours. Donc, ce mandat-ci se
9 démarque, car le délai était beaucoup plus lent comparé aux
10 autres mandats. Et votre réponse à madame Dann, c'était que
11 le directeur ne l'avait pas mentionné comme étant une
12 priorité et aussi les autres étaient peut-être des
13 renouvellements.

14 Et donc, deux questions de suivi ici. Est-ce
15 que le directeur avait dit que ces deux autres mandats
16 étaient prioritaires?

17 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je ne me rappelle pas.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, vous ne savez pas?

19 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je ne me rappelle pas.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Et vous avez aussi dit
21 qu'il pourrait... que peut-être qu'il s'agissait de
22 renouvellement. Est-ce que vous savez avec certitude?

23 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non, pas avec certitude.
24 On a demandé à madame Dann pour des précisions.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, le directeur n'a
26 pas... bon, vous ne savez pas quel genre de mandat il
27 s'agissait?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai pas... ou, je ne

1 suis pas capable de discuter de l'information à savoir quel
2 mandat avançait à ce moment-là, en plus de d'autres mandats.
3 Comme je l'ai témoigné, quand il s'agit de renouvellements, ça
4 avance plus rapidement, surtout quand il s'agit de
5 renouvellements approuvés par le ministre Blair. Et s'ils
6 étaient nouveaux, des nouveaux mandats, eh bien, il faudrait
7 mettre de côté du temps pour une réunion avec le ministre, et
8 le directeur serait disponible et pourrait rencontrer le
9 ministre.

10 Ma relation avec le directeur était quand
11 même assez solide. Alors, quand le directeur disait qu'il
12 avait besoin de temps avec le ministre, on arrangeait ça
13 rapidement de mon bureau au nom du ministre. Et on
14 travaillait avec le directeur sur des priorités, sur des
15 questions qui exigeaient l'attention du ministre dès que le
16 directeur avait indiqué que ça pourrait se retrouver au
17 programme, on prévoyait une réunion.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, j'ai peu de temps,
19 alors je voudrais changer de sujet. Vous avez dit que vous
20 ne pouviez pas discuter de la substance du mandat avec le
21 ministre à cause des limites imposées par de la communication
22 non classifiée et que vous ne pouviez pas en parler au
23 téléphone.

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

25 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors, le directeur
26 Stewart... ou, le sous-ministre Stewart plutôt, a dit que ça ne
27 prenait jamais plus de deux ou trois semaines même pendant la
28 COVID pour que le ministre Blair puisse agir à Toronto.

1 Alors, il y avait une période ici de 54 jours pendant
2 laquelle le mandat se retrouvait au ministère. Alors,
3 pourquoi n'avez-vous pas essayé de prévoir une réunion avec
4 le ministre?

5 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, comme je l'ai dit,
6 il y a eu plusieurs possibilités où le directeur, le sous-
7 ministre et le ministre discutaient de questions liées au
8 Service de renseignement dans un espace classifié. Alors,
9 moi, j'ai fourni plusieurs exemples de ce genre de réunion,
10 et le directeur, en aucun moment, ou le directeur adjoint,
11 ont soulevé ça comme une priorité.

12 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Mais la raison, c'est
13 pourquoi vous ne l'avez pas fait. Au paragraphe 32, WIT158,
14 vous dites que votre :

15 « ... pratique était d'aviser le
16 ministre qu'il avait besoin de se
17 rendre à un SCIF ou à une réunion
18 spéciale. » (Tel qu'interprété)

19 Alors, pourquoi vous n'avez pas suivi votre
20 pratique normale? C'est au paragraphe 32.

21 Alors, je sais que j'ai peu de temps, mais
22 c'est un point important.

23 Paragraphe 32, que vous avez confirmé que le
24 ministre :

25 « ... avait compris qu'il fallait
26 l'approbation. » (Tel qu'interprété)

27 Vous avez aussi dit ailleurs qu'il fallait
28 traiter de ça rapidement. Et vous dites que votre :

1 « ... pratique, quand un mandat était
2 envoyé, était d'aviser au ministre
3 qu'il devait se rendre à un SCIF. »

4 (Tel qu'interprété)

5 Alors, votre réponse, c'est que le directeur
6 n'a pas soulevé cette question avec le ministre ou que le
7 sous-ministre n'a pas soulevé, mais ma question est la
8 suivante. Pourquoi vous n'avez pas soulevé ça avec le
9 ministre en établissant le SCIF ou même en tant que chef de
10 cabinet?

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai témoigné que le
12 directeur et le sous-ministre et le ministre s'étaient
13 retrouvés dans des discussions classifiées à plusieurs
14 reprises pendant cette période de temps en traitant de
15 questions différentes. Et je vous renvoie à un témoignage du
16 sous-ministre et du directeur Vigneault, ils n'ont pas
17 exprimé des inquiétudes par rapport au calendrier.

18 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Puis-je avoir un suivi?

19 **COMMISSAIRE HOGUE:** Oui.

20 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Alors le sous-ministre
21 Stewart a témoigné hier sur deux points. Il a dit que,
22 premièrement, que le chef de cabinet pouvait signaler une
23 demande de mandat qui devait être signée par le ministre. Et
24 deux, il a dit que le ministre ne saurait pas que le mandat
25 était là pour signature à moins que le chef de cabinet lui
26 dise. Alors, ce n'était pas le travail du sous-ministre,
27 c'était votre travail. C'est pas... c'est à vous. Vous êtes
28 le dernier arrêt du train, n'est-ce pas?

1 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je dirais que... qu'il y a,
2 à plusieurs reprises...

3 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Pourquoi vous ne lui avez
4 pas dit, c'était votre travail, pourquoi vous ne lui avez pas
5 dit?

6 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme j'ai déjà dit dans
7 mon témoignage, entre jour 13 et 54, il y aurait eu
8 connaissance d'un mandat exigeant son attention. Et aussi,
9 je rajouterais que le ministre était en contact avec le sous-
10 ministre et le directeur Vigneault régulièrement. Il n'y a
11 rien qui leur empêchait d'exprimer un désir de priorité.

12 Alors, ils ont témoigné tous les deux qu'ils
13 n'étaient pas inquiets de la période de temps. Ils n'ont pas
14 dit que c'était prioritaire. Dès que le directeur a mis ça
15 au programme, on a prévu un temps avec le ministre et il l'a
16 signé.

17 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Merci, Madame Astravas.
18 Merci.

19 **Me SUJIT CHOUDHRY:** Parti conservateur.

20 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me NOAH LEW:**

21 **Me NOAH LEW:** Merci, Madame la Commissaire.
22 Je suis Noah Lew. Je suis avocat pour le Parti conservateur
23 du Canada.

24 Madame Astravas, l'avocat de la Commission
25 vous a posé des questions quant au rôle que vous avez joué au
26 sein du gouvernement fédéral, mais je voudrais vous parler de
27 votre expérience professionnelle. Vous aviez plusieurs rôles
28 en vertu de l'ancienne Première ministre de l'Ontario,

1 Katherine Wynne, vous étiez directrice des relations
2 médiatiques, correct?

3 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

4 **Me NOAH LEW:** Alors, EOT0000014 soit affiché,
5 s'il vous plaît.

6 **--- PIÈCE No. EOT0000014:**

7 CSIS warned this cabinet minister
8 could be a threat. Ontario disagreed

9 **Me NOAH LEW:** Il s'agit d'un article du
10 *Global and Mail* en date du 16 juin 2015. Aviez-vous des
11 cotes de sécurité secret à ce moment-là?

12 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui, avec la province.
13 Il faudrait demander aux fonctionnaires, mais ce n'était pas
14 top secret, c'était pas du même genre.

15 **Me NOAH LEW:** Merci. Alors, peu importe,
16 vous n'auriez jamais discuté avec un journaliste?

17 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non, jamais.

18 **Me NOAH LEW:** Je voudrais vous poser une
19 question. Apparemment que vous auriez fait une déclaration
20 au *Globe and Mail*, et c'est à la page 5, paragraphe qui
21 commence avec « Through a spokeswoman ». Ça dit ici :

22 « En passant par un porte-parole,
23 Premier ministre Kathleen Wynne a
24 défendu l'intégrité de monsieur Chan
25 et a exprimé pleine confiance dans le
26 ministre. » (Tel qu'interprété)

27 La citation que vous auriez faite, c'est
28 que :

1 « Michael Chan est un homme de
2 caractère impeccable qui a servi les
3 citoyens de Markham-Unionville et
4 tous les Ontariens avec grand
5 honneur. » (Tel qu'interprété)

6 Est-ce que vous avez fait cette déclaration?

7 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai fait cette
8 déclaration au *Globe and Mail* au nom du Premier ministre.

9 **Me NOAH LEW:** Merci. Et vous avez travaillé
10 pour le Premier ministre pendant combien de temps?

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'étais la directrice des
12 relations médiatiques pendant deux ans. Et ça a pris fin en
13 2015.

14 **Me NOAH LEW:** Et monsieur Chan faisait partie
15 du Cabinet?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je pense que oui. Puis-
17 je rajouter quelque chose?

18 Toute déclaration que j'ai faite aux médias
19 au nom du Premier ministre à l'époque, c'était écrit,
20 approuvé par des collègues dans le bureau de la Première
21 ministre, et j'agissais en son nom. Ce n'était pas ma
22 déclaration personnelle, et je suis sûre que plusieurs
23 d'entre vous pouvez comprendre que c'était au nom du Premier
24 ministre.

25 Alors, il y avait plusieurs étapes pour en
26 arriver à la déclaration et ce n'était pas mon opinion
27 personnelle qui était exprimée à ce moment-là.

28 **Me NOAH LEW:** Alors, ça ne reflète pas votre

1 opinion personnelle?

2 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'étais porte-parole du
3 Premier ministre à l'époque. Moi, je n'exprimais pas
4 d'opinion personnelle pendant plusieurs années, quand j'étais
5 porte-parole, soit pour le Premier ministre ou pour... et si
6 vous regardez l'article, vous allez voir, ça dit « au nom de
7 la Première ministre Kathleen Wynne ».

8 **Me NOAH LEW:** Merci. Maintenant, un
9 différent point. Selon le résumé de votre interrogatoire,
10 vous avez reçu une note de service du sous-ministre de la
11 Sécurité publique adressée à monsieur Blair qui recommandait
12 l'approbation d'un mandat du SCRS. Cette note de service,
13 comme on l'a vu, a été envoyée quatre jours après que vous
14 avez... que le mandat a été reçu, et la note de service
15 demandait l'approbation le jour-même. C'est exact?

16 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Encore une fois, je
17 regarde les documents qui m'ont été envoyés et je ne suis pas
18 en train d'arguer si ces documents sont véridiques.

19 **Me NOAH LEW:** Combien de jours se sont
20 écoulés avant de réviser cette note de service?

21 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je vous renvoie aux dates
22 présentées. J'ai témoigné à la Commission qu'il faudrait que
23 je sois avisé de matériel classifié. Et, comme j'ai déjà
24 témoigné aussi, des documents, généralement parlant - je ne
25 parle pas de ce document-ci, mais en général - la date que
26 c'était étampé, que ça quittait le bureau du sous-ministre,
27 c'est pas nécessairement la date que moi j'en ai pris
28 connaissance. Et, encore une fois, c'était mon expérience

1 pendant la période de gouvernement fédéral.

2 **Me NOAH LEW:** Alors, vous ne vous rappelez
3 pas combien de jours se sont écoulés avant de réviser cette
4 note de service?

5 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai pas de souvenir,
6 mais je crois qu'au jour 13, j'étais présent à une séance
7 d'information.

8 **Me NOAH LEW:** Jour 13. Alors, vous attendez
9 normalement combien de jours avant de réviser une note de
10 service que vous recevez du sous-ministre?

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je révisais des notes de
12 service qui m'étaient envoyées de sous-ministres ou des
13 membres de mon équipe. En passant par les sous-ministres, eh
14 bien, ça venait du sous-ministre, alors c'était important.
15 Mais je n'ai pas de souvenir exact de quel jour j'ai révisé
16 cette note de service.

17 **Me NOAH LEW:** Alors est-ce que vous diriez
18 que le retard de plus d'une semaine avant de lire la note de
19 service était inhabituel?

20 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je dirais que, encore une
21 fois, avec les documents classifiés, il faudrait que je sois
22 avisée afin d'être capable d'entrer dans le bureau et de
23 prendre des arrangements spéciaux pour réviser des documents
24 classifiés.

25 **Me NOAH LEW:** Est-ce que, typiquement, cela
26 pourrait prendre moins de huit jours?

27 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je n'ai pas de souvenir
28 exact avec un document en particulier.

1 **Me NOAH LEW:** Généralement, pour des
2 documents?

3 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Eh bien, des documents,
4 comme je l'ai dit dans mon témoignage plus tôt, ça dépendait
5 du document. C'était envoyé à des membres de mon équipe, y
6 compris moi-même, et ça serait révisé, mais ça dépendrait du
7 sujet.

8 Aussi, j'ai eu plusieurs conversations,
9 j'avais une réunion hebdomadaire avec le sous-ministre
10 Stewart pour traiter des questions qui lui étaient
11 prioritaires. Et s'il avait une opinion sur un dossier en
12 particulier qu'il voulait signaler, eh bien, il ne se gênait
13 pas et il m'en informait.

14 **Me NOAH LEW:** Merci. Comme c'est noté dans
15 votre résumé, en général, le temps d'approbation, c'est 8
16 jours pour les documents du SCRS. Et cet après-midi, nous
17 avons entendu que deux autres mandats ont été approuvés dans
18 les 8 jours. Pour ce mandat-ci, ça a pris 54 jours, et cela
19 se distingue énormément, n'est-ce pas?

20 **Mme ZITA ASTRAVAS:** J'ai parlé à la
21 Commission à huis clos concernant ce sujet.

22 **Me NOAH LEW:** Mais nous n'avons pas accès à
23 cela. Pourriez-vous répondre à la question?

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Quelle est votre
25 question?

26 **Me NOAH LEW:** Est-ce que vous êtes d'accord
27 que le délai de 54 jours pour que ce mandat soit approuvé
28 sort totalement des délais ordinaires?

1 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme je l'ai témoigné,
2 qu'il s'agisse de renouvellement de mandat ou de nouveau
3 mandat, il y a un temps différent qui est alloué pour
4 l'approbation.

5 **Me NOAH LEW:** Est-ce qu'il y a un autre
6 mandat, dans votre profession, qui a pris plus de temps que
7 54 jours?

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Je ne me souviens pas des
9 mandats individuels. Et je ne sais pas le délai que cela a
10 pris pour approuver chaque mandat. Moi, je vois la
11 chronologie à l'écran, et je n'ai accès qu'à cette
12 chronologie-là.

13 **Me NOAH LEW:** Est-ce que vous avez déjà eu
14 l'occasion de vous retirer de l'approbation d'un mandat?

15 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Comme je l'ai dit dans
16 mon témoignage plus tôt, sans parler de ce mandat en
17 particulier, donc de façon plus générale, j'avais une très
18 bonne relation avec le directeur. Et tous les noms que j'ai
19 rencontrés par le passé, qui m'étaient familiers, dans
20 l'espace classifié, je pouvais le mentionner au directeur,
21 dans un espace sécurisé. Et je le mentionnais aussi à
22 d'autres dans la fonction publique. Et ces personnes-là
23 pouvaient, à ce moment-là, me parler de leurs préoccupations,
24 s'il y en avait. Et c'est ce que j'ai fait avec le
25 directeur.

26 Dès que je voyais un nom que je
27 reconnaissais, je le mentionnais, et le directeur appréciait
28 ma divulgation et ne mentionnait pas d'autres préoccupations

1 concernant mon implication dans aucun des mandats que j'ai
2 fait approuver.

3 **Me NOAH LEW:** Dernière question. Il y a des
4 Canadiens et des Canadiennes qui vous regardent aujourd'hui
5 et qui pensent que vous avez volontairement retardé
6 l'approbation de ce mandat parce que vous vouliez protéger
7 vos amis libéraux. Est-ce que vous avez quelque chose à dire
8 à ces Canadiens?

9 **Mme ZITA ASTRAVAS:** C'est catégoriquement
10 faux. Tous les mandats ont été approuvés.

11 **Me NOAH LEW:** Merci.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** AG.

13 **--- CONTRE-INTERROGATOIRE PAR Me BRENDAN van NIEJENHUIS:**

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Bon après-midi,
15 Madame Astravas. Je représente le Gouvernement du Canada.

16 Quelques questions. En ce qui concerne la
17 datation des documents, est-ce que vous vous rappelez donc de
18 ce document?

19 **Mme ZITA ASTRAVAS:** (Non interprété).

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Je considère donc
21 que en ce qui concerne les dates des documents au sein de la
22 fonction publique, la Sécurité publique, n'étaient pas
23 toujours aussi fiables à tout moment, n'est-ce pas?

24 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

25 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, au
26 meilleur... dans le meilleur des cas, en dehors de la pandémie,
27 cela était aussi le cas de temps en temps?

28 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui. Cela arrivait qu'il

1 y ait des documents qui étaient dus et qui n'étaient même pas
2 encore arrivés à mon bureau pour l'approbation du ministre.
3 Et le sous-ministre et moi en parlions régulièrement. Nous
4 parlions de la livraison des documents et des délais.

5 Et, comme je l'ai témoigné, un mémoire qui
6 était signé, cela ne voulait pas forcément dire que cela
7 était arrivé sur le bureau du ministre.

8 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, il y a par
9 exemple la date d'ébauche, et vous dites donc que cela prend
10 du temps avant d'être finalisé et d'arriver à votre bureau.

11 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

12 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que
13 pendant la COVID, il y avait encore plus de propension à
14 cela?

15 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Tout à fait.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Lors de
17 l'interrogatoire de madame Dann, il y a eu une suggestion
18 selon laquelle le ministre Blair n'était même pas au courant
19 qu'il y avait un mandat qui l'attendait et qu'il n'était pas
20 au courant avant le jour 54, lorsqu'il est arrivé à Toronto
21 dans le bureau régional.

22 Lorsque vous avez discuté avec le ministre à
23 plusieurs reprises, est-ce que le ministre était au courant
24 qu'il devait revoir et approuver un mandat?

25 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Selon mon souvenir, oui.

26 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** En ce qui
27 concerne les cartables, est-ce que vous vous souvenez qu'il y
28 avait des disparités entre ce qu'a déclaré le sous-ministre

1 Stewart, ce qu'a déclaré monsieur Rochon concernant les
2 cartables pendant la pandémie? Est-ce que vous vous souvenez
3 de cette question?

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

5 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, au début,
6 selon vous, selon votre souvenir, au début, il y avait des
7 cartables qui parvenaient hebdomadairement. Est-ce que vous
8 savez si le sous-ministre Stewart ou si le sous-ministre
9 adjoint, monsieur Rochon, ont personnellement imprimé ces
10 papiers, mis des cartables en place et vous les ont livrés
11 personnellement?

12 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non, ils ne l'ont pas
13 fait personnellement.

14 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, au... dans
15 les premiers mois de votre mandat au sein de la Sécurité
16 publique, lorsque vous receviez ces cartables, est-ce que
17 vous les receviez personnellement, vous les touchiez, vous
18 les voyiez physiquement?

19 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

20 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que vous
21 revoyiez personnellement le contenu de ces cartables?

22 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

23 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Donc, lorsque
24 vous avez dit à mon ami, monsieur van Ert, que le sous-
25 ministre Stewart et le sous-ministre adjoint Rochon se sont
26 trompés, est-ce que c'est possible qu'ils avaient eu une
27 mauvaise interprétation de ce qui était produit par d'autres
28 personnes au sein du département?

1 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

2 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Alors, lors de
3 son contre-interrogatoire, monsieur van Ert vous a accusé de
4 ce qui semble être une corruption d'un sujet plutôt grave en
5 se basant sur ce qu'il a lu dans les médias. Et il s'est
6 référé à une information classifiée qui a fui.

7 Il a mentionné que vous avez expressément
8 retardé l'approbation du mandat. Entre le jour 13 et le jour
9 54, est-ce que vous avez mis en place du temps entre le
10 ministre Blair et le directeur Vigneault pour qu'ils puissent
11 parler d'autres sujets?

12 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

13 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que
14 certains de ces sujets étaient classifiés?

15 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

16 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Pendant cette
17 intervalle, est-ce que ces sujets, qui ont été abordés
18 pendant ce temps-là, est-ce qu'ils étaient... est-ce que ces
19 éléments-là avaient été priorisés? Est-ce qu'on vous a
20 demandé de mettre en place ces séances de discussion?

21 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

22 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que vous
23 avez essayé d'interférer ou est-ce que vous avez essayé de
24 faire obstruction ou de ralentir l'approbation du ministre de
25 ce mandat?

26 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

27 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Et ensuite, mon
28 ami, monsieur Sujit, a aussi mentionné le WIT157 et WIT158.

1 Et est-ce que ces résumés reflètent vos mots de façon
2 précise?

3 **Mme ZITA ASTRAVAS:** C'est un résumé de mon
4 témoignage à huis clos avec la Commission et avec l'avocate
5 de la Commission. Il s'agit de résumés.

6 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Il ne s'agit pas
7 donc de vos mots précis?

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non. Il ne s'agit pas de
9 citations.

10 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Est-ce que ces
11 résumés révèlent précisément quels sont les documents qui
12 étaient à votre disposition, notamment en ce qui a trait au
13 19 mars et au 24 aout?

14 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non.

15 **Me BRENDAN van NIEJENHUIS:** Merci, Madame
16 Astravas. C'était tout pour moi.

17 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci. Madame Dann, vous
18 voulez faire un contre-interrogatoire?

19 **Me ERIN DANN:** Rapidement.

20 **--- RÉ-INTERROGATOIRE PAR Me ERIN DANN:**

21 **Me ERIN DANN:** Est-ce qu'on peut afficher
22 WIT157?

23 Madame Astravas, pendant le contre-
24 interrogatoire de monsieur van Ert, on a mentionné le devoir
25 de candeur. Et il a mentionné qu'il n'y avait pas de
26 référence à... au devoir de candeur en ce qui a trait au
27 résumé.

28 J'aimerais venir au paragraphe 33, page 8.

1 Au milieu de ce paragraphe, cela va me prendre un instant.
2 La phrase commence par « She noted... ». Je pense que c'est la
3 septième ligne. Merci, Monsieur le Registraire.

4 « Elle note qu'à ce moment-là, le
5 SCRS était particulièrement... faisait
6 preuve de précaution concernant
7 toutes les demandes de mandat suite à
8 une décision de la Cour fédérale qui
9 avait critiqué le SCRS en ce qui a
10 trait à son devoir de candeur. »
11 (Tel qu'interprété)

12 Est-ce que c'est ce que vous avez dit?

13 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui. Et lors de
14 témoignages plus tôt, j'ai parlé de la relation entre la Cour
15 fédérale et le SCRS.

16 **Me ERIN DANN:** Ici, c'est votre entrevue,
17 c'est le résumé de votre entrevue.

18 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

19 **Me ERIN DANN:** Est-ce que la considération du
20 devoir de candeur a eu des répercussions sur le délai
21 pendant... avant lequel le ministre Blair a eu conscience du
22 mandat?

23 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Alors, de façon plus
24 générale, nous étions très au courant de la relation entre la
25 Cour et le SCRS, étant donné la décision. Donc, toute
26 demande de mandat... ou, pour toute demande de mandat, il y
27 avait une attente de ce côté-là, qu'il y aurait un devoir de
28 candeur.

1 **Me ERIN DANN:** Donc, question plus directe,
2 est-ce que vous vous souvenez que ce devoir de candeur a joué
3 un rôle dans ce délai entre le jour 0 et le jour 54?

4 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non. Je dirais que
5 c'était plus contextuel. C'était une question de culture en
6 ce qui a trait aux discussions avec le Service. Donc, ce n'a
7 pas eu d'impact particulièrement pour ce mandat, mais plus de
8 façon générale.

9 **Me ERIN DANN:** Merci. Et je comprends dans
10 votre témoignage et lors des questions du Procureur général -
11 et corrigez-moi si je me trompe - il y a eu donc plusieurs
12 occasions entre le jour 13 et le jour 54 pendant lesquelles
13 vous avez rencontré le ministre et le directeur dans un local
14 isolé pour matériel spécial, dans un local classifié. Et
15 lors de ces rencontres, le directeur aurait pu mentionner ce
16 mandat, c'est cela?

17 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Oui.

18 **Me ERIN DANN:** Est-ce que vous avez saisi ces
19 occasions... est-ce que vous avez saisi ces occasions pour
20 conseiller le ministre en ce qui a trait au sujet de ce
21 mandat et que le mandat attendait son approbation?

22 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Les sujets de ces
23 breffages étaient indiqués par le directeur. C'est le
24 directeur qui indiquait de quoi il voulait parler en
25 priorité. Et lorsque le directeur indiquait que tel ou tel
26 élément devait être priorisé, le breffage était organisé.

27 **Me ERIN DANN:** Mais ma question c'est, est-ce
28 que vous, vous avez saisi ces occasions pour mentionner au

1 ministre l'existence du mandat en dehors des sujets qui
2 avaient été délimités par le directeur? Je comprends que ce
3 que vous dites, c'est que vous ne pouviez pas mentionner le
4 sujet du mandat dans un espace non classifié. Donc, lorsque
5 vous étiez dans un espace classifié, est-ce que vous avez
6 saisi l'occasion de mentionner au ministre qu'il y avait un
7 mandat et de mentionner le sujet du mandat?

8 **Mme ZITA ASTRAVAS:** Non, car je ne pouvais
9 pas confirmer que toutes les personnes présentes à cet appel
10 avaient le cote de sécurité nécessaire.

11 **Me ERIN DANN:** C'était tout pour moi.

12 **COMMISSAIRE HOGUE:** Merci beaucoup. Et
13 demain, on se retrouve à 9 h 30.

14 **LE GREFFIER:** À l'ordre, s'il vous plaît.

15 Cette séance de la Commission est maintenant
16 suspendue jusqu'à demain, le 10 octobre 2024, à 9 h 30.

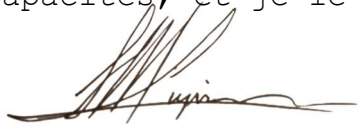
17 --- La séance est suspendue à 18 h 30

18
19
20
21
22
23
24
25
26
27
28

C E R T I F I C A T I O N

I, Sandrine Marineau-Lupien, a certified court reporter,
hereby certify the foregoing pages to be an accurate
transcription of my notes/records to the best of my skill and
ability, and I so swear.

Je, Sandrine Marineau-Lupien, une sténographe officielle,
certifie que les pages ci-hauts sont une transcription
conforme de mes notes/enregistrements au meilleur de mes
capacités, et je le jure.



Sandrine Marineau-Lupien